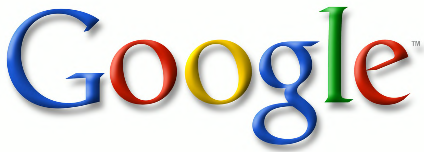
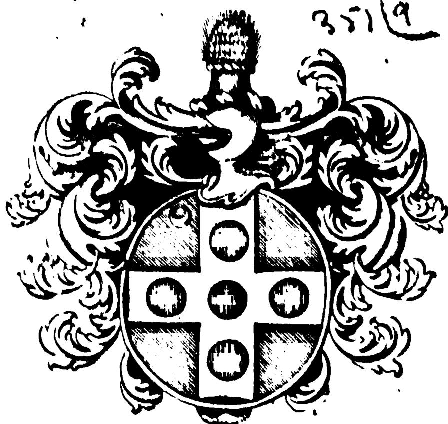














CHARLES VI. ROY DE FRANCE



Aprés avoir acquis le Secret et la Gloire
De rendre utiles des Romans,
Elle va semer d'agremens
Les grandes veritez que renferme l'Histoire.

Rigaud Pinx. 1718. — *[illegible] Sculp.*

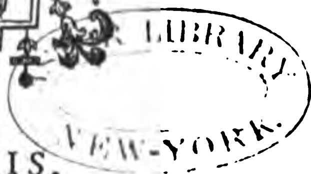
HISTOIRE
ET REGNE
DE
CHARLES VI.

Par Mademoiselle DE *LUSSAN.*

TOME PREMIER.

Nicolas Baudot





A PARIS,

Chez PISSOT, Libraire, Quai de Conti, à la descente du Pont-neuf.

M. DCC. LIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

R. A. H.



A MONSEIGNEUR

DE MACHAULT,

CONTROLEUR GÉNERAL

DES FINANCES,

GARDE DES SCEAUX,

ET MINISTRE D'ÉTAT.

MONSEIGNEUR,

Des personnes qui joignent un goût sûr à une profonde érudition,

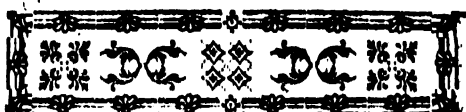
m'ont enfin persuadé de préferer la vérité de l'Histoire au genre d'écrire qui jusqu'ici m'avoit mérité quelque réputation : elles ont fait plus, elles m'ont fourni des matériaux choisis avec discernement, & c'est à la faveur de ces recherches que j'ai entrepris l'Histoire de Charles VI. En lisant, MONSEIGNEUR, *cette nouvelle production de ma plume, Vous vous transporterez dans les tems malheureux du Regne que je décris ; Vous y appercevrez d'un coup d'œil toutes les fautes commises dans l'administration des affaires de l'État : les malheurs qui nécessairement devoient en être la suite, & les remedes qu'on pouvoit y*

apporter ; n'échapperont point à la profondeur de votre génie ; mais votre désintéressement Vous rendra presqu'incrédule sur la cupidité des Ministres qui gouvernoient alors, toujours avides & jamais citoyens. L'hommage que je vous fais de cet Ouvrage est un tribut de la reconnoissance que je dois à vos bontés.

Je suis avec le plus profond respect,

MONSEIGNEUR,

Votre très humble &
très obéissante servante,
M. DE LUSSAN.



SOMMAIRES

Du premier Tome.

LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND.

LIVRE TROISIE'ME.

Fin des Sommaires du premier Tome.



HISTOIRE
DE
CHARLES VI.



LIVRE PREMIER.



Ous voulons tranſmettre à la poſtérité l'Hiſtoire du Regne de Charles VI, Régne le plus malheureux dont la Monarchie ait conſervé le ſouvenir ; Régne qui la mit à deux doigts de ſa ruine ; Régne qui fit éprouver à tout le Royaume pendant 42 ans, les fu- DESSEIN.

nestes effets de l'intérêt, de l'ambition, de la haine & de la vengeance.

Pendant ce Régne, la France éprouva tous les malheurs que peuvent entrainer, une minorité, & le gouvernement d'un Prince qui à peine en état de régner par lui-même, tombe en démence. Les fureurs des guerres civiles se joignirent aux guerres étrangéres. Trois plaies profondes épuisérent le sang de la Noblesse Françoise. Rosebec, Nicopolis & Azincourt.

Trois assassinats furent la semence fatale de tant d'adversités, celui du Connétable de Clisson, vers le commencement de ce Régne, en fut l'origine. L'assassinat de Monsieur, Duc d'Orléans, vers le milieu, & sur la fin, le meurtre du Duc de Bourgogne à Montreau.

Les femmes s'unirent aux hommes pour ajouter aux maux des

François. Deux Princesses aussi ambitieuses que jalouses, une Reine galante & vindicative, se livrérent impétueusement au feu de leurs passions. Enfin tous les Ordres de l'Etat furent troublés & se ressentirent des calamités publiques : l'Eglise fut affligée de ce schisme scandaleux qui la rendit presque méconnoissable, & qui fit douter les foibles, si son époux ne l'avoit point abandonnée.

Voilà les principales matieres de ce Régne malheureux : elles sont tristes & n'offrent rien à l'esprit que d'affligeant. Le lecteur sera porté d'abord à condamner le choix de ce sujet; mais les Peintres les plus fameux ont représenté des avantures tragiques & terribles. La force & la beauté de leur pinceau se sont fait sentir dans la représentation des objets les plus affreux. Les hommes n'ont-ils pas plus à profiter des exemples de

malheur, que des tableaux rians de la prosperité ? Battus de l'orage, ils ont besoin de pilotes, un doux calme conduit sans guide au port.

Les malheurs de ce Régne infortuné n'ont pas été sans intervalles. On y verra la nation au plus haut point de réputation & d'estime où elle fût encore parvenue. Sa magnificence attiroit tous les peuples de l'Europe, & obscurcissoit celle des autres Cours. Sa valeur pénetroit aux extrémités du monde ; & jusques dans ses disgraces, elle eut des symptômes de grandeur & de générosité qui rendirent sa chûte éclatante, & qui semblerent annoncer la gloire de son rétablissement.

Regne & Enfans de Charles V. *Le Laboureur, Introduct.*

La situation heureuse où Charles V. avoit laissé la France, fit sentir plus amérement les calamités du Régne de son fils. Charles V. avoit possedé au plus haut de-

gré la science du Trône. Habile dans l'art de regner, il avoit sçu rendre ses peuples heureux ; juste, pieux, sçavant, libéral, il avoit eu pour premiére vûe leur felicité. Sans sortir de son cabinet, il avoit formé les plus grandes entreprises. Heureux à choisir ses Généraux & à diriger leur valeur, il avoit modéré l'ardeur bouillanté de ses guerriers & fait échouer la bravoure impétueuse de ses ennemis. Par cette conduite aussi fine que sage, il leur avoit enlevé des Provinces entiéres, & avoit réparé les pertes des malheureuses journées de Crecy & de Poitiers. Il laissa à son fils le Royaume plus florissant qu'il ne l'avoit été sous aucun de ses prédecesseurs.

à l'hist. de Charles VI. P. Ansel. hist. de la Mais. de France.

Ce bon & grand Roi mourut âgé seulement de 44 ans (a), trop tôt pour sa famille qu'il laissoit en bas âge, mais incomparablement trop

(a) Le 16 de Septembre 1380.

1380. tôt pour ſon peuple, qu'il laiſſoit encore plus orphelin que ſes enfans. Il en avoit trois : le Dauphin (*a*) ; Louis, Comte de Valois, cadet de deux ans du Dauphin, & Madame Catherine, âgée de quatre ans. Ils étoient nés de la Reine Jeanne de Bourbon (*b*), Princeſſe la plus accomplie de ſon ſiécle ; elle étoit morte à Paris en donnant le jour à Catherine : mort funeſte pour ſes enfans & pour la France. La ſageſſe de cette Reine eût prévenu tous les malheurs qu'excita la minorité.

L'extérieur gracieux & la vivacité d'eſprit des deux Princes, donnoient à la nation les plus grandes eſpérances. Ils devinrent bientôt l'objet de l'adoration des peuples, qui ſe flattoient de voir revivre en eux les vertus de Charles V.

(*a*) Agé de 11 ans, 8 mois & 13 jours.
(*b*) Fille de Pierre de Bourbon & d'Iſabelle de Valois.

Le feu Roi avoit prévû les dangers inſéparables des minorités. Quoique dans la force de ſon âge, ſentant la foibleſſe de ſa complexion que le poiſon même avoit alterée, il avoit fait dès l'année 1374 cette fameuſe Déclaration qui fixe la majorité des Rois au premier jour de leur quatorziéme année. Cette déclaration avoit été enregiſtrée au Parlement en préſence des Princes du ſang, des Officiers de la Couronne & de tous les Grands du Royaume; c'étoit donc une loi fondamentale. Le Dauphin devoit jouir le premier des avantages de cette loi; mais il n'avoit pas atteint le terme preſcrit, il s'en falloit 14 mois & 17 jours: ce délai quoique court, flattoit les paſſions des Princes, des Miniſtres & du reſte de la Cour.

1300. La Loi de la Majorité. *Ordonn. des Rois de France.*

Les trois oncles du nouveau Roi; Louis, Duc d'Anjou (*a*);

Portrait des trois Oncles du Roi.

(*a*) Né le 23 de Juillet 1339.

1380. Jean, Duc de Berri (*a*), & Philippe Duc de Bourgogne (*b*), tous trois fils du Roi Jean, comme plus intéressés, étoient les plus attentifs à profiter de ce précieux intervalle.

M. S. Dni. Hist. de Ch. VI. l. 4. c. 6. Le Lab. Introd. Thuana au B. P. Ansel.

La Régence regardoit le premier par les droits de sa naissance, il étoit d'autant plus avide de s'en saisir, qu'il avoit le plus grand intérêt de se mettre en possession de l'autorité Roiale; il vouloit faire valoir l'adoption que Jeanne Reine de Sicile venoit de faire en sa faveur.

Les Ducs de Berri & de Bourgogne, jaloux du droit du Duc d'Anjou, résolurent de le traverser.

C'étoit les trois Princes du monde les plus favorisés par la nature; elle leur avoit dispensé libéralement les dons du corps & ceux de l'esprit, heureux si elle leur

(*a*) Né le 4 Novembre 1340.
(*b*) Né le 15 de Janvier 1341.

avoit dispensé de même les qua- 1380.
lités du cœur.

Le Duc d'Anjou sembloit effacer les deux autres par le dehors le plus brillant. Il étoit le plus beau & le mieux fait des hommes ; il sçavoit beaucoup, & son éloquence le rendoit maître de tous ceux avec qui il négocioit. Tous trois braves, intrepides, exercés dans le métier de la guerre, quoique avec quelque différence ; le Duc de Bourgogne étoit plus soldat ; le Duc d'Anjou plus Capitaine ; le Duc de Berri à la guerre comme dans les autres affaires, y portoit son inconstance & son génie indolent : ce caractére diminuoit son crédit. Il avoit en récompense plus de bonté & de douceur que ses freres.

La prodigalité & la cupidité se touchent. Ces deux contraires rendoient également les trois freres avides du bien des peuples : le

1380. Duc d'Anjou le donnoit à pleines mains à ses favoris & à ses serviteurs; le Duc de Berri l'emploioit en bâtimens, & le Duc de Bourgogne le consumoit à tenir une Cour qui égaloit celles des Rois. Ils avoient pour dévorer l'argent du Royaume le même empressement & les mêmes principes, à quelque diversité près que leur génie y apportoit. Bientôt l'espoir d'une Couronne changea le caractére du Duc d'Anjou, l'ambition qui fait tant de métamorphoses, convertit sa prodigalité en avarice.

Derniers ordres de Charl. V.

Moin. S. Den. l. 1. *Le Lab. Introd. Choisi h. de Ch. V. P. Anselm.*

Le feu Roi, qui les connoissoit parfaitement, avoit fait (a) peu de tems après la Déclaration de la majorité, une autre Ordonnance pour nommer la Reine Régente avec un Conseil de 39 personnes: cette ordonnance n'avoit pas été publiée, la Reine, & la plûpart des Conseillers de la Ré-

(a) En 1374.

gence étoient morts. Ce Prince 1380.
renonça à ce projet, aiant senti qu'il n'étoit pas possible de priver de la Régence le Duc d'Anjou, sans exposer l'Etat aux malheurs qu'il vouloit éviter. Il résolut donc de laisser subsister les loix, & se contenta de confier l'éducation du Dauphin aux Ducs de Bourgogne & de Bourbon. (*a*)

Le premier étoit celui de ses freres qu'il avoit le plus aimé, celui qu'il croioit le plus sage & le plus éclairé. Le Duc de Bourbon Prince du sang & frere de la feue Reine, passoit pour le plus vertueux des François.

Charles assigna pour l'entretien de la maison de son fils pendant sa minorité, lorsqu'il seroit Roi, les revenus de la Normandie, du Vicomté de Paris, & de la Chatellenie de Senlis. Il croioit par cette destination soustraire du moins

(*a*) Louis, né le 4 d'Août 1337.

1380. cette partie du Domaine à la cupidité du Régent. Il recommanda à ses freres de faire d'abord sacrer son fils ; il lui donna sa bénédiction aussi-bien qu'à ses autres enfans, il ordonna qu'on conduisît le Dauphin à Melun, loin du trouble & des mouvemens inévitables aux changemens de Régne ; alors il ne s'occupa plus que de son salut, & mourut en Prince chrétien dans son Château de Beauté qu'il avoit fait bâtir au bout du bois de Vincennes.

Le Duc d'Anjou, Régent.

Du Tillet mém. des Rois.

Le Lab. introduct.

Ce Prince étant mort, le Dauphin fut proclamé Roi sous le nom de Charles VI. Le Duc d'Anjou alla au Parlement prendre possession de la Régence ; il fit aussi-tôt faire un Sceau, pour qu'on expédiât en son nom tous les Actes selon l'ancienne coutume qui autorisoit les Régens à régir le bien des Rois pupilles, comme s'il leur appartenoit, même sans en

rendre compte. Ce compte eût été 1380.
de difficile discussion, il eût rendu la tutelle trop onéreuse; on n'auroit osé soupçonner de prévarication celui que la religion, l'honneur & la loi engageoient à tout sacrifier pour protéger & défendre un Prince dont il étoit comme le second Pere.

Malgré la sagesse du dernier Régne, le Régent trouva bien des affaires épineuses à terminer, de grandes charges à remplir, des alliances à renouveller avec les Princes voisins; la guerre contre les Anglois à soutenir, d'autant plus dangereuse que le Duc de Bretagne les avoit appellés, & qu'ils étoient déja dans le Maine; les troupes à payer, à qui il étoit beaucoup dû; le peuple à soulager suivant les derniers ordres du feu Roi qui n'étoient pas ignorés; enfin l'affaire du schisme qui troubloit les consciences & divisoit l'Université.

1380. Les lumieres du Cardinal de la Grange, premier Miniſtre du feu Roi, euſſent été bien néceſſaires au Régent dans des occurrences ſi délicates, mais une terreur panique venoit de lui faire tourner la tête. Il faut ſouvent peu de choſe pour déranger celle des plus grands politiques. Ce Cardinal paſſoit pour avoir eu dans un très haut dégré la ſcience de remplir les coffres du Roi. C'étoit lui qui s'étant brouillé à Rome avec le Pape Urbain VI. avoit le plus excité les Cardinaux à ſe ſouſtraire à ſon obéiſſance & à élire Clement VII. Il avoit enſuite déterminé le Roi à reconnoitre ce dernier, ſe rendant ainſi la cauſe principale du ſchiſme qui déchiroit alors l'Egliſe, & qui, quoique fondé, n'étoit pas moins odieux aux gens de bien.

Fuite du Card. de la Grange.

Le Lab. introduct. Maimb. ſch. d'Occident.

Jean de la Grange, Cardinal, Abbé de Saint Denis, né auprès

de Châlons en Champagne, avoit 1380.
servi fidélement & utilement le feu Roi. Il étoit en même tems son principal Ministre & Précepteur du Dauphin. Plus avide de richesses que de gloire, il amassa des biens immenses, & avoit dirigé les finances avec une dureté peu convenable à son caractére & à la bonté de son Roi. Il l'avoit poussé jusqu'à refuser un jour une somme modique au Dauphin, qui la demandoit au delà de ce qui étoit reglé pour ses menus plaisirs.

Le Cardinal croyoit que le Roi vivroit assez long-tems pour qu'un enfant oubliât cette imprudente séverité. Il s'en souvint : le jour même qu'on lui apprit à Melun la mort du Roi son pere, il dit à Savoisy, l'un de ses Chambellans : *nous voilà donc délivrés de ce Prêtre*. Le Cardinal entendit ces paroles, & leur donnant la plus sinistre interprétation, il se crut déja en

1380. proye à tout le ressentiment d'un jeune Prince irrité. Livré à ses chimériques frayeurs, agité peut-être par les rémords de sa conduite passée, il fuit précipitamment à Paris où il donna ses ordres pour faire transporter à Avignon ses effets les plus précieux. Après s'être tenu caché quelques jours à Doué, maison de campagne de l'Avocat Général Desmarêts, il se sauva à Avignon chargé de la haine du peuple qu'il avoit si long tems opprimé.

Funérailles de Charles V.

Le Lab. introduct. Choisi hist. de Ch. VI.

Le Régent donna ses ordres pour les obséques du feu Roi : son corps fut transporté du Château de Beauté à l'Abbaye de Saint Antoine des Champs, où il resta quelques jours ; on le porta ensuite à Notre-Dame. On y célébra le matin du 25 Septembre un service solemnel. Le soir on le mit le visage découvert sur un chariot de deuil, toute la Cour suivant la pompe

funébre jusqu'à Saint Denis. Le 26 on lui fit un service & on l'inhuma dans la Chapelle qu'il s'étoit lui-même destinée auprès de la Reine sa femme. 1380.

Differend sur la Régence.

Moin. S. Denis. l. 1.

Le Régent se hâta de profiter de son autorité, il vouloit se mettre en état de passer en Italie. Son unique point de vûe étoit d'amasser de l'argent. La guerre de Bretagne, si elle continuoit, alloit consumer le plus clair de l'Etat. Dans cette crainte il envoya des Agens secrets offrir la paix au Duc de Bretagne à des conditions avantageuses, s'il vouloit renoncer à ses engagemens avec l'Angleterre & rendre hommage au Roi. Persuadé que ce Prince accepteroit ses offres, il accumuloit toujours des fonds : il se fit rendre compte par les Gardes du trésor, dans la vûe de s'emparer du reliquat ; il se fit remettre l'inventaire du feu Roi dont il prétendoit disposer. Enfin

1380. se proposant d'augmenter les impôts, il ôta du Conseil ceux qui lui étoient suspects & le remplit de ses créatures.

Le Duc de Bourgogne pénétra les desseins du Régent : aussi avide d'honneur & de richesses, il résolut de s'y opposer. Il mit dans ses intérêts le Duc de Bourbon ; ce Duc y entra dans des vûes plus pures, il vouloit empêcher le Duc d'Anjou de dépoüiller la France, pour transporter ses richesses dans un pays étranger. Il entraîna dans son parti un grand nombre de Seigneurs : tous ensemble se proposérent de faire régler les droits de la Régence & de faire abolir l'ancienne loi qui adjugeoit aux Régens la plénitude de l'autorité. Ils publiérent que c'étoit une vieille loi qui n'avoit point eu d'usage depuis le Régne de Philippe II. qu'elle étoit abusive & tendante au despotisme ; que le Roi tou-

choit à ſa majorité, qu'il avoit des lumieres fort audeſſus de ſon âge, & qu'avec un Conſeil il étoit capable de regner ſans tuteur. Ces raiſons répandues dans le public y firent beaucoup d'impreſſion; le parti groſſit. Le Duc pour l'appuyer, manda aux Officiers qui étoient à la tête des Troupes dans l'Iſle de France & ſur leſquelles il pouvoit compter, de ſe rendre avec elles auprès de lui. 1380

Le Régent fut très ſurpris d'une conſpiration ſi ſubite & ſi puiſſante, il la traita d'attentat & de rébellion : il écrivit à ſes amis de lui amener leurs ſoldats. Divers corps de gens de guerre marchoient déja vers Paris, enſeignes déployées: les gens de bien gémiſſoient de voir l'étendart de la guerre civile levé preſqu'avant que le Régne du nouveau Roi fût commencé.

Pluſieurs Seigneurs qui ne s'é-

1380. toient point déclarés, se mirent à la traverse, ils représentérent aux Princes l'horreur & les suites funestes d'une guerre civile, ils leur proposerent de remettre leur interêt au Conseil, qui étant composé des plus saines têtes de l'Europe, leur rendroit justice.

Le Duc de Bourgogne y consentit sans balancer, mais le Régent hésita long-tems; il sentoit bien que sa cause n'étoit pas favorable & combien on risquoit à compromettre un droit acquis, mais odieux. Il ne se détermina que sur le danger d'une guerre civile qui alloit renverser tous ses projets, & dont le succès dépendoit de la célérité. Les deux Princes ne penserent plus qu'à gagner des suffrages au Conseil, où peut-être il ne s'étoit jamais présenté une cause si importante, depuis le fameux procès du Comte de Valois & du Roi d'Angleterre Edouard III.

L'affaire fut discutée au Conseil avec grand appareil, le Duc de Berri y présidant & montrant une entiére neutralité : il en étoit bien éloigné : il connoissoit l'avidité du Régent & redoutoit sa puissance.

1380. Arbitrage sur la Régence. M. S. D. ibid. Recherches de Pasquier. Le Lab. introd. P. Ansel.

On affecta d'observer dans cette cause célebre les formalités ordinaires. Le Chancelier osa parler pour le Duc de Bourgogne pour le Duc de Bourbon & pour les Seigneurs de leur parti. L'Avocat général entreprit de soutenir le Régent : tous deux eurent depuis lieu de se repentir de leur hardiesse. Il est dangereux d'entrer dans les querelles des Grands, même lorsqu'on croit y être obligé par le devoir.

Pierre d'Orgemont, Chancelier de France depuis l'année 1373. s'étoit élevé à cette premiere dignité de la Robe par son seul mérite. C'étoit un Magistrat intégre, éloquent, tout dévoüé au bien de l'Etat.

1580. Jean Desmarêts Avocat Géné-ral, étoit vénérable par son âge, par sa capacité, & par sa dextérité à manier les plus grandes affaires. Son éloquence vive & tonante lui assujettissoit tous ses auditeurs. Accredité dans son Corps, beaucoup plus encore parmi le peuple, il avoit souvent été employé par la Cour pour concilier ses intérêts avec ceux des Parisiens, commission dangereuse & qui commet ordinairement le médiateur avec les deux partis.

Le Chancelier sans ménagement appuya sur les abus & les dangers d'une Régence despotique. Il dit qu'il falloit abolir les loix injustes. Il se fonda sur l'intention du feu Roi qui avoit prétendu que son fils fût sacré immédiatement après sa mort : il ajouta que le génie avancé du jeune Roi prouvoit assez la sagesse de ce projet ; que le feu Roi avoit même

fait préparer à Saint Denis tout ce 1380.
qui étoit nécessaire pour cette auguste cérémonie, & qu'il ne s'agissoit plus que d'exécuter ses volontés.

Desmarêts détruisit toutes ces raisons de bienséance par la seule allégation de la loi, loi qui n'avoit jamais été violée, qui même n'avoit jamais eu besoin d'interprétation sous les sept Régences des Capets. Il ajouta qu'on ne pouvoit ni la changer ni l'alterer sans faire un affront signalé au Régent. Il s'étendit sur ses vertus & ses talens qui fournirent un vaste champ à son éloquence.

La diversité des opinions détermina le Conseil à nommer quatre Seigneurs qui en qualité d'arbitres eussent le pouvoir, du consentement même des Princes, de terminer ce grand différent. Ils employérent encore quelques jours à s'instruire & peut-être à faire agréer

1380. aux Princes leur décision. Elle fu amere pour le Régent. Elle portoi que son pouvoir seroit limité pa une assemblée générale des Notables, & il fut décidé que rien ne s'expédieroit que sous le sceau du Roi.

Il étoit dur au Duc d'Anjou de voir éteindre sur sa tête les prérogatives de la Régence ; mais tous les esprits étoient tellement soulevés, qu'il fut forcé de dissimuler son dépit. Il espera par les fonctions de la Régence qu'on lui laissoit, quoique limitée, regagner une partie de l'autorité qu'on venoit de lui retrancher.

Destitution du Chancelier. Le Régent profita du peu de tems qui lui restoit à joüir de la plénitude de la Régence, pour se venger du Chancelier dont la hardiesse avoit encouragé les plus timides ; il voulut ôter d'un poste trop puissant un sujet qui lui faisoit craindre sa fermeté & son habileté.

M. S. D. ibid. Le Lab. ibid. P. Ansel. Gr. Offic.

bileté. Prévoyant les limites qu'on 1380.
alloit mettre à sa Régence, il lui falloit du moins un Chancelier qui fût sa créature. Il jetta les yeux sur de Dormans depuis long-tems son Chancelier, & dévoüé à ses volontés.

Ayant pris ses mesures dans le Grand-Conseil, c'est le nom qu'on donnoit au Conseil d'Etat, il manda au Chancelier la veille même de l'assemblée où l'on devoit donner des bornes à la Régence, qu'il avoit disposé des Sceaux, & que lui d'Orgemont eût à en donner sa démission, ce qui lui devoit faire d'autant moins de peine, qu'étant déja vieux & infirme, il avoit besoin de repos.

Cet ordre fut temperé par la promesse que lui faisoit le Régent de lui laisser la Charge de Chancelier du Dauphiné, & de donner à Pierre d'Orgemont son fils, Evêque de Térouane, celle de Pre-

1380. mier Président de la Chambre des Comptes. Comme c'étoit de Dormans qui l'exerçoit, le Chancelier comprit aisément qu'on vouloit le lui donner pour successeur. Il ne croyoit pas en avoir besoin. Malgré son âge très avancé, il se sentoit encore assez de vigueur pour remplir toutes les fonctions d'une dignité où les lumieres ne font qu'augmenter avec les années. Mais la crainte de succomber sous la haine d'un Prince si puissant, la difficulté de se soutenir malgré lui, enfin l'appas de la fortune de son fils le déterminérent. Il fit assurer le Régent de sa soumission, & s'étant rendu au Conseil le jour même, il y représenta son âge, ses infirmités, & demanda à se retirer, ce qui lui fut accordé sur le champ.

On procéda dans le moment à l'élection d'un Chancelier, tel étoit alors l'usage invariable du

Gouvernement, qu'on ne confe- 1380.
roit les Charges, les emplois, les Dignités que par scrutin, dans la supposition qu'elles ne tomberoient qu'au plus digne. La pluralité des voix fut pour de Dormans, tout étoit préparé, & malgré la liberté apparente des suffrages, la faveur déterminoit les voix.

Milès de Dormans, Evêque de Beauvais, ne manquoit d'aucun des talens nécessaires pour remplir une si grande Charge. Fils & neveu des deux Chanceliers de son nom, ils l'avoient formé aux fonctions de cette dignité. Son Ayeul né à Dormans, petite Ville de Champagne, en prit le nom, lorsqu'il vint à Paris exercer un office de Procureur au Parlement. Mais le mérite de ses deux fils, successivement Chanceliers, avoit réparé l'obscurité de l'origine. (*a*) Guillaume,

Le Chancelier de Dormans

P. Ansel.

(*a*) Guillaume & son frere avoient été annoblis en 1350.

1380. oncle de Milès, avoit même été honoré de la pourpre Romaine, & s'étoit immortalisé par la fondation du Collége de Beauvais. Milès avoit passé des Evéchés d'Angers & de Bayeux à celui de Beauvais, ainsi il avoit la même dignité & le même Evêché que son oncle.

Le Régent tint parole à d'Orgemont, qui laissant son fils dans les honneurs se retira dans sa belle maison de Mery sur Oyse, où il put joüir de sa réputation, & goûter ce repos précieux inconnu dans le tumulte de la Cour.

Assemblée de Notables.

M. S. D. l. 1. c. 1. DuTillet. Le Lab. introd.

Le lendemain 2 Octobre, se tint la célebre assemblée qui devoit confirmer le jugement des arbitres & régler le Gouvernement. Pour en rendre le résultat plus autentique, on y invita la Reine Blanche, veuve du Roi Philipe III, bisayeul du jeune Roi, & la Duchesse d'Orléans, veuve de son

grand oncle. Avec ces Princesses 1380.
étoient le Régent, les Ducs de Berri, de Bourgogne & de Bourbon, le Comte de Tancarville grand Chambelan, le Comte d'Harcourt beau-frere de la feuë Reine, les Comtes d'Eu & de Longueville, l'Infant de Navarre, & un grand nombre d'autres Seigneurs qu'on appelloit alors les Barons. Beaucoup d'Evêques & Archevêques y assistérent, ainsi que les Chefs du Parlement & de la Chambre des Comptes.

L'Avocat Général exposa le sujet de l'Assemblée: pour acquérir au Régent tous les cœurs il exalta sa modération. On lut ensuite, & on autorisa tous les Réglemens dressés par les arbitres. Tous en jurérent l'observation, le Régent même. Il émancipa le Roi & le déclara en âge de gouverner immédiatement après son Sacre. On arrêta néanmoins que le Duc d'Anjou de-

1380. meureroit Régent jusqu'à la majorité, mais avec les modifications dont on étoit convenu. Qu'il y auroit un Conseil de Régence dont il seroit le Chef & le Président, où tout se décideroit à la pluralité des voix; que ce Conseil résideroit à Paris, qu'il seroit composé de douze personnes choisies par les quatre oncles du Roi; qu'on n'y pourroit rien résoudre sans le Régent, ou qu'il ne l'eût approuvé: que dès à présent on feroit un état des fonds du Trésor Royal, lesquels fonds seroient conservés pour être remis au Roi, à sa majorité: enfin qu'on ne pourroit rien aliéner du Domaine, qu'à vie & du consentement unanime du Conseil de Régence.

On ne changea rien à la destination du feu Roi pour l'entretien de la maison & de la table du Roi; mais pour adoucir l'amertume de tant de restrictions si désagréables

au Régent, on lui laissa la nomi- 1380.
nation des Officiers, la disposition des Finances, celle de tous les meubles du feu Roi, de son argenterie & de ses bijoux, en réservant ce qui étoit nécessaire pour l'usage de la maison du Roi. On nomma Sur-Intendant de l'éducation de ce Prince & de Monsieur, ainsi que de leurs Maisons jusqu'à leur quatorziéme année, les Ducs de Bourgogne & de Bourbon, qu'on assujettit à n'en remplir les fonctions que de l'avis du Régent & du Duc de Berri.

On pourvut ensuite au tems qui suivroit la majorité où le nom de Régent seroit aboli. On convint que les quatre oncles du Roi seroient chargés conjointement du Gouvernement de l'Etat jusqu'à ce que ce Prince eût atteint l'âge de 21 ans. Ce qui fait connoître qu'avant la déclaration de Charles V. la majorité des Rois étoit fixée à

1380. cet âge, où vraisemblablement ils sont capables de gouverner par eux-mêmes.

Tel fut le fameux réglement de l'assemblée des Notables, du 2 d'Octobre 1380, qui abolit l'ancienne Régence si contraire à la sûreté & à l'autorité des Rois mineurs. Il a subsisté jusqu'à présent.

Le Duc d'Anjou a été le dernier Régent qui a eu un sceau, & qui a fait expedier les actes en son nom, ce qui rendoit les Régens, *des Rois à tems* : l'usage n'en est pas encore éteint dans quelques Provinces d'Allemagne. Ce Réglement fut enregistré le lendemain au Parlement : les quatre Ducs ne le signérent que le trente de Novembre. Les troupes & le peuple voyant qu'il n'avoit point été fait mention d'eux dans cette assemblée, ne dissimulérent pas leur mécontentement.

Premiere La guerre renouvellée en Bretag-

gne sur la fin du régne précédent, 1380.
avoit obligé le feu Roi de lever un
grand nombre de soldats qui res-
toient encore répandus dans le
centre du Royaume. La mort de
ce Prince avoit empêché de veiller
à leur marche & à leur payement.
Ce fut pour eux un prétexte de ne
point observer de discipline, de
piller & de voler le plat païs. Le
païsan épouvanté fuit dans les vil-
les. Les campagnes sont désertes.
Les Bourgeois incommodés de l'af-
fluence de ces fugitifs, sont en-
core pressés par les exacteurs des
impôts, qui recevoient des ordres
d'accelerer le recouvrement. Le
Régent avoit même augmenté
quelques droits, se hâtant de pro-
fiter de sa courte Régence. Tous
les esprits étoient donc indispo-
sés. On s'opposa en plusieurs vil-
les de Picardie à la levée de cet
excédent. On en vint à Compié-
gne jusqu'à se soulever ouverte-
ment.

Emotion des Parisiens.

M. S. D. l. 1. c. 2.

1380. Les Parisiens demeurés dans le respect sous le dernier Régne, reprirent aisément le caractére séditieux qu'ils avoient tant signalé sous le Roi Jean. Deux cens mutins, gens sans aveu, & par cette raison plus hardis, prirent les armes, & forcérent Jean Culdoce Prevôt des Marchands, d'aller à leur tête trouver le Régent pour lui demander l'abolition des impôts. Culdoce forcé par le danger de perdre la vie, accompagna malgré lui ce peuple jusqu'au Palais, où le Régent avec un air assez tranquille se rendit pour les écouter. Le Prince tâcha de les renvoyer avec des paroles flatteuses; mais cette multitude lui répliqua avec des cris furieux, que les Parisiens ne vouloient plus payer d'impôts. Le Régent feignant d'entrer dans leurs intérêts, leur promit de l'obtenir du Roi, qui seul pouvoit accorder une telle grace.

Résolus d'attendre l'effet de cette promesse, les mutins passérent toute la nuit sous les armes ; mais se trouvant sans Chef, & n'étant joints par aucune personne accréditée, le jour les dissipa. Le Régent livré à tant de soins, méprisa & oublia cette émeute, sans réflechir sur les suites fâcheuses qu'elle pouvoit avoir. 1380.

Clisson Connétable.

M. S. D. t. 1. c. 3. P. Aust.

La Cour n'étoit occupée que des préparatifs du Sacre. Le Régent donna ordre aux Officiers de tenir les troupes prêtes pour accompagner le Roi. Il leur falloit un Chef pour les conduire, & l'éclat de cette grande cérémonie exigeoit qu'on remplît la Charge de Connétable vacante depuis la mort du fameux du Guesclin. On sçavoit que le feu Roi l'avoit destiné à Clisson ; mais le Régent ne pouvoit se résoudre à revêtir un particulier de l'autorité de cette Charge, dont les Rois même ont été quelquefois jaloux.

1380. Il crut pouvoir l'éluder en nommant de son chef un Porte-Oriflame, poste alors fort élevé ; on ne le conferoit qu'à des gens de qualité. Ce dessein transpira ; les Ducs de Berri & de Bourgogne manderent assez fiérement au Régent qu'ils ne souffriroient pas qu'il violât le Réglement de l'assemblée des Notables. Qu'il ne s'agissoit pas d'élire un Porte-Oriflame, que le Roi ne marchoit pas contre des ennemis ; qu'il falloit un Connétable pour conduire à Reims le Roi & l'armée. Le Régent fut encore obligé de ceder. On procéda dans le Conseil à l'élection d'un Connétable : Clisson fut élu presque unanimement.

Olivier IV. Sire de Clisson, Comte de Porroet, étoit issu d'une des plus illustres maisons de Bretagne. Il étoit fils d'Olivier III. & de Jeanne de Belleville ; son pere accusé d'avoir voulu livrer Nantes aux An-

glois, avoit été décapité (*a*). Mais 1380.
le fils mérita par ses services qu'on oubliât le crime de son pere, & qu'on lui rendît tous ses biens. Il s'étoit d'abord attaché à Jean V. Duc de Bretagne, & avoit le plus contribué à son rétablissement. Depuis la journée d'Aurai, il s'étoit donné à la France, suivant du Guesclin dans toutes ses expéditions, & marchant de bien près sur ses pas: aussi brave, aussi grand Capitaine, mais moins doux & moins affable, il avoit affecté une conduite plus rigide; sevére observateur de la discipline militaire & si terrible aux ennemis, qu'on l'avoit surnommé *le Boucher*.

Clisson alla recevoir à Melun, l'épée de Connétable de la main du Roi. Ce Prince déja prévenu pour lui d'une forte inclination, applaudit au choix qu'on avoit fait. Les soins, les complaisances, les

Départ du Roi pour Rheims. *M.S.D. ibid.* *P. Ansel. Choisi h. de Ch. VI.*

(*a*) A Paris, en 1343.

1380. ſervices du Connétable ne firent qu'accroître cette amitié de jour en jour. Bientôt il s'y joignit une eſtime particuliére.

Ce jeune Prince laiſſoit déja entrevoir un diſcernement & une bonté qui lui attiroit tous les cœurs. Sa taille étoit bien priſe, il avoit tous les traits réguliers, il étoit vif, & tous ſes penchans le portoient au bien. Le feu Roi s'étoit ſinguliérement appliqué à ſon éducation : aux préceptes de ſes maîtres il avoit joint les ſiens, qu'il avoit cru être du devoir d'un Roi & d'un pere. Lorſqu'il fut ſorti de la main des femmes, il eut pour précepteur le Cardinal de la Grange, alors Evêque d'Amiens. Si l'ambition & le déſir des richeſſes ne l'eût diſtrait des ſoins qu'il devoit donner à une telle éducation, il eût été très capable de remplir ce délicat emploi ; mais il s'en repoſa ſur Michel de Crenet Souspréceptear, & ne ſe

réserva qu'une inspection impérieu- 1380
se, caractére qui lui attira la haine du jeune Prince. Depuis étant devenu Cardinal & premier Ministre, Crenet demeura Précepteur en chef.

Le feu Roi avoit donné pour Gouverneur au Dauphin, Guichard Dauphin, Seigneur de Jaligni, de l'illustre maison des Dauphins d'Auvergne. Aussi honnête homme que grand guerrier, il ne perdit jamais d'occasion d'inspirer à son jeune disciple l'amour de la vertu & le désir de la gloire.

Ce désir se manifesta un jour que le feu Roi ayant fait venir son fils dans son cabinet, lui permit de choisir un bijou entre tous ceux qui le remplissoient. Le jeune Prince méprisant comme un autre Achille, tout ce qu'il voioit de riche & de précieux, s'arrêta à une épée suspendue dans un coin du cabinet. Une autre fois, le Roi lui

1380. ayant présenté d'une main une couronne d'or & de l'autre un casque, ce Prince dit en choisissant le casque : *Gardez, Sire, gardez votre couronne* ; paroles qui touchérent le cœur de ce bon pere, & le remplirent de joie & d'admiration.

Le jeune Prince qui s'ennuyoit à Melun, & impatient de se voir à la tête d'une armée, commanda au Connétable de l'assembler au plutôt. Le Connétable obéit. Toute la Cour vint joindre le Roi qui se mit en marche pour Reims le 25 d'Octobre.

Le trésor de Melun. *M. S. D. ibid. Le Lab. hist. du Duc de Bourgogne.*

Cette ville, obligée aux frais de l'entrée & de la réception des Rois, s'y prépara avec magnificence, mais ce fut inutilement pour le jour marqué, le Régent, sans lequel le Roi ne vouloit pas arriver à Reims, ne s'étant pas rendu à tems auprès de Sa Majesté.

Ce délai avoit été causé par une avanture qui acheva de caracté-

riser ce Prince & de le rendre 1380.
odieux.

Le feu Roi, toujours défiant sur les évenemens de la Régence, avoit déposé dans un coin des murs de Melun, une certaine quantité de lingots d'or & d'argent pour les remettre à son fils, lorsqu'il seroit majeur; les ouvriers qui scellérent ces murs, ignoroient l'objet de leur travail. Il confia son secret à quelques-uns de ses plus affidés serviteurs ausquels il donna ses ordres.

Malgré ces précautions, il courut un bruit sourd de ce qui s'étoit fait: les Princes peuvent-ils rien dérober à tant d'yeux ouverts sur leurs moindres démarches? Le Régent en avoit oui parler comme le reste de la Cour. Repassant dans son esprit, qui le feu Roi avoit pu choisir pour confident, il s'arrêta sur Philippe de Savoisy, Chambelan de ce Prince, vieux courtisan, d'une fidélité incorruptible, & que le feu Roi avoit honoré

1380. de toute ſa confiance. Il le manda & lui ordonna de lui découvrir ce tréſor comme à celui qui étoit revêtu de l'autorité Royale. Savoiſy, fidéle à ſon Roi quoique mort, plus fidéle encore à ſon ſucceſſeur, nia d'en avoir aucune connoiſſance & fut long-tems inébranlable. Le Régent pouſſa les choſes juſqu'à cette extremité, de faire venir le bourreau & de lui commander de couper la tête à Savoiſy. Savoiſy cedant à un péril capable d'ébranler le plus ferme courage, lui avoua tout & le conduiſit lui-même au lieu où étoit le tréſor. Le Régent dès la même nuit s'en empara.

On n'a jamais ſçu au vrai quelle ſomme il y avoit trouvée: quelques-uns ſans doute pour pallier une action ſi violente, publiérent qu'il n'y avoit que quinze mille écus d'or, ſomme trop modique pour avoir fait prendre à un grand

Roi une précaution si bizarre, & 1384.
pour un siécle où l'or & l'argent s'étoient déja tellement multipliés, que le prix des biens étoit augmenté de neuf dixiémes. Aussi les plus sages firent monter la valeur de ces lingots à une très grande somme.

Sacre du Roi.

M.S.D. ibid. Froissard. Favin. T. d'honneur. Le Lab. introd. Dupleix. P. Ansel. P. Dan. Dict. de Bayle.

Le Régent, resté presque seul à Paris pour faire dans l'obscurité cette œuvre de ténebres, alla rejoindre le Roi sur le chemin de Reims. Sa Majesté y fit son entrée le 3 de Novembre aux acclamations du peuple. Il y fut sacré le lendemain par l'Achevêque assisté de ses suffragans, après que le Régent l'eut armé Chevalier. Les six Pairs ecclésiastiques s'y trouvérent, mais il n'y eut que deux des Pairs laïques, le Duc de Bourgogne & le Comte de Flandres; les quatre autres Pairies étant réunies à la Couronne. Ces Pairs vacans furent représentés par le Comte

1580. de Valois, qui porta devant le Roi l'épée de Charlemagne; par le Duc de Bar, mari d'une de ses tantes; par les Comtes de la Marche & d'Eu, Princes du Sang : un grand nombre de Seigneurs François assistérent à la cérémonie. La curiosité y attira quelques Princes étrangers : les Ducs de Lorraine, de Brabant, de Gueldres, de Juliers, & le Prince de Namur.

Immédiatement après le Sacre, le Roi fit Chevaliers douze jeunes Seigneurs, entr'autres les fils aînés du Duc de Bar, du Sire d'Albret & du Maréchal de Montmorenci.

C'étoit alors l'usage de conferer aux grandes cérémonies & avant les batailles l'Ordre de Chevalerie, degré d'honneur pour la guerre, acquis, ou à mériter; dans ce dernier cas, il ne s'accordoit que par le Roi, ou par les Princes, & à de jeunes gens de la

première qualité. Il n'avoit point 1380.
de rapport à ces Ordres d'honneur institués par les Rois pour illustrer leur Cour. L'Ordre de France étoit alors l'Ordre de l'Etoile établi par le Roi Jean, mais les promotions en étoient rares, & pour peu de personnes. Le feu Roi en avoit fait une en 1378, & l'avoit sans doute donné pour lors à ses deux fils. On en voit le collier au bas des portraits du Comte de Valois.

Le Festin Royal.

M. S. D. ibid. Froissard. Dict. de Bayle.

Il survint un grand trouble au festin du Sacre : à la droite du Roi étoient les Pairs Ecclésiastiques ; Monsieur étoit à la gauche à quelque distance du Roi, & les Pairs laïques devoient s'asseoir dans leur rang après Monsieur. Le Connétable, le Maréchal de Sancerre, les Sires de Coucy, de la Tremoille & l'Amiral, tous vêtus de robes de drap d'or, étoient à cheval autour de la table, & devoient re-

1380. cevoir les plats pour les faire servir. Le Régent alla s'asseoir à la seconde place de la gauche après Monsieur ; il étoit à peine assis, que le Duc de Bourgogne courant à lui avec impétuosité, le tira par le bras & se mit en sa place.

Il s'éleva aussitôt dans l'Assemblée une effroyable rumeur. L'ordre & le cérémonial furent dérangés. Le Régent se plaignit au Roi comme d'une insulte faite à sa dignité de Régent, & à l'honneur qu'il avoit d'être l'aîné des oncles de Sa Majesté. Le Duc répondit avec fierté, que ce n'étoit pas là des titres à alleguer dans la cérémonie d'un Sacre, où l'ancienneté des Pairies régloit seule les rangs : qu'il avoit l'honneur d'être Doyen des Pairs, & qu'il le soutiendroit au péril de sa vie. Le tumulte & le bruit croissoient : déja chacun prenoit parti selon son inclination ou ses intérêts ; quelques Officiers

ſe diſpoſoient même à faire pren- 1380.
dre les armes à leur troupe. Le Roi avec une prudence au-deſſus de ſon âge, calma tous les eſprits : il ſe leva de table & aſſembla ſur le champ le Conſeil ; on y décida que le Duc de Bourgogne devoit tenir ſon rang, & que cette préférence n'alteroit, ni les droits de la Régence, ni ceux du ſang.

L'ordre ſe rétablit, & le Duc prit la premiére place à la gauche du Roi. Quoique ce fût avec juſtice, la hauteur avec laquelle il ſe la fit rendre, rappella les deux mémorables occaſions où à l'âge de quinze ans il avoit ſignalé ſa hardieſſe : la premiere à la journée de Poitiers où après mille actions de valeur, il avoit fait de ſon propre corps un bouclier au Roi ſon pere : la ſeconde, à Londres même & à la table du Roi d'Angleterre ; priſonnier ainſi que le Roi Jean, il

1380. avoit donné un soufflet à l'Echanson qui servit son maître avant ce Prince. Ces deux traits avoient caractérisé le Duc de Bourgogne qui en avoit acquis le surnom de *Hardi*, que l'avanture du festin ne démentit pas.

Retour du Roi à Paris.

M. S. D. l. 1. c. 3. & 4. Froissard.

Le lendemain du Sacre, le Roi alla dîner à l'Abbaye S. Thiery où ce repas lui est dû. Il employa deux jours à recevoir les hommages des grands Vassaux : il partit ensuite pour Paris. Les Villes sur la route s'étoient préparées pour le recevoir, mais on évita de l'y faire passer, dans la crainte qu'on ne lui portât des plaintes sur les impôts, & qu'un jeune Roi libéral & bienfaisant n'accordât des graces contraires aux intérêts du Régent.

Le Roi fit son entrée dans Paris avec une magnificence incroiable. Les Parisiens idolâtres de leurs Rois, se surpassérent dans les témoignages de leur joie : ils prodi-

guerent

guerent les fontaines de vin, de lait, & d'eau de senteur : tout marquoit une allégresse vive, pure & sincére. Le Roi tint Cour pléniére pendant trois jours, il y eut des Tournois célebres, les Prélats & les Seigneurs firent à l'envi des présens au Roi. 1380.

Les affaires succederent aux plaisirs : on établit la forme du Gouvernement prescrite par l'assemblée des Notables. Le Sceau du Régent fut rompu, & rien ne s'expédia plus que sous le nom du Roi. Le Conseil de Régence fut formé. Les Ducs de Bourgogne & de Bourbon entrérent en possession de la surintendance de l'éducation du Roi & de Monsieur : ils la partagérent : le premier se chargea de celle du Roi, & le Duc de Bourbon de celle de Monsieur.

Education de la Famille Royale.

Le Lab. intr. c. 5. Hist. des IV. Ducs. P. Ansel.

Le Duc de Bourgogne avoit tous les talens nécessaires pour s'acquitter dignement d'un emploi si glo-

1380. rieux, il les mit d'abord heureusement en pratique, ayant trouvé un sujet excellent. Mais dans la suite le Roi avançant en âge, le Duc par des vûes d'ambition & d'intérêt commença à se relâcher. Il ne songea qu'à s'insinuer dans son cœur, & à l'engager à lui confier l'administration de l'Etat. De là ses complaisances pour les goûts & les inclinations du jeune Roi. Malheur trop ordinaire aux Princes parvenus au Trône dans leur bas âge.

Le Duc changea le Confesseur du Roi, Maurice Coulange, qui l'avoit été du feu Roi; il lui donna le sien, Guillaume de Valen, Dominicain, Evêque de Bethléem. Il choisit ce moien de pénétrer dans l'intérieur de ce Prince, & d'élever Valen sa créature, qui obtint peu de tems après l'Evêché d'Evreux.

Le Duc de Bourbon, chargé

de l'éducation du Comte de Va- 1380.
lois, trouva un naturel aussi heureux & plus de docilité. Comme ce Duc n'avoit que des vûes pures, il ne pensa qu'à inspirer au jeune Comte les principes de la plus haute vertu. Il vouloit le rendre un Prince accompli & capable de faire un jour le bonheur de l'Etat, si le gouvernement lui en étoit confié. Heureux ce Prince, si la corruption de la Cour, & la licence du pouvoir souverain n'eussent point alteré dans la suite ces salutaires impressions.

La Surintendance de Madame fut donnée à la Duchesse Doüairiére de Bourbon, (*a*) qui en même tems étoit sa grand'mere & sa grand'tante, comme mere de la feue Reine, & sœur du Roi Philippe VI. C'étoit la plus respectable Princesse de France & la plus

(*a*) Isabelle de Valois, veuve de Pierre, Duc de Bourbon.

1380. capable de cet emploi. Veuve depuis 34 ans, elle s'étoit retirée aux Cordeliéres du fauxbourg S. Marceau, ne s'étant réservé pour vivre dans cette solitude, de tous les biens qu'elle possedoit, qu'une pension de deux cens francs parisis. Une si grande modération ne fit pas soupçonner d'ambition la démarche qu'elle fit de quitter sa retraite pour élever Madame; il fallut au contraire que la loi du devoir lui fît violence.

Puissance des quatre Oncles du Roi.

Du Tillet. Rech. de Pasquier. Justel hist. de la maison d'Auvergne. Favin, T. d'honneur. Le Lab.

Dans le Conseil de Régence, tout se décidoit à la pluralité des voix. Mais comme il falloit que le Régent l'approuvât, cette prérogative le rendoit en quelque maniére le maître des décisions. Les Ducs de Bourgogne & de Berri, seuls capables de lui résister, mollissoient assez souvent pour l'engager dans les occasions à une indulgence réciproque. Le dernier, paresseux & inégal, assistoit même as-

sez rarement au Conseil : on met- 1380.
toit néanmoins cette formule à tous *intr. c. 5.*
les actes : *A la relation de Monsei-* *Hist. des*
gneur le Régent & de Messeigneurs *IV. Ducs*
les Ducs de Berri, de Bourgogne *M.S.D.*
& de Bourbon. *l. 1. c. 5.* *Morery* *Etats.*

On dit que le feu Roi avoit laissé dans son épargne quatorze millions ; on estimoit près de cinq la vaisselle d'or, d'argent & les pierreries dont il avoit fait dresser un inventaire un peu avant sa mort. C'étoit une grande ressource pour l'Etat & une forte raison pour soulager les peuples : mais les trois oncles paternels dévoroient dans leur cœur ces richesses : on croit que le Régent s'étoit d'abord emparé de la plus grande partie ; & on ne doute pas qu'il n'en eût fait part à ses deux freres. Dès le mois de Décembre, le trésor Royal étoit presque épuisé, & les fonds manquoient pour payer les troupes.

La nécessité où étoit le Régent de

1380. passer au plutôt en Italie, le rendoit insatiable. Il s'étoit fait assigner pour les apointemens de Régent, cinq mille francs d'or par mois, chaque franc valant soixante sols. La somme étoit un peu forte & n'avoit pas d'exemple dans les Régnes précédens; mais on ne lui contesta rien, il avoit peu de tems à en joüir, par cette même raison il se hâtoit d'accumuler. Il avoit obtenu du consentement des Etats une Aide sur tout le Royaume. Le contingent de la Normandie monta à trente mille francs; les pays d'Etats lui accorderent aussi un don.

Les deux Ducs ses freres, quoiqu'ils n'eussent point d'expédition à faire, ne s'oublioient pas: ils obtinrent des Lettres patentes de Lieutenans Généraux du Roi dans toutes les terres de leurs appanages & de leurs Gouvernemens, avec la faculté d'y exercer les Droits Royaux. Cela s'étendoit, pour le

Duc de Berri, aux Provinces de 1380.
Berri & de Poitou; pour le Duc de Bourgogne, au Duché de ce nom, & à la Normandie dont il étoit Gouverneur. Le Régent obtint sans doute les mêmes droits dans l'Anjou & le Maine.

Ce pouvoir alloit jusqu'à regler la destination des revenus de ces Provinces, à y repartir les impositions, à punir les coupables ou à leur faire grace, à établir ou à destituer les Officiers. De plus, le Duc de Berri avoit obtenu en don les anciens debets des Comptables : expédient très propre à les enrichir en leur remettant pour une partie de leurs débets.

La France voyoit alors dans son sein comme trois Souverains qui ne cherchant qu'à dépoüiller un Prince dont ils eussent dû protéger l'enfance & la foiblesse, ne pensoient qu'à s'élever sur ses ruines. Leur maison égaloit presque cel-

1380. le du Roi. Ils avoient les mêmes Officiers, à la vérité en moindre nombre, des créatures, des pensionaires. Le Régent faisoit expédier des *Brevets de familiarité* (a) à certains Gentilshommes qui lui étoient dévoüés.

Le Duc de Bourbon avoit une conduite bien différente. Quoiqu'il ne fût qu'oncle maternel du Roi, la situation de la Cour & son mérite, lui eussent fourni assez de voies pour s'aggrandir, s'il n'eût pas été scrupuleux sur le choix; mais il n'en vouloit que de légitimes: son assiduité au Conseil avoit pour principal but le bien public & le désir de mettre un frein aux entreprises audacieuses des trois Princes. Il n'étoit encore âgé que de 43 ans; sa valeur lui avoit acquis sous le dernier Régne beaucoup de crédit, il y joignoit

(a) C'est-à-dire, un titre qui vous nommoit de la maison du Prince.

beaucoup d'expérience. On ne 1380.
voit pas qu'il tînt de la Cour aucun bienfait : mais il tenoit de ses peres de grands Domaines, & il se conduisoit avec tant de sagesse & d'ordre, que sa dépense étoit toujours égale & proportionnée à son rang. Il possédoit le Comté de Clermont en Beauvoisis, & le Duché de Bourbonnois où il avoit le droit de faire battre monnoie, d'affranchir & de légitimer. Sa maison étoit sur le pied des maisons Royales, & il avoit comme les Fils de France un Chancelier, un Chambelan & un Maréchal.

Il avoit épousé Anne fille de Beraud, surnommé le grand Dauphin d'Auvergne & Comte de Forest. Ce fut à ses nôces qu'il institua l'Ordre du Chardon de Notre-Dame, autrement de l'espérance, dont il avoit donné le colier à 17 des principaux Seigneurs de sa Cour. Sa prudente économie l'a-

1380. voit mis en état de retirer du Duc d'Anjou, au nom de son beau-pere, le Comté de Forest dont il lui avoit laissé la joüissance, jusqu'à ce qu'il pût lui en rembourser le prix.

Gratifications & Pensions.

Le Lab. intr. c. 4. P. Ansel.

On répandit divers bienfaits sur plusieurs personnes de la Cour distinguées par leur naissance & par leur mérite, ou attachées aux oncles du Roi.

Jaligny Gouverneur du Roi, fut confirmé dans la Charge de Maître des Arbalêtriers, il en avoit été pourvû l'année précédente par la destitution de Hugues de Châtillon, Seigneur de Dampierre, qui néanmoins en portoit encore le titre; quelque irrégularité qu'il prétendoit se trouver dans sa destitution, l'autorisoit.

Cette Charge étoit alors une des premieres de la Couronne, elle avoit inspection sur tous les gens de pied dans les armées où le Roi étoit en personne; sur tous les Ar-

balêtriers, Archers, Ouvriers, 1380.
Maîtres de machines. Le Maître des Arbalêtriers aux jours de bataille, poſoit le premier les ſentinelles, & envoioit prendre le mot du Guet.

On fit Aumônier du Roi, Denis de Collours qui exerçoit la même Charge auprès de ce Prince, lorſqu'il n'étoit que Dauphin; il étoit auſſi Sécretaire du Roi. Sa Majeſté lui donna enſuite la Chantrerie de la Sainte Chapelle. Colard de Tanques fut fait premier Ecuyer du Corps & Maître de la grande Ecurie. Il n'y avoit point encore de Grand Aumônier, ni de Grand Ecuyer: Collours & Tanques en faiſoient à peu près les fonctions.

Thibault de Moreüil & Philbert de l'Eſpinace furent nommés du Conſeil à mille francs de gages. Le premier étoit frere du feu Maréchal de ce nom, l'Eſpinace avoit

1380. dans le service un frére qui s'étoit fait estimer. Le feu Roi l'avoit mis de son Conseil secret à 1500 francs de pension. Elle lui fut confirmée par Lettres du 3 Janvier. On remarque qu'il prêta au Roi deux francs pour donner à un paysan qui lui avoit presenté un Chardonet : petit service, mais qui tient souvent lieu des plus grands dans l'esprit d'un jeune Prince.

Le brave d'Aumont, dont on aura tant d'occasions de parler, fut nommé premier Chambelan du Roi, & retenu à deux cens francs par mois pour mille hommes d'armes. Cela n'étoit pas perpétuel, comme le furent depuis les Compagnies d'ordonnance. Mais un emploi de cette importance marquoit assez l'estime qu'on faisoit du Commandant. Chaque homme d'armes avoit sous lui trois Archers, c'étoit être à la tête d'un corps de quatre mille hommes. Le Régent

fit accorder à son Chambelan, Re- 1380.
nauld de Trie, Seigneur de Serifontaines, la confiscation des terres de Robert de Pequigni pris les armes à la main contre la France, sans doute en faveur des Anglois.

On délibera dans le Conseil si on payeroit la rançon de Guillaume des Bordes, Lieutenant de Roi en basse Normandie, que les Anglois avoient fixée à vingt mille francs. On le décida affirmativement par rapport au mérite de cet Officier. L'ordre fut expedié, & des Bordes depuis acquitta bien cette somme par ses services.

Le Connétable ayant reçu ses provisions le 28 de Novembre, alla au Maine pour suivre la négociation entamée avec le Duc de Bretagne. Elle avança si heureusement qu'on manda au Régent qu'il pouvoit compter sur le succès. Aussitôt ce Prince congédia une partie

Troupes congédiées.
M. S. D. l. 1. c. 6.
Du Tillet.
P. Ansel.

1380. de l'armée. Il ne songeoit qu'à diminuer les dépenses de l'Etat, mais c'étoit pour en appliquer le fond à son profit. Il avoit jusques là assez mal pourvû à la solde des gens de guerre ; aussi plusieurs compagnies s'étoient déja dissipées, non pas sans se dédommager sur le peuple d'une partie de ce qui leur étoit dû. Désordre qui grossit les sujets de plainte, & augmenta encore la haine publique contre le Ministère.

Le Comte de S. Pol reçu en grace.

M. S. D. l. 1. c. 4. Froissard. Dupleix. Morery. P. Dan.

Une Minorité est un tems de faveur. Les amis du Comte de S. Pol en profitérent pour obtenir sa grace. Valeran de Luxembourg Comte de S. Pol & de Ligni, étoit descendu d'une branche cadette de la Maison de Luxembourg, dont les aînés étoient parvenus au Trône de Bohème, & ensuite à l'Empire. Les cadets avoient bien mérité de l'Etat.

S. Pol avoit commencé de bon-

ne heure à porter les armes ſous le 1384
dernier Régne, vers la fin il avoit été fait priſonnier dans un combat par les Anglois. Ils avoient fixé ſa rançon à cent vingt mille francs d'or pour obliger la France à l'échanger avec le Captal de Back, Grand Seigneur de Gaſcogne, & l'un de leurs meilleurs Généraux. Le feu Roi ne fut point la dupe de leur fineſſe, il ne jugea pas à propos de lâcher un vieux Général pour un jeune Capitaine, quoique d'une grande naiſſance.

Le jeune Comte, priſonnier à Londres ſur ſa parole, y fit briller ſa bonne mine, ces maniéres polies & galantes qui diſtinguent ſi fort la Nation. Il s'attacha à la Princeſſe Matilde ſœur du Roi Richard, qui ne parut pas inſenſible au mérite du Comte. Le Roi en agréa la recherche dans la vûe d'ôter à la France un ſi puiſſant Feudataire & de ſe l'attacher.

[illegible] cette alliance par-
[illegible] à la Cour de France,
[illegible] circonstances. On
[illegible] acheter cet hon-
[illegible] garnison dans ses
[illegible] bien ou mal
[illegible] Charles V. acheva de se
[illegible] l'échange du
[illegible] par ses conseils, di-
[illegible] Bureau de la Rivière,
[illegible] Ministres, qui croioit
[illegible] l'Etat, en rete-
[illegible] un de ses plus
[illegible] ennemis.

[illegible] méprisant,
[illegible] plus que son dé-
[illegible] passion. Il épou-
[illegible] d'Angleterre sans
[illegible] du Roi, & se
[illegible] avec les Anglois.
[illegible] de son im-
[illegible] Charles V. envoya des
troupes [illegible] en possession de
ses terres & le bannir à perpétuité
du Royaume. Pour mériter son

pardon il quitta l'Angleterre & se 1380
retira auprès du Comte de Savoye, Prince ami & allié de la France.

Son espérance ne fut pas trompée; le Comte qui assista au Sacre & peut-être dans cette vûe; se joignit au Duc de Brabant, de la même maison que S. Pol; ces deux Princes demanderent sa grace au jeune Roi; le Duc de Bourgogne saisissant cette occasion de s'attacher S. Pol, les seconda fortement: Il représenta au Roi les services des ancêtres de S. Pol, qu'il n'avoit rien fait contre l'Etat, & que son mariage contracté sans l'aveu du feu Roi, n'étoit que l'effet d'une passion excusable, surtout dans une alliance glorieuse. Personne ne contredit le Duc. Le Roi sans balancer accorda la grace du Comte, qui vint à Paris le remercier, se jetter à ses pieds, & lui jurer une fidélité inviolable. Il ajouta que son mariage l'avoit bien ren-

1380. du allié du Roi d'Angleterre ; mais qu'il n'avoit alteré ni son devoir, ni son honneur, qu'il préferoit à tous les nœuds du sang & à sa propre vie. Qu'instruit qu'on avoit voulu rendre sa foi suspecte, il offroit de se justifier par un combat contre son accusateur. Le Roi répondit qu'il étoit satisfait, & que le combat n'étoit pas nécessaire.

Le Connétable protége la Riviere.

M. S. D. ibid. P. Dan.

C'étoit la Riviére que le Comte avoit voulu désigner en parlant de son accusateur. Il le croioit l'auteur de sa disgrace. Rétabli si facilement dans ses biens & dans son honneur, il croioit qu'il lui manquoit le plaisir de se vanger. Les hommes inquiets, delivrés d'un embarras, se jettent impétueusement dans un autre. Il se rend donc dénonciateur contre la Riviére. Il l'accuse d'intelligence avec les Anglois, & dit qu'il a voulu les introduire dans le Roiaume, il en produit pour preuve une

Lettre écrite de la Riviére & ſcel- 1380
lée de ſon ſceau.

On n'a jamais ſçu quelle étoit cette piéce qui paroiſſoit ſi déciſive, ni comment elle étoit tombée entre les mains du Comte. Les apparences ſont qu'elle étoit l'ouvrage des ennemis de ce Miniſtre, car l'accuſation paroiſſoit ſans vraiſemblance. La Riviére honoré de la confiance du feu Roi, avoit de grands établiſſemens. Il n'en pouvoit qu'à peine eſperer l'équivalent des Anglois; que pouvoit-il faire pour eux, n'ayant aucune place dont il pût diſpoſer ? Il n'étoit pas aſſez important pour ſe faire acheter ſi chérement, enfin on ne lui avoit jamais connu de ſujets de mécontentement.

Malgré ces raiſons qui rendoient l'accuſation ſi ſuſpecte, elle fut reçue avidement. Il avoit été Miniſtre, poſte toujours envié & qui attire la haine des Grands. Quoi-

1380. dans le service un frère qui s'étoit fait estimer. Le feu Roi l'avoit mis de son Conseil secret à 1500 francs de pension. Elle lui fut confirmée par Lettres du 3 Janvier. On remarque qu'il prêta au Roi deux francs pour donner à un paysan qui lui avoit presenté un Chardonet : petit service, mais qui tient souvent lieu des plus grands dans l'esprit d'un jeune Prince.

Le brave d'Aumont, dont on aura tant d'occasions de parler, fut nommé premier Chambelan du Roi, & retenu à deux cens francs par mois pour mille hommes d'armes. Cela n'étoit pas perpétuel, comme le furent depuis les Compagnies d'ordonnance. Mais un emploi de cette importance marquoit assez l'estime qu'on faisoit du Commandant. Chaque homme d'armes avoit sous lui trois Archers, c'étoit être à la tête d'un corps de quatre mille hommes. Le Régent

fit accorder à son Chambelan, Renauld de Trie, Seigneur de Serifontaines, la confiscation des terres de Robert de Pequigni pris les armes à la main contre la France, sans doute en faveur des Anglois. 1384

On délibera dans le Conseil si on payeroit la rançon de Guillaume des Bordes, Lieutenant de Roi en basse Normandie, que les Anglois avoient fixée à vingt mille francs. On le décida affirmativement par rapport au mérite de cet Officier. L'ordre fut expedié, & des Bordes depuis acquitta bien cette somme par ses services.

Le Connétable ayant reçu ses provisions le 28 de Novembre, alla au Maine pour suivre la négociation entamée avec le Duc de Bretagne. Elle avança si heureusement qu'on manda au Régent qu'il pouvoit compter sur le succès. Aussitôt ce Prince congédia une partie

Troupes congédiées.

M. S. D. l. 1. c. 6. DuTillet. P. Ansel.

1380. desabusé. Le Conseil suivit l'exemple du Prince, & le Connétable consommant son ouvrage, obtint le rappel de la Riviére, qui fut rétabli avec honneur dans sa Charge de Premier Chambelan, & qui reprit sa place au Conseil.

Le Connétable repartit aussitôt pour continuer la négociation de Bretagne, dont dépendoit le repos du Royaume; il s'agissoit d'ôter aux Anglois l'unique ressource qui leur restoit pour se rétablir en France, & pour y recommencer la guerre avec avantage.

Situation des Anglois en France.

M. S. D. l. 16. c. 9.

Cette Nation étoit l'ancienne & l'irréconciliable ennemie des François. Il y en avoit une raison naturelle & plausible. Ses Rois avoient autrefois disputé de l'Empire avec les Rois de France. Au commencement du treiziéme siécle ils partageoient encore avec eux le Roiaume, y possedant cinq grandes Provinces qui le coupoient presque

ne heure à porter les armes ſous le 1386.
dernier Régne, vers la fin il avoit été fait priſonnier dans un combat par les Anglois. Ils avoient fixé ſa rançon à cent vingt mille francs d'or pour obliger la France à l'échanger avec le Captal de Back, Grand Seigneur de Gaſcogne, & l'un de leurs meilleurs Généraux. Le feu Roi ne fut point la dupe de leur fineſſe, il ne jugea pas à propos de lâcher un vieux Général pour un jeune Capitaine, quoique d'une grande naiſſance.

Le jeune Comte, priſonnier à Londres ſur ſa parole, y fit briller ſa bonne mine, ces maniéres polies & galantes qui diſtinguent ſi fort la Nation. Il s'attacha à la Princeſſe Matilde ſœur du Roi Richard, qui ne parut pas inſenſible au mérite du Comte. Le Roi en agréa la recherche dans la vûe d'ôter à la France un ſi puiſſant Feudataire & de ſe l'attacher.

1380 il força le Roi Jean son prisonnier à lui ceder par le Traité de Bretigny en toute souveraineté, Calais, le Ponthieu, la Guienne & ses dépendances. Il quitta en conséquence le nom de Roi de France. Charles V. revint contre ce Traité que les Anglois avoient violé en plusieurs chefs. Aussi heureux que sage, par des routes opposées à celles des conquérans, il enleva à ses ennemis presque tout ce qu'ils possédoient en France. La haine se renouvella entre les deux nations, d'autant plus envenimée de la part des Anglois qu'ils avoient été malheureux. Leurs Rois reprirent le nom de Rois de France, & ils se flatterent de réparer leurs pertes.

Les apparences n'y étoient pas. Le Prince de Galles & le grand Roi Edoüard étoient morts. Le dernier avoit laissé pour successeur Richard son petit-fils, âgé de onze ans, peu en état d'entreprendre des

pardon il quitta l'Angleterre & se 1380
retira auprès du Comte de Savoye, Prince ami & allié de la France.

Son espérance ne fut pas trompée ; le Comte qui assista au Sacre & peut-être dans cette vûe, se joignit au Duc de Brabant, de la même maison que S. Pol ; ces deux Princes demanderent sa grace au jeune Roi ; le Duc de Bourgogne saisissant cette occasion de s'attacher S. Pol, les seconda fortement. Il représenta au Roi les services des ancêtres de S. Pol, qu'il n'avoit rien fait contre l'Etat, & que son mariage contracté sans l'aveu du feu Roi, n'étoit que l'effet d'une passion excusable, surtout dans une alliance glorieuse. Personne ne contredit le Duc. Le Roi sans balancer accorda la grace du Comte, qui vint à Paris le remercier, se jetter à ses pieds, & lui jurer une fidélité inviolable. Il ajouta que son mariage l'avoit bien ren-

1380. avoit commencé ſous Philippe de Valois. Jean III. Duc de Bretagne, mort ſans enfans en 1341. avoit inſtitué pour ſon héritiére, Jeanne, Comteſſe de Penthiévre fille de l'aîné de ſes freres, mariée à Charles de Blois. Jean, Comte de Montfort, frere de ce Duc, diſputa le Duché à ſa niéce, prétendant l'exclure par ſon ſexe, par la proximité, & parce que la repréſentation n'avoit pas lieu en ligne collatérale. Des flots de ſang avoient coulé pour cette fameuſe querelle. L'Angleterre s'étoit déclarée pour Montfort, la France
En 1345. pour Charles de Blois. La mort de Montfort ne l'avoit pas terminée. Sa veuve Marguerite de Flandres plus habile que lui, avoit d'abord ſoutenu les droits de Jean V. ſon fils, qui parvenu à l'âge de ſe défendre lui-même avec les ſecours des Anglois, avoit vaincu & tué Charles de Blois à Aurai.

Le Traité de Guérande suivit ; 1380.
il adjugea le Duché à Jean V. & régla les droits de la Duchesse. La France l'avoit approuvé & avoit reconnu Jean V. pour Duc de Bretagne ; mais ce Prince trop reconnoissant de ce qu'il devoit aux Anglois, prit parti pour eux dans la guerre qui se ralluma entre les deux Couronnes. Il eut part aux disgraces des Anglois. Charles ayant gagné presque toute la Noblesse de Bretagne, qui n'approuvoit pas l'alliance de son Prince avec les Anglois, le dépoüilla de Nantes & de plusieurs autres Villes, le força d'abandonner ses Etats & de fuir en Angleterre.

Lorsque le Roi eut fait déclarer en 1378. le Duc de Bretagne rebelle, qu'il eut confisqué à son profit le Duché de Bretagne, & qu'il eut envoyé une armée pour le réunir en effet à la Couronne, les Bretons tout-à-coup desabusés, prirent una-

Négociation avec le Duc de Bretagne.

Dargentré.

Actes pub. de l'Anglet.

Mezeray

1380. nimement les armes contre la France. Excités par l'amour de la patrie, par la tendresse naturelle à tous les peuples pour le sang de leurs anciens maîtres, & par la crainte de ne faire plus qu'une Province du Royaume, ils rappellerent leur Duc, qui ayant signé une ligue offensive & défensive avec le Roi Richard, revint en Bretagne; il y fut reçu comme le Dieu tutelaire, les peuples se mettant à genoux devant lui sur le rivage.

Il n'avoit amené avec sa Maison que deux cens lances; mais le Roi d'Angleterre sollicité fortement par la Duchesse restée auprès de lui en ôtage, obtint pour le Duc son mari un secours de trois mille hommes d'armes & de trois cens Archers conduits par le Comte de Buckingham oncle paternel du Roi Richard. Il débarqua le 21 de Juillet de cette année à Calais, il entreprit de passer par la France, n'ayant

pas trouvé de sûreté à se rendre en 1380.
Bretagne par mer à cause de la flotte Françoise. Les Ducs de Bourgogne & de Bourbon, avec une bonne armée, s'avancérent pour s'opposer à sa marche. Buckingham eût difficilement surmonté tous les obstacles d'une si longue route, si la nouvelle de la maladie mortelle de Charles V. n'eût rappellé ces deux Ducs à la Cour, où des intérêts personnels rendoient leur présence nécessaire. Le départ des Chefs dissipa l'armée Françoise. Les Anglois n'eurent plus d'ennemis en tête. Ils traverserent tranquillement la Picardie, la Champagne, le Gatinois, la Beauce, le Vendomois & le Maine. Ils passerent la Sarte le même jour que Charles V. mourut : étant arrivés à Laval, ils y attendirent la jonction du Duc de Bretagne.

La mort de Charles V. en changeant la face des affaires, changea

1580. aussi les intérêts de ce Duc & la disposition des Bretons. Voyant un enfant sur le Trône & les agitations de la Cour, ils ne douterent pas qu'elle ne changeât de maximes. La Noblesse Bretonne elle-même, qui n'aimoit pas les Anglois & qui craignoit pour ses terres les suites de la guerre, osa bien remontrer au Duc qu'il n'avoit point d'autre intérêt que d'être rétabli dans son Duché, & que d'en jouir paisiblement. Elle offrit de réconcilier le Duc avec la Cour de France. Les anciennes injures qu'il en avoit reçues, & au contraire tant de bienfaits dont il étoit redevable à l'Angleterre, joint à sa nouvelle alliance avec cette Couronne, le révolterent d'abord contre ces propositions. Mais il ne fut bientôt plus aussi libre de les rejetter qu'il le croioit. Les plus grands Seigneurs de Bretagne s'expliquerent ouvertement qu'il l'y falloit contraindre

& faire son avantage malgré lui. 1380.
De sorte qu'il se vit à la veille d'une guerre civile & prêt d'être dépoüillé par ses amis, après l'avoir été par ses ennemis.

Ce Prince sage & éclairé dissimula ses secrets sentimens, & changeant de langage dit tout haut que les haines n'étoient pas éternelles, & que l'ennemi du pere pouvoit bien devenir l'ami & le serviteur du fils. Sur ces dispositions dont on donna avis au Régent, le Connétable se rendit secretement en Bretagne & entra en négociation avec les Commissaires du Duc, qui eurent aussi ordre de garder un profond secret. Jamais situation ne fut plus délicate que celle de ce Prince. Il avoit les Anglois dans ses Etats. De ses protecteurs il craignoit qu'ils ne devinssent ses ennemis. En vain le cœur étoit-il pour eux. Il étoit forcé de suivre les inclinations de ses peuples, &

1380. quelque tour que prît la négociation, il ne pouvoit se laver de foiblesse ou d'ingratitude.

Le Comte de Buckingham ignorant tous ces mouvemens, attendoit toujours à Laval des nouvelles du Duc. Pendant le séjour qu'il y fit, ses troupes faisoient des courses dans les Provinces voisines, & même un de leurs partis pénetra jusqu'à Marmoutier. Le Comte commença à s'impatienter. Il marcha vers Vitré, & cotoiant toujours la Vilaine, il s'arrêta à Châteaubourg.

Siége de Nantes par les Anglois.

M. S. D. l. 1. c. 8. Dargent.

Ce fut là que l'Evêque de Léon le vint trouver avec d'autres Députés du Duc. Après avoir essuié ses plaintes & excusé le Duc sur les mesures qu'il étoit obligé de garder avec sa Noblesse, dont la mort de Charles V. avoit changé les dispositions, ils acheverent de l'appaiser en l'assurant que le Duc le joindroit dans deux jours.

Sur ces esperances, le Comte

s'approcha de Rennes, mais rien 1380.
ne répondit aux promesses des Députés. On ne voulut recevoir dans Rennes que le Comte & les Officiers Généraux. Le reste de l'armée fut contraint, quoique dans une saison déja incommode, de loger dans les fauxbourgs & aux environs. On attendit quinze jours la jonction, pendant lesquels le Duc envoyoit de tems en tems amuser le Chef Anglois par des raisons spécieuses, dont les Princes habiles ne manquent jamais. Le Comte perçant enfin le mystere, & s'impatientant, détacha Knolle & Percy, deux de ses principaux Chefs, avec cinq cens hommes d'armes & cinq cens Archers pour aller trouver le Duc quelque part qu'il fût, & le forcer de s'expliquer. Il marcha sur leurs pas avec le reste de l'armée.

Le Traité du Duc avec la France n'étant pas encore arrêté, il s'ex-

1380. quelque tour que prît la négociation, il ne pouvoit se laver de foiblesse ou d'ingratitude.

Le Comte de Buckingham ignorant tous ces mouvemens, attendoit toujours à Laval des nouvelles du Duc. Pendant le séjour qu'il y fit, ses troupes faisoient des courses dans les Provinces voisines, & même un de leurs partis pénetra jusqu'à Marmoutier. Le Comte commença à s'impatienter. Il marcha vers Vitré, & cotoiant toujours la Vilaine, il s'arrêta à Châteaubourg.

Siége de Nantes par les Anglois.

M. S. D. l. 1. c. 8. Dargent.

Ce fut là que l'Evêque de Léon le vint trouver avec d'autres Députés du Duc. Après avoir essuié ses plaintes & excusé le Duc sur les mesures qu'il étoit obligé de garder avec sa Noblesse, dont la mort de Charles V. avoit changé les dispositions, ils acheverent de l'appaiser en l'assurant que le Duc le joindroit dans deux jours.

Sur ces esperances, le Comte

Nantes fut affiegé, & les attaques 1380.
pouffées affez vigoureufement. Un grand peuple très affectionné à la France s'y défendoit vaillamment. Jean le Barrois des Barres Capitaine renommé, s'y étoit renfermé avec Amaury de Cliffon, Jean de Châteaumorand, Malétroit & Tournemine, fix cens hommes d'armes François & quelques foldats Bretons. Ils animoient ce peuple, & mettoient en ufage avec fuccès la longue expérience qu'ils avoient acquife dans la guerre. Ils faifoient de fréquentes forties, & la mer étant toujours libre, ils recevoient toutes fortes de rafraîchiffemens, pendant que les Anglois manquoient de tout.

Le Duc, quoiqu'il fe fût avancé jufqu'à Hennebon, n'avoit pû remplir aucuns de fes engagemens : foit que fa Nobleffe s'y fût oppofée, foit qu'il jugeât fes démarches inutiles, recevant des nouvelles

1380. que ſon accommodement étoit preſque réglé.

Le ſiége ſe ralentit tous les jours, les incommodités des aſſiégeans croiſſant toujours, la colere de Buckingham croiſſoit de même. Fatigué, rebuté, ſe voyant ſi loin de ſa patrie, ſans vivres, ſans ſecours, environné d'ennemis, il fut forcé de dévorer ſa douleur, dans la crainte de ſe voir abandonné par celui qui l'avoit appellé & dont il ne démêloit que trop l'embarras, la foibleſſe & l'infidelité. Il leva le 3 Février le ſiége de Nantes, qui depuis quelque tems n'étoit qu'un blocus : il alla trouver le Duc à Vannes, où ſans s'amuſer à des reproches inutiles, il fit régler les quartiers d'hyver, dont ſon armée délabrée avoit beſoin.

Seconde émotion des Pariſiens. Ces nouvelles flattoient infiniment le Régent qui ſe hâtoit de pacifier la France pour paſſer en Italie. Il ne ſe hâtoit pas moins de

mettre à profit toutes les occasions d'accumuler, mais il avoit en la personne du Duc de Bourgogne, un adversaire ou un concurrent redoutable. Il s'opposoit de front à toutes ses entreprises. Il osa lui reprocher l'enlévement du trésor de Melun, & lui en demander la restitution. Le Régent soutint qu'il n'avoit fait qu'user de son droit. Le Duc lui nioit ce droit. Ils se dirent des paroles piquantes en plein Conseil. Chacun se partagea sur ce différend. Les plus sages en éludérent la décision, & ne s'attacherent qu'à les réconcilier. Ils y réussirent, du moins en apparence. L'Avocat Général Desmarêts s'intrigua dans cette affaire pour le Régent plus qu'il ne convenoit à sa place & à sa prudence; il se donna un grand ridicule, & s'attira la haine des autres Princes, en faisant son éloge à leur préjudice, & en poussant l'adulation jusqu'à dire que ce Prin-

1358 où M.S.D. l. 1. c. 5. Du Tillet. Invent. de Ch. VI.

1380. ce avoit avancé du sien pour les besoins de l'Etat.

Le peuple instruit de cette division, entra dans les vûes du Duc de Bourgogne, surtout voyant que malgré les promesses faites avant le Sacre, on continuoit la levée de tous les impôts. Les plus mutins s'atrouperent pour en demander l'abolition. Le Prevôt des Marchands, pour les ramener au devoir, convoqua une assemblée au parloir devant le Châtelet : se croyant plus autorisés par cette convocation du Magistrat, ils en devinrent plus hardis. Un simple Cordonnier élevant sa voix, dit, que le moment étoit venu de se faire rendre justice, & qu'il falloit prendre les armes. Trois cens mirent l'épée à la main & trainant par force le Prevôt des Marchands avec eux, ils coururent au Palais, & demanderent à parler au Régent. Le Roi surpris de ce tumulte

voulut qu'il allât les entendre. On eût peut-être mieux fait de dissiper d'abord par la force ce petit nombre de séditieux ; c'étoit au Régent à prendre ce parti. Il jugea plus à propos d'y employer la douceur, dans la crainte que les Princes ne fomentassent eux-mêmes l'émotion. 1380.

S'étant rendu au Palais avec le Chancelier, il monta sur la table de marbre, & leur donna audience. Le Prevôt des Marchands porta la parole, & quoiqu'il insinuât adroitement qu'il n'étoit pas libre, il ne put se dispenser de déclarer au Régent que le peuple conformément aux paroles qu'on lui avoit données, demandoit une abolition de tous les impôts.

Le Régent à la merci d'une populace emportée, n'employa pour l'appaiser que des paroles flateuses. Le Chancelier à qui il convenoit de soutenir l'autorité Royale, ré-

1380. pondit que la bonté du Roi n'étoit que trop connue aux Parisiens, mais qu'il falloit demander les graces avec respect : qu'un peuple armé ne méritoit pas d'être écouté : qu'il commençât par poser les armes ; qu'il proposeroit le lendemain sa demande au Conseil, & que son obéissance seroit peut-être un puissant motif pour la lui faire obtenir.

Au Conseil le plus grand nombre opina à ne rien accorder à un peuple armé, insolent, sans Chef & en si petit nombre ; mais la paix de Bretagne dont on se croioit certain, & l'idée que le produit des impôts ne tourneroit qu'au profit du Régent, fit prendre le parti opposé. Le peuple le lendemain revint au Palais toujours en armes & plus redoutable, par l'espérance dont on l'avoit flaté ; le Chancelier lui annonça que le Roi & le Régent lui remettoient toute sor-

te d'impôts, de ſubſides, de péages, 1380.
& que l'Edit en ſeroit publié le lendemain.

Cette grace fut reçue avec de grands cris de joie, mais on éprouva dans le moment & plus encore dans la ſuite le danger qu'il y a de ſe laiſſer impoſer des loix par ceux qui doivent les recevoir. Cette populace où s'étoit mêlé un tas de gens perdus de dettes & de débauches, même quelques jeunes Gentilshommes ruinés par le jeu & par le luxe, ajouta à ſes demandes qu'on bannît de Paris les Juifs, cette nation avide & perfide, qui dévoroit le peuple par ſes uſures.

Les Juifs ſe croioient en pleine ſûreté par les Letres de confirmation que le Régent leur avoit accordées dès le mois d'Octobre, & pour leſquelles ils avoient ſans doute financé. Le Chancelier ſurpris répondit qu'il n'avoit point d'ordre ſur ce chef, qu'il le propoſe-

1586. roit au Conseil, & que dans peu de jours ils auroient une réponse satisfaisante.

Sédition contre les Juifs.

M. S. D. l. 1. c. 7. & 9.

Cette promesse vague, loin de calmer les séditieux, les irrita. Poussés par ces Nobles obérés, ils se rassemblerent dès le lendemain, jour marqué pour la publication de l'Edit. Ils coururent aux Bureaux des Recettes; ils les rompirent comme étant désormais inutiles. Ils déchirerent les tarifs, répandirent par terre l'argent qui étoit dans les caisses & dans les comptoirs. Le crime enhardit. Ils se transporterent dans la rue des Juifs, qui étoit sous la sauvegarde du Prince. Ils s'y livrerent à toute la haine qu'on leur avoit inspirée contre ces malheureux. Ils y pillerent tout ce qui s'y trouva de précieux, coliers, bagues, bijoux, étoffes de soie, comme autant d'indices des crimes qu'on imputoit aux Juifs. Ils jetterent par les fenê-

tres l'argenterie pour l'emporter 1380.
ensuite plus commodément. Ils brûlérent tous les papiers qu'ils trouverent, dans la pensée qu'ils abolissoient les dettes de leurs citoyens.

La cruauté se joignit bientôt à l'avarice. Plusieurs Juifs qui apparemment se mirent en défense, furent massacrés. Le faux zéle porta quelques-uns des mutins à arracher d'entre les bras des Juives éplorées, leurs enfans encore au berceau, pour les faire batiser. Tout fuit devant ces furieux. La plûpart des Juifs se sauverent au Châtelet, cherchant à conserver leur vie & leur liberté dans le lieu même où on perd l'une, & où on est en danger de l'autre.

Tel fut le fruit de la foiblesse du Conseil. Ainsi commença dans le désordre le Régne d'un Prince mal gouverné. Aucun ne fut puni d'un crime qui attaquoit directement

1380. l'autorité Royale. Les impôts demeurerent abolis. Quant aux Juifs on leur rendit leurs enfans, & on fit publier, sous peine de la vie, qu'on eût à leur restituer tout ce qu'on leur avoit pris. Cela fut exécuté pour les effets dont on connoissoit les ravisseurs; mais les plus précieux détournés & enlevés au milieu du tumulte & par des inconnus, furent perdus pour les propriétaires. On ne fit aucune justice de tant de sang répandu, quoique le Roi en eût témoigné de la douleur & de l'indignation. Le grand nombre des coupables produit l'impunité.

On expédia au Conseil de Régence trois grandes affaires.

Nouvel appanage de Monsieur.

Du Tillet aux Fils de France. P. Ansel.

La premiére concernoit l'apanage de Monsieur, fixé par le feu Roi à douze mille francs par an assignés sur le Comté de Valois, & quarante mille francs une fois payés pour faire sa maison. On

changea & le titre & l'assignation 1380.
de cet apanage : on lui donna en *aux Con-*
échange la Touraine d'un Revenu *nétables.*
égal, & on l'appella Duc de Touraine.

La seconde regardoit le Comté de Poitou que le feu Roi avoit donné provisionellement au Duc de Berri en augmentation d'apanage ; & pour se liberer de mille francs qu'il lui payoit tous les ans pour reste de son premier appanage. Le Conseil rendit ce don incommutable. Le Roi en signa l'Acte en Décembre, & le Prince rendit hommage du Poitou. Son appanage se trouva ainsi composé de deux Provinces. En le comparant à celui de Monsieur, le Roi y souffroit une lésion considérable, mais c'étoit le Régne des oncles. Ils avoient l'autorité en main. Le Duc de Berri obtint aussi des Lettres de confirmation pour l'assignation du principal de son appanage sur le Berri.

1380. On examina ensuite l'affaire du Seigneur de Fiennes, sollicitée vivement par le Comte de S. Pol son petit-neveu. Il étoit d'une des meilleures maisons de Picardie. Il avoit servi l'Etat pendant 60 ans avec autant de fidélité que de bonheur. Honoré sous le Roi Jean de l'épée de Connétable, il ne l'avoit quittée que par son grand âge qui le rendoit incapable des fonctions de la guerre. Le feu Roi lui avoit donné depuis sa retraite une pension de quatre mille francs pour récompenser plusieurs commissions dont il s'étoit heureusement acquitté. Il avoit reçu du Trésor Royal de grandes sommes dont il n'avoit de décharge qu'un écrit privé du Roi, il demandoit qu'on le déclarât autentique. Le Conseil lui en accorda tout d'une voix des Lettres de confirmation. Il se retira dans ses terres où il mourut peu après, comblé de gloire & d'an-

nées. N'ayant aucun enfant de ſes deux femmes, Béatrix de Gaure & Marguerite de Melun, il laiſſa pour héritiers le Comte de S. Pol ſon petit-neveu, & le ſire de Bournonville ſon neveu. 1380.

L'âge du Roi n'exigeant pas encore ſa préſence au Conſeil, il parcouroit les environs de Paris, & alloit ſouvent chaſſer dans la forêt de Senlis. On y lança un jour un Cerf à qui on vit un colier de cuivre doré. Ce ſpectacle ſurprit. Le Roi défendit qu'on le tuât ; ayant été pris en vie, on trouva ſur ce colier ces mots en latin : *c'eſt Céſar qui me l'a donné*. Matiere à de grands raiſonnemens pour les Courtiſans. Les uns ſoutenoient que c'étoit un don du premier des Céſars ; en ce cas ce cerf eût vécu près de quinze ſiécles. D'autres, plus judicieux, avancerent que l'inſcription venoit d'un des derniers Empereurs d'Allema-

Le Cerf au colier doré.

M. S. D. l. 1. c. 9.

1380. gne, qui se prétendant héritiers des Empereurs Romains, affectent de prendre le nom de César. Le jeune Roi pour éterniser cet évenement, fit mettre dans sa devise un cerf volant, & voulut que son écusson eût deux cerfs pour supports.

Second Traité de Guerande. M. S. D. l. 1. c. 9. Dargent. P. Ansel.

La négociation de Bretagne s'avançoit, mais lentement par rapport à tant d'intérêts qu'il falloit concilier. La présence des Anglois qui hyvernoient dans les territoires d'Hennebon, de Kimper & de Kimperlé, pressoit les Commissaires qui craignoient toujours que le Duc de Bretagne ne se rengageât avec eux. Ils étoient bien secondés par la Noblesse de Bretagne, impatiente d'être délivrée de ces chôtes fâcheux, & de voir une paix solide rétablie.

Le Duc étoit toujours indécis, se défiant de la France, craignant le ressentiment des Anglois, soupçonnant

çonnant même la foi des Seigneurs 1380.
qui ne cachoient pas assez leur penchant pour la France, & qui le menaçoient en termes couverts de l'abandonner, s'il ne vouloit pas se rendre à de justes conditions.

Le Comte de Buckingham si vif & si hautain, souffroit infiniment des mauvaises manieres du Duc & de ses sujets. On n'avoit reçu dans Vannes une partie des troupes du Comte, qu'après lui avoir fait prêter serment qu'il les en feroit sortir à la premiére réquisition. Les Villes de Hennebon, de Kimper & de Kimperlé agissant plus à découvert, avoient fermé leurs portes au reste de l'armée Angloise, qui forcée d'hyverner dans les Villages avoit souffert infiniment, l'hyver ayant été très rude cette année. Ce n'étoit pas là une réception telle que devoit l'attendre un Allié, un protecteur, un Prince accouru au secours du Duc au milieu

1580. de tant de dangers & de fatigues.

Le Duc suppléoit autant qu'il le pouvoit, à la mauvaise volonté de ses peuples. Incertain du succès de la négociation, il se reprochoit à lui-même son ingratitude. Il n'eut bientôt plus que ce dernier remords à souffrir, tant on conduisit rapidement le Traité.

Le Connétable s'étoit rendu à Josselin avec Jean de Noviant, l'un des Conseillers d'Etat que la Cour lui avoit donné pour Adjoint, le Duc y vint voir secretement le Connétable. Leur ancienne amitié se renoua, le Connétable l'assura de la sincérité de la Cour, & lui persuada aisément de suivre ses véritables intérêts, & de se procurer enfin un repos qu'il avoit depuis si long-tems recherché inutilement.

En même tems les Seigneurs de Rohan, de Dinan & de Rochefort se rendirent à Paris pour con-

cetter les conditions du Traité, & s'en faire un mérite. Les vieux Ministres n'y étoient pas trop favorables, s'agissant de détruire l'ouvrage du feu Roi, en rendant Nantes & tant de Villes de Bretagne qui sembloient annoncer la réunion de cette Province à la Couronne: mais il leur fallut céder au plus grand nombre, qui regardoit comme le salut de l'État de le maintenir en paix pendant une Minorité. D'ailleurs le Régent étoit appellé en Italie par le plus grand & le plus noble des intérêts, & le Duc de Bourgogne dont l'épouse étoit tante du Duc de Bretagne, s'étoit déclaré ouvertement pour lui. 1380.

On renvoya ces Seigneurs très satisfaits; on fit partir avec eux pour Plenipotentiaires, l'Evêque de Chartres, les Seigneurs de Coucy, de Chevreuse & le Premier Président Arnaud de Corbie. Ils travaillerent si heureusement à

1380. le premier, qui quinze ans auparavant avoit terminé le différend des maisons de Blois & de Montfort. Celui ci réconcilia avec la France la maison de Montfort, & lui assura la possession du Duché de Bretagne. Le Duc s'étant rendu à Guerande, y jura l'observation du traité entre les mains des Commissaires dans la Chapelle de Notre-Dame la blanche.

La paix fut publiée dans toute la Bretagne, & les Commissaires en ayant donné l'investiture au nom du Roi, retournérent à Paris & remirent la ratification du Duc à sa Majesté.

Ce fut là le terme des esperances de la Comtesse de Penthiévre, qui ayant vû la France en guerre ouverte avec son ennemi, s'étoit flattée de voir revivre ses droits. Il lui fallut ratifier le Traité tout désavantageux qu'il lui étoit, puisqu'on n'avoit pas seulement daigné y faire

guerre : qu'il y auroit une amnistie 1380.
générale avec restitution de biens réciproques. Enfin que le Roi seroit le juge du différend qu'il y avoit entre le Duc & le Connétable.

En conséquence de ce Traité, le Roi devoit rendre au Duc, Nantes & toutes les autres places conquises ; Chantoceaux en Anjou, tous les autres biens qui appartenoient au Duc dans le Royaume, & cela six semaines avant que le Duc rendît son hommage. C'étoit se livrer entiérement à la foi de ce Prince, mais les Etats de Bretagne étoient garants du Traité. On consentit qu'il fournît des Vaisseaux aux troupes Angloises pour les renvoyer dans leur pays, & on donna un sauf-conduit à la garnison Angloise pour retourner à Cherbourg.

Tel fut le second Traité de Guérande, presque aussi célébre que

1380. ennemis. Le Duc donna tous ses soins pour faire fournir abondamment à Vannes, à Kimper & à Kimperlé, les Vaisseaux & toutes les choses nécessaires pour l'embarquement.

Buckingham ayant fait remercier les habitans de Vannes, & payer très réguliérement tout ce qui leur étoit dû, s'embarqua le 11 d'Avril avec ses trois escadres qui arriverent peu de jours après dans trois ports différens d'Angleterre, mais ce ne fut qu'après avoir essuié une rude tempête : trois de leurs bâtimens furent submergés, les autres obligés à jetter dans la mer une partie de leur charge. Tel fut le succès de l'expédition de Bretagne, qui ulcera le cœur des Anglois contre le Duc, & changea en haine l'inclination qu'ils avoient eue jusques-là pour lui.

1381. La Cour pour exécuter réguliérement le Traité de Guérande, &

dans le dessein de regagner abso- 1381.
lument le Duc, fit évacuer Nantes, Ploermel, Redon, Morlaix & Tousou où il mit garnison. Ce Prince eût eu tout lieu d'être satisfait, sans la crainte qu'il avoit du ressentiment des Anglois. Toujours maîtres de Brest, ils pouvoient quand il leur plairoit, faire une irruption dans ses Etats : de plus il ne sçavoit comment les obliger à lui renvoyer la Duchesse sa femme, qu'il avoit laissée à Londres comme un gage de sa fidélité.

La Bretagne étant ainsi pacifiée, Schisme
le Conseil de Régence donna tous de l'Eglise.
ses soins aux affaires de l'Eglise
déchirée par le schisme qui s'é- *Dupuy.*
toit formé sur la fin du dernier Régne. Il exige qu'on en rapporte l'origine, puisque ce fut l'une des plus importantes affaires de celui-ci, & qui influa presque sur tous les évenemens.

Les emportemens de Boniface

1381. VIII. sous le Regne de Philippe le Bel, avoient fait desirer à la France que le Saint Siége fût transferé à Avignon, où les Papes tinrent leur Cour pendant soixante-douze ans, au grand préjudice de la Ville de Rome, de toute l'Italie & même de toute l'Eglise.

Pendant ce long intervalle on n'avoit vu que des Papes & des Cardinaux François, le Saint Siége étant, pour ainsi dire, dans la dépendance de la Couronne de France; sujet de mécontentement pour les autres nations.

Gregoire XI. excité par ses remords & par les exhortations de plusieurs saints personnages, étoit enfin retourné à Rome. Les Romains en avoient témoigné une joie incroyable. Sa mort arrivée le 27 de Mars 1377, avoit renouvellé leurs craintes & leurs soupçons. Ils sçavoient que Grégoire mécontent de leurs séditions, s'é-

roit repenti d'avoir changé sa ré- 1381.
sidence : voyant le Conclave presque entiérement composé de Cardinaux François, ils se persuaderent qu'ils éliroient encore un Pape de leur nation, qui sans doute voudroit transferer de nouveau le Saint Siége à Avignon.

Le peuple prévenu s'attroupa, investit le Conclave, & demanda avec de grands cris qu'on élût un Pape Italien. Les Cardinaux imprudemment, au lieu de le flatter & de lui laisser quelque espérance, répondirent séchement qu'ils suivroient la voix de leurs consciences. C'en fut assez pour changer le tumulte en fureur. Le peuple assembla du bois & des matieres combustibles, les rangea autour du Conclave, & menaça d'y mettre le feu, si on ne se conforrmoit à ses volontés.

Dans cette extremité les Cardinaux ne balancerent pas à ce-

1381. VIII. sous le Regne de Philippe le Bel, avoient fait desirer à la France que le Saint Siége fût transferé à Avignon, où les Papes tinrent leur Cour pendant soixante-douze ans, au grand préjudice de la Ville de Rome, de toute l'Italie & même de toute l'Eglise.

Pendant ce long intervalle on n'avoit vu que des Papes & des Cardinaux François, le Saint Siége étant, pour ainsi dire, dans la dépendance de la Couronne de France; sujet de mécontentement pour les autres nations.

Gregoire XI. excité par ses remords & par les exhortations de plusieurs saints personnages, étoit enfin retourné à Rome. Les Romains en avoient témoigné une joie incroyable. Sa mort arrivée le 27 de Mars 1377, avoit renouvellé leurs craintes & leurs soupçons. Ils sçavoient que Grégoire mécontent de leurs séditions, s'é-

toit repenti d'avoir changé sa ré- 1381.
sidence : voyant le Conclave presque entiérement composé de Cardinaux François, ils se persuaderent qu'ils éliroient encore un Pape de leur nation, qui sans doute voudroit transferer de nouveau le Saint Siége à Avignon.

Le peuple prévenu s'attroupa, investit le Conclave, & demanda avec de grands cris qu'on élût un Pape Italien. Les Cardinaux imprudemment, au lieu de le flatter & de lui laisser quelque espérance, répondirent séchement qu'ils suivroient la voix de leurs consciences. C'en fut assez pour changer le tumulte en fureur. Le peuple assembla du bois & des matieres combustibles, les rangea autour du Conclave, & menaça d'y mettre le feu, si on ne se conformoit à ses volontés.

Dans cette extremité les Cardinaux ne balancerent pas à ce-

1381. ri, sortit du Consistoire, monta sur le champ à cheval, & quitta l'Etat ecclésiastique.

On ne sçait si ce fut là la premiére notion qu'eut Urbain de l'incertitude de son état, mais il ne s'en conduisit pas plus prudemment avec les autres Cardinaux. Il les brusqua, les poussa si vivement, qu'ils quitterent tous Rome de concert, se retirerent à Agnanie où ils commencerent de publier l'irrégularité de l'élection, & qu'Urbain n'étoit pas vrai Pape, puisqu'ils ne l'avoient élu que pour se soustraire à une mort cruelle & inévitable.

Urbain commença de réflechir & fut effrayé du péril qui le menaçoit. Il députa à Agnanie pour les appaiser, mais ce fut en vain, ils avoient trop éprouvé son humeur hautaine & altiere. Pour être plus en sûreté, ils se rendirent à Fondi dans les Etats de Jeanne,

nime Pape, mais encore ils écri- 1378.
virent à plusieurs Princes, à la prière d'Urbain, que son élection étoit canonique.

Si Urbain eût eu autant de douceur & de conduite qu'il avoit d'esprit & de lumieres, les Cardinaux n'eussent jamais pensé à se rétracter & à annuller une élection vicieuse dans son origine, mais qu'ils sembloient avoir légitimée, ayant continué plus de trois mois dans Rome à le traiter de Pape & à le reconnoître en cette qualité.

Ce fut son caractère violent & emporté qui les révolta & qui leur rappella les défauts de son élection. Il avoit pour eux une excessive dureté. Il insulta en plein Consistoire le Cardinal de la Grange en le traitant de prévaricateur. Ce Cardinal haut lui-même, & qui se sentoit appuyé de la faveur de son Roi, lui donna un démenti, & ne l'appellant qu'Archevêque de Ba-

1381. des Cardinaux ce Prince avoit différé de reconnoître Urbain : preuve évidente que le Roi doutoit de la légitimité de son élection.

Clément vint tenir son Siége à Avignon, que la Reine Jeanne avoit vendu à son prédécesseur. Les deux concurrens employerent d'abord les armes temporelles, ensuite les spirituelles. Les premieres ne réussirent pas à Clément. Urbain s'affermit à Rome & dans l'Etat ecclésiastique. Presque tout le monde chrétien qui avoit reconnu Urbain, continua dans son obédience ; l'Empire, la Hongrie, l'Italie, l'Angleterre & le Nord. La France & Naples furent les deux seules grandes Puissances qui se déclarerent pour Clément. La Flandre & la Bretagne, pour plaire au Roi d'Angleterre, leur Allié, se firent Urbanistes. Par le même motif l'Ecosse étroitement unie avec la France devint

Clémentine. L'Eſpagne n'avoit point encore pris de parti. 1381.

Urbain allarmé de la proximité de Naples, dont la Reine pouvoit ſi facilement entrer dans ſes Etats, réſolut de la renverſer du Trône. L'entrepriſe n'étoit pas facile. Habile dans l'art de régner & traitant ſes peuples avec bonté, elle eût été l'une des plus grandes Reines de ſon ſiécle, ſi comme elle en étoit la plus belle, elle n'en eût pas été la plus voluptueuſe. Elle avoit paſſé à de quatriémes noces avec Otton de Brunſvic, à qui elle n'avoit point fait part du Trône, & qu'on diſoit n'être pas le ſeul qui poſſedât ſon lit. On n'avoit pas oublié les bruits fâcheux qui avoient couru de la mort d'André de Hongrie ſon premier mari, qu'on prétend qu'elle avoit fait étrangler. Ce fut le crime qu'Urbain fit revivre, & qu'il joignit au ſchiſme pour exciter Louis, Roi de Hon-

La Reine de Naples adopte le Duc d'Anjou.

M. S. D. ibid.

1381. grie, frere du feu Roi André, à en tirer vengeance.

Trente-quatre ans auparavant, Louis avoit chassé la Reine Jeanne de ses Etats; mais forcé par les conjonctures, il avoit été contraint d'abandonner sa conquête. Il pleuroit encore son frere. Il soupiroit toujours après la vengeance, & le Trône qui en devoit être le fruit, n'en ralentissoit pas le désir.

Pour applanir les voies de la satisfaire, Urbain excommunia la Reine Jeanne, la priva de son Royaume comme en étant Seigneur Suzerain, & l'offrit à Louis, pour lui, ou pour tel autre Prince à qui il jugeroit à propos de le céder. Louis accepta ses offres, & leva une puissante armée pour entreprendre cette conquête.

Clément sentit le contre-coup, il n'y trouva de reméde que celui d'opposer au Roi de Hongrie un adversaire d'une puissance égale

ou ſupérieure. Il conſeilla à la 1381.
Reine Jeanne, qui n'avoit point d'enfans, d'inſtituer pour ſon héritier le Duc d'Anjou, frere de Charles V. Cette Princeſſe étoit arrière-petite-fille de Charles, Comte d'Anjou, frere de Saint Louis, & qui avoit conquis le Royaume de Naples. L'augure étoit heureux ; le Duc d'Anjou n'étoit en rien inférieur au Roi Louis. La Reine de Naples goûta l'expédient, elle inſtitua ſolemnellement ce Prince pour ſon héritier par un Acte où elle l'adoptoit pour ſon fils (*a*). Clément en donna avis au Duc d'Anjou. Tranſporté de joie il accepta l'adoption. Il promit de défendre & de ſecourir la Reine Jeanne. La mort du Roi Charles V. ſurvint. Malgré l'expédition importante qu'il méditoit, & qui exigeoit une grande célérité, il

(*a*) Au Château de l'Oeuf, le 29. de Juin 1380.

1381. s'assura de la Régence comme d'un moien qui pouvoit plus facilement lui en procurer le succès.

Dureté du Pontificat de Clément VII.

M. S. D. l. 1. c. 11.

L'Eglise Gallicane continuoit de reconnoître Clément ; non pas que tous en général ne fussent affligés des suites funestes du schisme, & qu'en particulier il n'y en eût plusieurs attachés au parti d'Urbain ; mais l'autorité Royale contenoit les esprits. D'ailleurs l'Université, ce Corps respectable qui sembloit avoir entre ses mains le dépôt de la foi, en se déclarant avoit tranquilisé les consciences : il est apparent qu'on seroit resté paisiblement dans l'obédience du Pape, si sa conduite n'eût réveillé les scrupules. Les hommes accoutumés à raisonner par les faits, se laissent toujours séduire aux apparences, & ne sont que trop portés à douter des vérités annoncées par ceux qui les démentent par leurs actions.

En effet Clément assis sur la 1381.
Chaire de Saint Pierre, y représentoit l'orgueil & le faste des Princes du siécle. Il avoit de l'esprit, de la politesse, de l'éloquence, même beaucoup d'intelligence pour les affaires, mais il joignoit à ces avantages un luxe & une profusion inouie. L'amour du plaisir l'empêchoit de connoître des affaires & d'en décider par lui-même. Il s'en reposoit sur ses Ministres & sur les Cardinaux, tous aussi avides & aussi intéressés que lui.

Comme il falloit des sommes immenses pour fournir à sa dépense & à la leur, ils vexoient les peuples de son obédience. Ils s'embarrassoient peu des Canons & de la discipline de l'Eglise. La France, leur ressource la plus assurée comme le principal Etat de cette obédience, se ressentoit le plus de leurs vexations. On chargeoit le Clergé de nouvelles décimes, & la

1381. Cour méprisoit ses plaintes, le Régent & les autres Princes ayant leur part au produit. Le Pape disposoit des Bénéfices par des Bulles expectatives en faveur de ses créatures. Il chargeoit les Bénéfices de pensions. Il exigeoit à la rigueur les Annates, c'est-à-dire les revenus d'un an des Bénéfices vacans. Enfin il prétendoit recueillir la succession des Evêques comme un droit dévolu à la Chambre Apostolique, attaquant par là les loix civiles du Royaume. Tout crioit, tout gémissoit sous un Pontificat si dur.

Urbain en usoit à Rome tout différemment, il ne changeoit rien aux usages établis. Surtout il respectoit les élections & le droit d'autrui : ce qui donnoit à son Pontificat une apparence de légitimité que le reste de sa conduite, quoique haute & violente, ne détruisoit pas.

Ambassa- Le schisme attira en France

deux ambassades dont le motif 1381. étoit bien différent. La première des de de Louis Roi de Hongrie, partisan Hongrie & de Castille. passionné du Pape Urbain. Le chef de l'ambassade en des termes assez M. S. D. l. 1. c. 10. peu polis, mais pressans & énergiques, représenta au Régent le Dupui. Mariana. scandale du schisme ; que la Fran- P. Anselme. ce seule l'avoit causé & le fomentoit, qu'il étoit tems qu'elle le fît cesser, & n'offrit qu'à ce prix le renouvellement des anciennes alliances.

Le Régent écouta avec indignation une pareille harangue. Il y eût répondu avec la dignité qui convenoit à la Couronne, si son propre intérêt ne l'eût pas retenu. Mais il ne voulut point aigrir un Roi qu'on croyoit disposé à descendre en Italie contre la Reine de Naples. Cependant il répondit dans la seconde audience, que la France n'avoit reconnu Clément qu'après une mûre délibération. Que touchée néanmoins des maux de

1381. l'Eglise, elle travailloit fortement à y remédier : au reste que la France se suffisant à elle-même n'avoit besoin pour Alliés que de ceux qui entroient dans ses intérêts & persévéroient dans l'affection qu'elle avoit d'en attendre, comme elle se flattoit que le seroit toujours S. Majesté Hongroise à l'exemple des Rois ses prédécesseurs. Il renvoya ensuite les Ambassadeurs après les avoir régalés pendant trois jours, & les avoir comblés de présens.

La seconde Ambassade étoit de Dom Jean I. Roi de Castille, ami & Allié de la Couronne. Quoiqu'elle n'eût pas à chercher des expédiens pour terminer le schisme, les Ambassadeurs avoient ordre de déclarer que le Roi leur maître les envoyoit pour prendre des lumieres sur la conduite à tenir dans le dessein de se conformer aux résolutions de la France. On les écouta

la propoſition au Conſeil. Ronce 1381.
ſçavant & d'une intrépide fermeté accepta ſans balancer la Commiſſion.

Le Régent inſtruit en pénétra toutes les conſéquences. Clément ſeul pouvoit le ſoutenir & faire réuſſir l'affaire de Naples. Il envoya ſur le champ arrêter Ronce dans ſa maiſon au milieu de la nuit, & il fut traîné en priſon à demi-nud.

L'Univerſité s'émut de l'infraction de ſes priviléges, elle envoya le Recteur en demander la réparation & la liberté de Ronce. Le Régent lui refuſa l'audience pendant pluſieurs jours : après l'avoir fatigué, il ne délivra Ronce qu'à condition que l'Univerſité demeureroit avec reſpect & ſoumiſſion dans l'obédience de Clément. Bien plus, il envoya notifier à tout le Corps une défenſe ſous peine de crime de léze-Majeſté, de traiter

1381. de l'élection d'un Pape & de la nécessité d'un Concile Général.

Ronce aigri par sa prison, passa à Rome suivi de quelques-uns de ses amis. Il se fit un mérite de son entreprise auprès d'Urbain, & lui grossit les dispositions de l'Université en sa faveur. Urbain flatté de l'espoir de mettre dans ses intérêts le Corps le plus sçavant de la Chrétienté, carressa Ronce & le renvoya avec un Bref de félicitation pour l'Université qu'il exhortoit à se déclarer courageusement pour l'unité de l'Eglise. Ronce revenu secrettement à Paris, eut l'adresse & le crédit de faire lire ce Bref en pleine assemblée. Le Régent l'apprit, & envoya de nouveau pour l'arrêter, mais il s'étoit caché; peu de jours après il quitta Paris & retourna à Rome; il fut suivi par le Chantre de Notre-Dame, par le Docteur Jean Gilles & par plusieurs autres d'une grande répu-

tation. Fâcheux préjugé pour la cause de Clément, & qui pouvoit le devenir encore plus par la suite. Il remercia le Régent de ce qu'il avoit fait en sa faveur, & pour lui en témoigner sa reconnoissance, il lui accorda une Décime sur le Clergé. Elle révolta encore plus les esprits; quelques-uns de ce grand Corps oserent s'y opposer & en appeller au futur Concile. Acte frivole & hors d'œuvre, puisqu'il ne s'agissoit pas du fond de la Religion, aussi n'y eut-on aucun égard. Tout plia sous l'autorité des deux Puissances. 1381.

Procès & condamnation d'Aubriot.

M. S. D. l. 1. c. 13. Moreri.

L'Université ne trouva pas les mêmes contradictions dans les poursuites qu'elle fit contre Hugues Aubriot, Prevôt de Paris, quoiqu'il fût soutenu du Duc de Bourgogne & de plusieurs personnes de la Cour. Ce Magistrat né en Bourgogne, où l'un de ses parens étoit Evêque de Châlon, s'étoit

1381. acquis la bienveillance du feu Roi par son exactitude à faire observer la Police dans Paris. Il avoit aussi beaucoup mérité de cette grande Ville par les Edifices dont il l'avoit décorée, ayant jetté les premiers fondemens du Château de la Bastille en 1369, fait bâtir le Pont S. Michel, le Petit-Pont, le Petit Châtelet, relevé les murs du Louvre, & revêtu de pierres la plupart des Quais & des Aqueducs. Il ne s'étoit pas oublié en travaillant pour le Public, il avoit amassé de grandes richesses, il s'étoit fait de puissans protecteurs à la Cour, où l'intérêt plus que la vertu, dispose du crédit & de la faveur. Aubriot étoit sans religion, & portoit la débauche jusqu'à abuser des fonctions de sa charge, en faisant souvent languir en prison des malheureux pour avoir le tems de corrompre leurs femmes. Quoiqu'il eût soixante ans, l'âge n'é-

teignoit point ses désirs, & on 1381.
l'accusoit même d'avoir eu commerce avec des Juives.

On eût peut-être dissimulé son impie libertinage, s'il n'eût pas heurté de front l'Université en violant ses priviléges dans toutes les occasions. Cette conduite imprudente lui attira la haine d'un Corps alors le plus puissant de l'Etat. Il s'éleva contre lui. Il engagea l'Evêque de Paris à excommunier Aubriot. Il fut insensible à ce châtiment & assez audacieux pour rendre de son chef aux Juifs leurs enfans que le peuple dans la derniére sédition leur avoit enlevés & fait baptiser à leur insçu.

Le peuple avoit commis certainement une action prohibée par les loix, mais on prétendit que le Sacrement ayant été conféré, on ne pouvoit sans en violer la sainteté, laisser retourner au Judaïsme des ames acquises à *Jesus-Christ*.

1381. On croit que les Juifs avoient déterminé Aubriot par une grosse somme d'argent à leur accorder cette grace.

Tous ces crimes accumulés engagerent l'Université à se rendre partie contre lui à l'Officialité. Il se railla d'abord d'une vaine procédure, & fit agir la Cour pour la faire cesser. Le Recteur répondit avec fermeté que c'étoit la cause de la Religion, & qu'il étoit indigne de Princes chrétiens de protéger un impie & un hérétique. Cette derniére qualification étonna les Princes, qui ne jugerent pas à propos de se commettre avec ce grand Corps pour un homme que dans le fond ils n'estimoient point.

Aubriot fut décreté & arrêté. On le convainquit de presque tous les chefs de l'accusation. Lui-même en avoua plus qu'il n'en falloit pour le condamner. On le jugea, plusieurs voix opinerent au

feu, on dit même que la ſentence 1381.
fut minutée. Cependant on eut égard aux ſervices qu'il avoit rendus, à ſa vieilleſſe, & peut-être aux ſollicitations. On ſe contenta de le condamner à faire amende honorable au parvis Notre-Dame ſur un échafaut à genoux & nue tête, à une groſſe amende, & de l'enfermer pour le reſte de ſes jours aux oubliettes, c'eſt le nom de la priſon de l'Evêché; ceux qu'on y met ſont oubliés.

La ſentence s'exécuta le 17 de Mai en préſence de l'Evêque revêtu de ſes habits pontificaux, du Recteur, de quantité de Docteurs, & d'une foule incroiable de peuple. On avoit mis ſur la tête d'Aubriot une mitre de papier, où la cauſe de ſa condamnation étoit ainſi exprimée, *l'héréſie & l'impieté.*

Le Duc de Berri obtient le Gouver-

Le Duc de Berri briguoit depuis long-tems le Gouvernement de Languedoc. C'étoit alors le ſe-

1381. cond du Royaume, il comprenoit vingt-deux Comtés & la Guyenne Françoise. Le Régent l'avoit eu sous le dernier Régne, mais il y avoit eu tant de plaintes contre lui, que le feu Roi le lui avoit ôté pour le donner à Gaston Phoebus Comte de Foix, où par une route toute opposée le Comte y avoit gagné tous les cœurs. La cupidité seule excitoit dans le Duc le désir de ce riche Gouvernement, quoiqu'il le colorât de la nécessité de mettre en une place si importante un Prince intéressé par lui-même à défendre l'Etat & à réprimer les courses des Anglois. Il insinuoit qu'on ne pouvoit s'en reposer que sur l'un des Oncles du Roi. Le Régent le favorisoit ouvertement par des vûes de vengeance & de politique. Il étoit persuadé que le Comte de Foix avoit appuyé les plaintes des Languedociens & causé sa destitution. D'ailleurs il espe-

nement de Languedoc.

M. S. D. l. 1. c. 12.

roit que ce bienfait engageroit le 1381.
Duc de Berri à se joindre à lui pour l'aider à s'emparer de la Provence, annexe de la succession de Naples.

Le Duc de Bourgogne ne traversa pas le Duc de Berri par des vûes plus nobles ni moins intéressées. Les Flamands s'étoient soulevés contre le Comte de Flandre leur Seigneur, beau-pere du Duc de Bourgogne, & le Comte ne pouvoit les réduire sans le secours de la France. C'étoit une affaire d'une grande importance de l'engager pendant une minorité dans une guerre ouverte avec une Nation belliqueuse qui appelleroit les Anglois à son secours. Le Duc ne pouvoit esperer de réussir dans ce projet sans le concours du Régent & du Duc de Berri. Il falloit donc pour se les rendre favorables entrer dans leurs vûes & dans leurs passions.

1381. Les trois Chefs du Conseil étant ainsi disposés, il ne fut pas difficile d'y faire résoudre la destitution du Comte de Foix, & de lui faire donner le Duc de Berri pour successeur. Les provisions en furent expediées, on les envoya à Toulouse pour les faire enregistrer en attendant que le Duc pût aller prendre possession de son Gouvernement. Il y eut un ordre au Comte de Foix de s'abstenir de ses fonctions, & de se retirer dans ses Terres.

P. Ansel.

La difficulté fut de le faire obéir. Le Comte ayant été pourvû par le feu Roi, prétendoit ne pouvoir être destitué que par le Roi majeur, les peuples qu'il traitoit avec justice & bonté en étoient encore plus convaincus que lui & ne vouloient pas d'autre Gouverneur.

Il se tint à Toulouse une assemblée de la Noblesse & des Députés des Villes. Le Comte y prési-

da. On y conclut tout d'une voix 1381.
à ne point recevoir pour Gouverneur le Duc de Berri & à envoyer au Roi des Députés pour lui faire des remontrances. Cette résolution prise, on convint de la soutenir par la force, & on ordonna de nouvelles levées de troupes.

Aucune de ces démarches ne fut ignorée à la Cour. Les Députés y furent très mal reçus. Le Duc de Berri ayant tenté inutilement de les gagner, représenta vivement les conséquences de leurs mouvemens, & intéressa le Roi à les châtier; on dit à ce Prince que c'étoit mépriser son autorité & une rébellion manifeste. Le jeune Roi piqué par un endroit si sensible, prit d'abord feu, & par un transport digne de son âge déclara qu'il vouloit marcher en personne contre les rebelles. Il commanda qu'on assemblât l'armée, & s'étant rendu à Saint Denis le 3 d'Avril,

1381. il y fit bénir l'Oriflame & en nomma garde Pierre de Villiers l'Isle-Adam, Grand-Maître de France, d'un mérite & d'une valeur éprouvée. L'Oriflame étoit la banniere de Saint Denis, qu'on ne portoit que dans les armées qui marchoient contre les hérétiques ou contre les rebelles. On ne la déployoit que le jour d'une bataille.

Le Duc de Bourgogne modera l'ardeur trop vive du jeune Prince. Il lui représenta qu'il ne falloit pas châtier si promptement & si sévérement des sujets qui ne péchoient que par aveuglement & en quelque manière par un excès de fidélité : qu'il leur falloit donner le tems du repentir, que le Duc de Berri par lui-même, avoit assez de force & d'amis pour chasser le Comte de Foix & s'établir dans son Gouvernement : que si Sa Majesté soupiroit après la gloire, il se présentoit un plus noble théatre & une

occasion plus juste d'en acquérir, 1381.
en protégeant le Comte de Flandre contre les Flamands qui s'étoient soulevés, & qui menaçoient d'introduire les Anglois dans leur Province.

Le Roi goûta ce conseil & abandonna le projet de la guerre de Languedoc aussi légerement qu'il l'avoit conçu. Le Duc de Berri s'étant rendu en Poitou, y leva des troupes, & entra en Guienne où il fut joint par le Comte d'Armagnac (*a*), son beau-frere, ennemi déclaré du Comte de Foix, & qui fut ravi d'avoir un si beau prétexte pour signaler sa haine.

Les troubles de Flandre étoient d'une tout autre importance que la légere agitation du Languedoc; la Flandre étoit la Province du Royaume la plus riche par son commerce, la plus peuplée, la plus

Troubles de Flandre.

Froissard. Meyer Annales.

(*a*) Jean II. frere de Jeanne, Duchesse de Berri.

1381. belliqueuſe & où il y avoit le plus grand nombre de belles & de floriſſantes Villes. C'étoit une nation fiere, indomptable, peu affectionnée, & qui avoit ſouvent mis la France en danger. Louis II. Comte de Flandre, d'Artois, de Nevers & de Rethel, étoit le plus dangereux de ſes feudataires; quoiqu'il fût né d'une fille du Roi Philippe V. qu'il eût donné en mariage ſa fille unique au Duc de Bourgogne, il n'en avoit pas moins le cœur & les inclinations Angloiſes; la France auroit eu tout à craindre de cette ſecrette diſpoſition & de la férocité de ces peuples, ſi le génie du Comte, ennemi des affaires, ſi ſon goût pour la volupté, ſon luxe & ſes diſſipations n'euſſent indiſpoſé ſes ſujets. Ce qui le mit hors d'état de ſeconder les Anglois & de nuire à la France.

Un leger impôt qu'il mit ſur les Bateliers de Gand, & qui ne

montoit qu'à huit mille florins par 1381.
an, fut l'origine du différend qu'il eut avèc ses peuples. Il fut terminé par un Traité en 1379. Mais il se renouvella plus vivement sur la fin de l'année précédente au sujet d'un emprunt forcé qu'il voulut faire sur la Ville de Gand. On en vint aux armes. Il investit cette Ville, & battit les Chefs qu'elle s'étoit choisis. Les Gantois attribuant ce malheur à leur division, élurent pour seul Capitaine général, Philippe d'Artevelle.

Il étoit fils de ce fameux Brasseur de Biere, Jacques d'Artevelle, l'idole des Flamands sous le Roi Philippe de Valois, & l'auteur de cette guerre sanglante si fatale aux deux Couronnes. Victime enfin de son crime, il avoit péri dans une sédition, laissant à son fils avec une fortune immense, son génie, ses mœurs & son ambition, mais non pas toute son habileté.

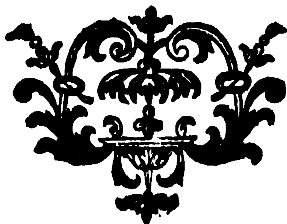


traîna dans son parti un grand 1381.
nombre de Villes. Il défendit vaillament celle de Gand, que le Comte avoit investie pour la seconde fois ; ce Prince ayant refusé toutes les soumissions de ses habitans qu'il avoit mattés par la famine, d'Artevelle fit un coup de désespoir. Avec cinq ou six mille hommes furieux comme des Lions, il battit auprès de Bruges le Comte qui en avoit quarante mille. Il en fit une boucherie effroyable. Il surprit ensuite Bruges par intelligence, & força le Comte qui avoit été réduit à se cacher dans un grenier à foin, de se sauver à Lille presque nud & dans le comble de l'humiliation.

D'Artevelle retourna à Gand victorieux & triomphant. Il y prit l'équipage d'un Souverain, oubliant sa naissance & l'inconstance de la fortune, s'attribuant le mérite des événemens, & se livrant

1581. aux tranſports d'une joie folle & préſomptueuſe.

Fin du premier Livre.





HISTOIRE
DE
CHARLES VI.



LIVRE SECOND.

TEL étoit l'état de la Flandre, lorsque le Duc de Bourgogne conseilla au Comte, son beau-pere, d'implorer la protection & la puissance du Roi. 1381.

La Cour avoit vû jusques-là avec assez d'indifférence les troubles de Flandre. Le Duc de Berri étoit parti pour se mettre en pos-

Hommage du Duc de Bretagne. *Dargent.*

1381. ſeſſion de ſon Gouvernement de
P. Anſel. Languedoc, & le Régent n'étoit
Moreri occupé que de ſes préparatifs pour
aux Secretaires. ſon voyage d'Italie.
P. Dan. C'étoit ſur les démarches du Duc de Bretagne que le Régent étoit le plus attentif. La tranquillité du Royaume en dépendoit. Il le preſſoit vivement de venir rendre hommage au Roi de ſon Duché, & le Duc n'avoit pas le moindre prétexte pour s'en diſpenſer, le Traité de Guerande ayant été religieuſement exécuté. Mais le Duc différoit toujours, détourné par ſes anciens reſſentimens & par la crainte de ſe rendre irréconciliable avec l'Angleterre, où la Ducheſſe ſa femme étoit comme en ôtage; enfin voyant toute ſa Nobleſſe prête à ſe déclarer contre lui & les forces de la France en état de le dépouiller, il ſe ſoumit & ſe diſpoſa à ſe rendre auprès du Roi, mais ſa ſoumiſſion

fut de très mauvaise foi. Avant 1381.
son départ il fit devant un Notaire Apostolique une protestation contre l'hommage qu'il alloit faire au Roi, déclarant que c'étoit par force & contre son inclination, toute dévouée à la personne & aux intérêts du Roi d'Angleterre. Cet Acte fut signé de deux témoins. Il étoit sans doute bien assûré de leur fidélité : il se fit remettre l'original, de la découverte duquel eût dépendu sa fortune & peut-être sa vie.

Il arriva à Compiegne où étoit la Cour & la suite du Roi. Il y fut reçu avec toutes sortes d'agrémens, il y rendit hommage du Duché de Bretagne & du Comté de Montfort suivant la formule dressée au Traité. Il étoit à genoux, le chaperon abaissé sur les épaules & les mains jointes entre celles du Roi. On fit réciproquement les protestations ordinaires sur la nature de

1381. l'hommage que le Chancelier prétendoit être lige, au lieu que le Duc le soutenoit simple. Il le rendit lige sans aucune difficulté pour le Comté de Montfort. Le Roi reçut le Duc au baiser, & le Duc prêta le serment de fidélité sur une croix d'or, dans laquelle il y avoit un morceau de la vraie Croix.

Les ordres furent expédiés pour lui faire rendre le Comté de Montfort & les autres terres de la succession de Jeanne de Flandre sa mere. Pendant son séjour on ne pensa qu'à lui prodiguer les fêtes & les plaisirs. Tous les Princes le régalerent à l'envi. Lorsqu'il fut prendre congé du Roi, Sa Majesté redoubla ses caresses, le pria de lui être fidéle, & d'oublier le passé, comme elle l'oublioit de son côté. Le Duc répondit avec respect qu'il ne s'écarteroit jamais de son devoir, si on ne l'y forçoit en attaquant son honneur ou son Duché.

Exception juste, mais qui marquoit encore de la défiance. Il s'en retourna par Tours, où le Régent que ses affaires y avoient conduit, le traita magnifiquement. 1381.

Il venoit de consommer deux acquisitions très avantageuses à sa famille, mais qui sembloient contraires à son grand projet de passer en Italie, pour lequel il ne pouvoit avoir trop de fonds.

Acquisitions du Régent.

Le Lab. introd. Hist. de Louis I. Roi de Sicile.

La première acquisition fut celle des terres d'Isabelle Princesse de Namur, fille unique de Robert II. Comte de Roucy, & de Marie d'Enguyen. Sa beauté, & plus encore une opulente succession la fit rechercher par le Prince de Namur peu riche. Ses parens n'ayant pas agréé cette alliance, elle consentit d'être enlevée: selon le sort des mariages qui ont commencé par le crime, elle fit divorce avec son mari, & vécut dans la licence. Comme sa conduite n'étoit pas

1381. plus réglée que ses mœurs, elle fut réduite pour soutenir son luxe à engager, puis à vendre tout son bien; le Régent acquit ainsi les terres d'Origny, de Rochefort & le Comté de Roucy, l'une des sept Pairies de Champagne, ce dernier pour cinquante mille francs seulement.

La maison de Roucy alléguoit une ancienne substitution. Mais elle n'osa se commettre avec un Prince revêtu de l'autorité Royale; elle attendit un tems plus favorable pour faire valoir ses prétentions.

La seconde acquisition fut encore plus importante. Louis d'Evreux Comte de Gien & de Lunel Prince du sang, n'avoit point d'enfans, il étoit aussi livré à une prodigalité & à une dépense excessive; n'ayant plus de quoi y fournir sans vendre ses terres, le Régent lui offrit une certaine somme, s'il

vouloit l'instituer son héritier. Il 1381.
fut croisé dans ce projet par le Duc de Berri, qui aussi avide que son frere, avoit les mêmes vûes pour cette succession. Le Régent l'en fit désister, en lui promettant la Principauté de Tarente dans le Royaume de Naples, aussitôt qu'il y seroit établi. Quelque chimérique ou du moins quelqu'incertain que fût cet établissement, il étoit si fort au-dessus de l'objet de cette succession, que le Duc ne balança pas à y renoncer. La cupidité est quelquefois facile à s'aveugler. Il se contenta d'en prendre une assurance par un Acte autentique. Le Régent sans compétiteur, tourna à son gré l'esprit de Louis d'Evreux Comte d'Estampes, il lui fit faire une donation en bonne forme du Comté d'Estampes & de toutes ses terres, l'usufruit réservé au donateur. Le Contrat ne fut signé qu'en Novembre.

1381. plus ré
fut réd
à engag
bien, le
terres d'
le Comt
Pairies d
nier pour
seulement
La mai
une ancie
elle n'osa
creve
rendi
pour
ous.
a second
te plus im
deux Comte
du

d'Octobre, le Ré
Paris où il vou
Aydes ; il n'avo
...tion de cet imp
...airement il
& pendant la gu
l'avoit con
sous le feu R
état en avo
nce au peu
pour prét
vec l'Ap
ne ho
our

s Parisiens pour gagner les 1381.
ourgeois, dont on croioit
oix entraîneroit le reste
.
Députés haranguerent
ois à l'Hôtel de Ville,
ployerent en pure per-
leurs de leur éloquen-
ches se taisoient, n'o-
er & n'y voulant pas
menu peuple qui
assez clairvoyant
s intérêts, s'éleva
ntre les discours
oulurent insister,
souleva, animé
Gantois dont on
u'il y avoit un
our l'exciter à
les armes, se
ndit les chaî-
ps de garde
er la fran-

nt bientôt

1381. plus réglée que ses mœurs, elle fut réduite pour soutenir son luxe à engager, puis à vendre tout son bien; le Régent acquit ainsi les terres d'Origny, de Rochefort & le Comté de Roucy, l'une des sept Pairies de Champagne, ce dernier pour cinquante mille francs seulement.

La maison de Roucy alléguoit une ancienne substitution. Mais elle n'osa se commettre avec un Prince revêtu de l'autorité Royale; elle attendit un tems plus favorable pour faire valoir ses prétentions.

La seconde acquisition fut encore plus importante. Louis d'Evreux Comte de Gien & de Lunel Prince du sang, n'avoit point d'enfans, il étoit aussi livré à une prodigalité & à une dépense excessive; n'ayant plus de quoi y fourni sans vendre ses terres, le Régen lui offrit une certaine somme, s'i

près des Parisiens pour gagner les 1381.
bons Bourgeois, dont on croioit que la voix entraîneroit le reste du peuple.

Ces deux Députés haranguerent plusieurs fois à l'Hôtel de Ville, mais ils employerent en pure perte toutes les fleurs de leur éloquence. Les plus riches se taisoient, n'osant s'y opposer & n'y voulant pas consentir ; le menu peuple qui craint moins & assez clairvoyant sur ses véritables intérêts, s'éleva avec audace contre les discours des Députés. Ils voulurent insister, alors le peuple se souleva, animé par le succès des Gantois dont on prétend même qu'il y avoit un Envoyé à Paris pour l'exciter à la révolte. Il prit les armes, se choisit des Chefs, tendit les chaînes, & posa des corps de garde aux portes pour assûrer la franchise des entrées.

Ces nouvelles volerent bientôt

1381\. par toute la France, & rendirent contagieuse l'audace des Parisiens. A Roüen, on alla bien au delà. Deux cens compagnons de métier livrés à un emportement insensé, se soulevent, s'écrient qu'ils ne veulent plus payer d'impôts, qu'il leur faut un Roi qui les en affranchisse pour jamais. Dans cette vaine idée, ils courent à la boutique d'un riche marchand nommé Legras, l'en font sortir malgré lui, & le proclament subitement Roi, sans trop sçavoir ce que c'est qu'un Roi, ni quelles sont ses fonctions & son pouvoir.

La Harelle de Rouen.

Ibid.

Legras, homme simple, borné à son commerce, est effrayé de leurs démarches. Il voudroit s'y dérober, comprenant assez malgré son innocence, le péril de son rôle. Mais craignant encore plus le danger présent de sa résistance, il cede à leurs volontés : il se laisse asseoir sur un Trône fait à la hâte

& conduire ſur un char par les 1381.
rues & les places publiques. Sa courſe ſe termine au grand marché où en eſclave plutôt qu'en Roi, il prononce l'abolition de tous les impôts.

Juſqu'ici tout n'étoit qu'un vain ſpectacle, mais les crimes s'enchaînent d'ordinaire les uns aux autres. Ce peuple armé porte bientôt l'inſolence à l'excès. Les ſéditieux fortifiés par la multitude & par les débauchés de la Ville, ſe font donner par leur nouveau Roi les ordres d'exécuter ſon ordonnance. Ce prétexte colore le pillage & le meurtre. On tue les Commis des impôts, on enfonce les maiſons des Eccléſiaſtiques, on entre dans l'Abbaye de S. Oüen, odieuſe au peuple pour quelques droits que ſes Religieux avoient revendiqués, & qu'on confond avec les Aydes. On pille l'Abbaye. On déchire les titres dans la Tour

1381. des Archives. Bientôt on court au vieux Palais. On l'attaque pour le raser comme une Citadelle fatale à la liberté. Mais les Officiers qui l'avoient prévû, & qui s'y étoient retirés avec le peu de troupes qu'il y avoit dans la Ville, se défendirent vigoureusement, repoussérent les rebelles, & tuérent même quelques-uns des plus hardis. Ce fut le terme de la sédition. Elle se calma subitement, & comme on ne fit point de procédure pour la punir, parce qu'on attendoit les ordres de la Cour, Rouen rentra de lui-même dans sa premiére tranquillité.

Le Comte de Foix cede le Gouvernement de Languedoc au Duc de Berri.

M. S. D. l. 1. c. 12.

Les troubles de Languedoc étoient plus sérieux, & finirent néanmoins encore plus heureusement. Le Duc de *Berri* pourvû de ce Gouvernement y entra avec une armée grossie des forces du Comte d'Armagnac. Le Comte de Foix s'avança avec des troupes

supérieures. On conseilloit au Duc 1381.
de se retirer jusqu'à ce qu'il eût *Le Lab.*
reçu les renforts qu'il attendoit. Ce *Intr. c. 4.*
fut alors qu'il fit cette belle réponse : *qu'on ne reprocheroit jamais à un fils de France d'avoir tourné le dos à l'ennemi*. En effet il soutint l'attaque du Comte, & quoiqu'il y perdit trois cens hommes, il conserva son poste & attendit avec honneur les troupes qui le devoient joindre. Alors il s'avança dans la Province & fit des courses jusqu'aux portes de Toulouze & de Beziers. Le peuple ne s'en étonnoit pas, & souffroit ces dégâts sans murmurer, exhortant au contraire le Comte à tenir ferme & à soutenir ses droits & leur liberté.

Ce Prince bon & prudent s'imputoit tous les maux de cette guerre, & prévoyoit que tôt ou tard l'autorité Royale prévaudroit. Ainsi ne consultant que sa

1381. générosité, il résolut de sacrifier ses intérêts au salut de ce peuple, & saisit l'occasion de l'arrivée du Cardinal de la Grange que le Pape uni d'une amitié étroite avec le Duc de Berri, envoyoit au Comte pour le ramener au devoir. Il le traita favorablement & convint que le Patriarche d'Alexandrie & le Comte de Sancerre négocieroient un accommodement. Il fut arrêté que le Duc de Berri seroit établi dans le Gouvernement de Languedoc, & le Comte obtint une amnistie générale pour la Province. Il ne demanda rien pour lui, & ayant fait lui-même recevoir le Duc à Toulouse comme Gouverneur, il se retira dans ses Etats, emportant les cœurs de tous les peuples, & ayant perdu son Gouvernement avec plus d'honneur & de gloire, que le Duc de Berri n'en acqueroit en l'obtenant.

Les peuples n'avoient que trop bien prévû les évenemens. La Province fut abandonnée à la cupidité des Ministres du Duc de Berri, & l'amnistie violée par une taxe de huit cens mille francs, imposée sur les Sénéchaussées de Toulouze, de Carcassone & de Beaucaire, pour les punir de leur attachement au Comte de Foix. 1382

Le service du Cardinal de la Grange fut reconnu. Il obtint permission de revenir en France. Il y revint en effet l'année suivante, mais il éprouva dans quel discrédit tombe un Exministre, surtout lorsqu'il a usé durement de sa puissance. Il ne trouva plus aucune considération. Il acheva même de tomber dans le mépris en donnant des marques de son avidité insatiable. Comblé de tant de richesses & de bénéfices, il prit encore possession d'un Canonicat de Paris, & de l'Archidiaconat de Rouen,

[illegible] uique's [illegible] ou une de [illegible] pas [illegible] Denis [illegible] V.

[illegible], [illegible] savoir [illegible], comme [illegible] Mais [illegible] pour vaquer [illegible] expédition de Naples, toute

l'autorité passa aux Ducs de Berri & de Bourgogne. Bientôt la foiblesse & l'indolence du premier rendirent le second, maître absolu des affaires. 1381.

Avant de les quitter, le Duc d'Anjou eut part à un nouveau résultat du Conseil, qui fut sur le point de causer les plus grands malheurs. On s'opiniâtra à remettre les Aydes dans Paris. On crut que l'ardeur du peuple se seroit ralentie, & on résolut de les rétablir. Malgré leur résolution ils n'osérent faire une enchére publique : vers la mi-Février ils firent proceder au Châtelet à huis clos à l'adjudication du Bail des Aydes, sans réflechir que ce qu'on fait secretement pour les affaires publiques est toujours suspect ou de foiblesse ou d'injustice. L'ardeur du gain fit affronter le péril aux enchérisseurs qu'on y avoit appellés : un Huissier sous prétexte de réclamer à son de trom-

Les Maillotins.

M. S. D. l. 2. c. 1.

[illegible] variété d'argent per-
[illegible] aux Hales, assez
[illegible] & finir en di-
[illegible] le plus
[illegible] distincte-
[illegible] en peu
[illegible] dans Paris.
[illegible] des ef-
[illegible] remplir par les
[illegible] cet établis-
[illegible]

[illegible] de Mars tout le
[illegible] matin pour
[illegible] les Com-
[illegible] avec un
[illegible] Con-
[illegible] le droit,
[illegible]

[illegible] de la sédition.
[illegible] à cinq cens.
[illegible] On maf-
[illegible] des A[illegible]des.
On [illegible] dans l'Eglise
de Saint Jean [illegible] en-
[illegible] de la Sainte Vier-

l'autorité passa aux Ducs de Berri & de Bourgogne. Bientôt la foiblesse & l'indolence du premier rendirent le second, maître absolu des affaires. 1381.

Avant de les quitter, le Duc d'Anjou eut part à un nouveau résultat du Conseil, qui fut sur le point de causer les plus grands malheurs. On s'opiniâtra à remettre les Aydes dans Paris. On crut que l'ardeur du peuple se seroit ralentie, & on résolut de les rétablir. Malgré leur résolution ils n'osérent faire une enchére publique : vers la mi-Février ils firent proceder au Châtelet à huis clos à l'adjudication du Bail des Aydes, sans réflechir que ce qu'on fait secretement pour les affaires publiques est toujours suspect ou de foiblesse ou d'injustice. L'ardeur du gain fit affronter le péril aux enchérisseurs qu'on y avoit appellés : un Huissier sous prétexte de réclamer à son de trom- Les Maillotins. M. S. D. l. 2. c. 1.

1381. vorisé la rébellion. L'insolence des mutins fut poussée jusqu'à proposer d'aller attaquer le Palais Royal.

Quelques-uns de ces rébelles, comprenant que faute d'un Chef, leur parti s'anéantiroit bientôt, allerent rompre les prisons de l'Evêché, & en tirerent Aubriot qui y languissoit depuis neuf mois, & dont ils connoissoient le génie & l'habileté. Ils briserent aussi les autres prisons & grossirent leur troupe de deux cens prisonniers. La sédition fortifiée d'un Chef intelligent parut alors plus redoutable. Ils croyoient que la prison & la honte dont Aubriot avoit été couvert, l'avoient rendu irréconciliable avec la Cour qui l'avoit abandonné. Devenu plus sage par l'adversité, & prévoyant le succès ordinaire des révoltes, il ne pensa à profiter de l'avanture que pour assurer sa liberté. Dissimulant finement, il employa le reste du jour

Fin de la sédition.

M. S. D. ibid.

à les flatter & à donner des ordres 1381.
pour avancer leurs projets ; mais dès que la nuit fut venue, il se déroba aux mutins, & fuit en Bourgogne où il trouva un azile pour passer le reste de ses jours dans le repos.

Sa fuite épouvanta tout ce peuple ; pour surcroit de malheur, les Bourgeois avoient pris les armes dans plusieurs quartiers, & marchoient contre lui au nombre de près de dix mille, ayant tous leurs Officiers à leur tête. D'abord effrayé, puis irrité contre les Bourgeois, il résolut de les attendre.

On alloit voir au milieu de Paris & entre ses propres citoyens un carnage affreux, si l'Avocat Général Desmarêts n'eût par la force de son éloquence appaisé cette populace, & ne l'eût disposée à se retirer. Grand service rendu à l'Etat, peut-être trop grand, & qui inspira des soupçons à la Cour

1381. en manifestant le crédit de ce Magistrat. Ce peuple se calma, mais en protestant qu'il ne souffriroit jamais le rétablissement des impôts. Peut-être que les bons Bourgeois eux-mêmes n'étoient pas fâchés de le voir dans cette disposition.

Telle fut la troisiéme émotion des Parisiens qu'on prétenditavoir été présagée par un globe de feu qui pendant huit jours avoit voltigé d'une porte de la Ville à l'autre sans aucune agitation de l'air.

Punition de Rouen. *M. S. D. l. 2. c. 3. & 4.*

La Cour résolue à punir le mépris de l'autorité Royale violée si publiquement, jugea à propos de commencer par Rouen où les esprits n'étoient pas si échauffés. On y conduisit le Roi avec des troupes. Les habitans hésitoient d'abord à ouvrir leurs portes. Ils demandoient une amnistie. On leur fit connoître que le Roi étoit en état de se faire obéir; ils prirent le parti de se remettre à sa clémen-

ce. On fit abbattre une des portes 1381.
de la Ville, & le Roi y entra comme par la brêche. On fit ôter la cloche des assemblées; on contraignit les Bourgeois de porter leurs armes au Château : On fit ensuite arrêter & exécuter publiquement les principaux coupables. On rétablit enfin tous les impôts, principal objet du voyage. Le Roi n'ayant mis que trois jours à cette expédition, revint à Vincennes dans la résolution de châtier Paris qu'on croyoit épouvanté par cet exemple.

On renonnut bientôt qu'on s'étoit trompé. A la premiére nouvelle des supplices de Rouen, tout le menu peuple reprit les armes dans Paris, occupa des postes, & se prépara à combattre. La Cour avoit mandé des troupes, mais il étoit dur de verser tant de sang, de confondre les innocens avec les coupables, enfin d'exposer Pa-

Amnistie accordée aux Parisiens.
ch. 4.

1581. ris à la licence du soldat.

La Cour se relâcha & résolut de ramener les esprits par la douceur. On se servit du prétexte de la députation de l'Université, & de la députation des Bourgeois, tendante l'une & l'autre à assurer le Roi de leur fidélité & à lui représenter que tout le désordre n'étoit l'ouvrage que d'une populace insolente. Le Roi répondit qu'il vouloit tout oublier, qu'il accordoit un pardon général, qu'il confirmoit même l'abolition des impôts : on n'excepta de l'amnistie que ceux qui avoient rompu les prisons & qui en avoient tiré des gens accusés des plus grands crimes : attentat énorme & qu'on ne pouvoit laisser impuni.

L'Avocat Général toujours médiateur entre le Roi & le peuple, parcourut la Ville en litiere à cause de son âge & de ses infirmités. Il annonça la grace du Prince. Elle ne fut pas reçue avec trop d'ac-

clamations, la restriction fit frémir 1381.
de crainte tous les complices. En effet, lorsque pour en faire un exemple, on en eut arrêté quelques-uns, le peuple se souleva de nouveau : on fut contraint d'envoyer de Vincennes des ordres de surseoir l'exécution : foiblesse qui décrioit le Gouvernement. Il fallut pour n'en avoir pas le démenti, qu'on fit mourir à différens jours les coupables dans les prisons. On jetta ensuite leurs corps dans la Seine.

Cette conduite rendit le châtiment comme inutile, en n'effrayant, ni les complices, ni le public. L'autorité doit toujours paroître à découvert, si elle veut effrayer les criminels.

Impôt refusé par les Etats.

La Cour n'ayant pû réussir à rétablir les Aydes par elle-même, eut recours à un autre artifice caché sous le voile de la justice. Elle s'adressa aux Députés que chaque

1582. ponse dans trois jours.

Quoiqu'épouvantés de ces précautions qui annonçoient qu'on les regardoit comme des rébelles, les Parisiens dans une assemblée générale tenue à l'Hôtel de Ville arrêterent qu'on ne souffriroit point que le Roi entrât dans Paris comme dans une Ville conquise. Ils nommerent audacieusement six Députés pour le lui notifier, & pour le supplier d'y venir avec les témoignages de bonté & de confiance dont les Rois ses prédécesseurs les avoient honorés.

Les Députés craignant qu'on ne les rendît responsables d'une réponse si hardie, insinuerent en tremblant qu'il ne leur avoit pas été libre de refuser la commission. Les Princes agréerent leurs excuses; mais les voyant si effrayés, jugeant que le peuple ne l'étoit pas moins, & toujours avides d'argent, ils crurent que l'occasion se présentoit

présentoit d'en tirer des Parisiens. 1382.

La Cour chargea de Villiers pour qui on connoissoit l'affection singuliere du peuple, d'aller trouver les Magistrats de la Ville, de les assurer que le Roi oublieroit le passé, qu'il rendroit aux Parisiens ses bonnes graces, qu'il reviendroit à Paris en Prince débonnaire, si on vouloit consentir au rétablissement de la Douane & de la Gabelle, les deux impôts les moins odieux.

De Villiers ne put faire aucun usage de sa commission, ayant trouvé le peuple sous les armes, & déchaîné contre toutes sortes d'impôts. Il eût été mis en piéces s'il en eût proposé le rétablissement. Pour vaincre cette populace, il en fallut venir aux extremités.

Les Princes avoient mandé des gens de guerre. On leur ordonna de faire des hostilités. Ils firent du dégât aux environs de Paris. On gâta les bleds & les fruits, on démolit

1582. plusieurs maisons des champs. On en envoya marquer d'autres pour insinuer qu'on y vouloit mettre le feu. Cette manœuvre épouvanta le peuple qui n'est redoutable que dans son premier mouvement, & qui est bien plus sensible à son intérêt particulier qu'au général.

Les plus sages saisirent ce moment pour représenter aux Chefs de cette populace les suites de sa conduite, & qu'elle s'exposoit à tout le poids de la colere & de la vengeance du Roi. Ils la déterminerent, quoiqu'avec beaucoup de peine, d'envoyer aux Princes l'Avocat Général pour faire leurs soumissions, & négocier leur paix, mais avec cette condition superbe, qu'il ne seroit point question du rétablissement des impôts, auquel ils préferoient sans hésiter la perte de leur liberté & de leur vie. Desmarêts se trouva encore chargé de l'emploi odieux à la Cour de

protecteur du peuple. Il entra en 1382.
conférence à Saint Denis avec le Premier Président. Il y défendit les intérêts des Parisiens avec plus de fermeté qu'il ne convenoit dans un Etat Monarchique. Comme il ne se vouloit pas relâcher, l'Abbé de Saint Denis, les Sires de Coucy & de Villiers intervinrent comme médiateurs, & déciderent que Paris offriroit au Roi un don gratuit de cent mille francs.

La Cour l'accepta, malgré la honte de la disproportion, mais qu'elle crut devoir préférer au parti violent qu'il falloit prendre pour réduire ce peuple opiniâtre.

La réunion parut parfaite entre la Cour & Paris, elle ne l'étoit pas du côté de la Cour qui conservoit son ressentiment & ses espérances pour un autre tems. On chanta le *Te Deum* à Notre-Dame. Le Roi fit son entrée dans Paris, aux acclammations de ce mê-

1382. me peuple armé peu de jours auparavant contre lui, & qui tout fier de lui avoir en quelque sorte donné la loi, se livroit avec plus de complaisance à l'amour sincere qu'il ressentoit pour lui au fond de son cœur.

On fit la répartition de la taxe. Les plus audacieux exigerent avec hauteur que le Clergé y fût compris, afin qu'elle eût encore moins l'apparence d'un impôt, & qu'elle fût plutôt regardée comme un don accordé par tous les sujets. Il fallut que le Clergé s'y soumît, tant on craignoit de renouveller une sédition mal éteinte.

Premiere Tréve avec l'Angleterre.

M.S.D. l. 1. c. 16. & 17. Actes publics d'Angleterre.

Depuis le Traité de Guérande, on travailloit à conclure une tréve générale avec l'Angleterre. On étoit convenu d'une particuliére pour la Picardie dès le Régne du feu Roi. La guerre étoit seulement restée ouverte pour la Guienne, comme si on eût voulu laisser aux

deux nations un champ pour s'ex- 1382.
ercer. On peut dire que c'étoit aussi le théatre d'un pillage & d'un brigandage affreux. Voici ce qui s'y étoit passé pendant le cours de l'année précédente.

Le Maréchal de Sancerre qui y commandoit, y avoit pris à composition le Château de la Souteraine, retraite de pillards, & qui mettoit tout le pays à contribution ; mais on lui reprochoit de l'avoir plutôt acheté, puisqu'il avoit été obligé de compter aux assiegés quarante mille francs. Il avoit plus glorieusement nettoyé le Limosin où ils s'étoient retirés. Après avoir battu les Anglois en plusieurs rencontres, & s'être rendu maître de huit forteresses, la principale étoit S. André, située proche la Chapelle Aude, il étoit ensuite revenu à Paris. La tréve pour la Picardie étoit prête d'expirer, la Cour d'Angleterre plus agitée encore

1382. que celle de France, n'étoit pas en état de ſoutenir la guerre. On propoſa de part & d'autre une tréve générale, & même perpétuelle. Les Commiſſaires ſe rendirent pour cet effet à l'Elinguen, Village ſitué à pareille diſtance de Boulogne & de Calais, qui de ce côté ſervoit de limites aux deux Royaumes.

Les Commiſſaires François étoient, l'Archevêque de Rouen, l'Evêque de Bayeux, le Premier Préſident & le Comte de Braine. La tréve eût été bientôt conclue, s'ils n'euſſent point voulu y comprendre le Roi de Caſtille. Les Anglois refuſerent abſolument. Le Duc de Lancaſtre, oncle du Roi Richard & Régent d'Angleterre, n'accéleroit cette tréve, que pour faire la guerre au Roi de Caſtille, à qui il diſputoit la Couronne comme ayant épouſé la fille aînée du feu Roi de Caſtille, Dom Pedre.

On prit sur ce refus un parti assez malhonnête. On envoya le Seigneur de Rye au Roi de Castille pour obtenir la permission de signer cette tréve sans l'y comprendre, en lui représentant le besoin que la France en avoit. Le Roi de Castille étoit le plus fidele Allié de la France, il répondit avec une noble fierté, qu'il esperoit avec ses seules forces faire échouer les vains projets du Duc de Lancastre; que si on concluoit la tréve sans l'y comprendre, il regarderoit cette démarche comme une rupture & un violement de l'alliance des deux. Couronnes, d'autant plus que par le renouvellement qui s'en étoit fait le 18 Décembre 1381, la France s'étoit obligée de lui remettre la personne du Duc de Lancastre, s'il tomboit entre ses mains. 1382.

Sur cette réponse, les Commissaires des deux Rois se contenterent de signer une tréve jusqu'à la

1382. fin d'Octobre, dans laquelle la Castille fut comprise.

Charges & pensions.

Le Lab. intr. c. 4. Du Tillet. Actes publics d'Angleterre.

Vers ce tems-là mourut Jean II. Vicomte de Melun, Comte de Tancarville, & Connétable héréditaire de Normandie à cause de sa femme Jeanne Crépin. Il étoit aussi Chambelan de France & Gouverneur de Champagne. Il eut pour successeur dans ses terres Jean III. son fils aîné, à qui les oncles du Roi confererent la Charge de Chambelan, qu'on a depuis décorée du titre de Grand.

On attacha à la Couronne par des bienfaits, plusieurs Princes & Seigneurs étrangers, qui assujettis par des pensions à rendre hommage au Roi, devenoient ses hommes & ses Vassaux (*a*). Ainsi le 12 de Juin, on assigna une pension de trois mille francs d'or à Dom Pedre de Velasco, & une de mille

(*a*) En ce tems-là on prétoit serment pour des pensions comme pour des fiefs.

à l'Amirante Dom Fernand de Jouar, principaux Ministres du Roi de Castille, & qui pouvoient faciliter les secours des flottes d'Espagne. On en donna une de deux mille à Engilbert, Comte de la Marck, & une de 500 au Comte de Salins en Ardenne, dans la vûe qu'ils pourroient servir utilement dans la guerre de Flandre qu'on projettoit. L'année suivante on engagea encore au service du Roi Arnoul, Comte de Blanquenhan, & Adam de Hue, Chevalier. Le premier par une pension de cinq cens francs d'or, le second par une de cinq cens livres Tournois. 1382.

Ces nouveaux Feudataires assignoient sur quelqu'une de leurs terres le droit de Vasselage, reconnoissant la tenir en fief de Sa Majesté, & cela pour n'être point des Vassaux imaginaires.

On soutint avec vigueur l'intérêt de la Couronne contre Jean Le Duc de Lorraine à Paris.

1382. Duc de Lorraine. Il prétendoit s'assujettir la petite Ville de Neufchatel sur la Meuse, place enclavée dans ses Etats & tout-à-fait à sa bienseance, mais qui se gouvernoit par ses loix sous la protection de la France. Il l'avoit bloquée par des Forts. Les habitans ayant eu recours au Roi, on permit au Procureur Général de citer le Duc au Parlement, & cependant on envoya des troupes démolir les Forts.

Hist. de l'Europe. Pussend.

Le Duc se rendit à Paris pour s'excuser & peut-être pour recourir à des voyes obliques en faveur de ses prétentions. Il y fut reçu avec honneur. Jusques-là il avoit été un fidele Allié, & on se souvenoit encore que le Duc son pere avoit été tué à Crecy en combattant contre les Anglois. Sa mort termina le différend & ses espérances. Elle arriva à Paris le 29 de Septembre. On croit que ce fut de poi-

son & par des intrigues domestiques. De Sophie de Wirtemberg sa femme il laissa Charles son successeur encore fort jeune, Ferry Comte de Vaudemont, & Isabelle qui épousa Enguerrand VII. Sire de Coucy. 1382.

Malgré toutes les précautions du Duc de Bretagne, il ne réussit pas à adoucir les Anglois. On ne le traitoit à Londres que de traître & de perfide. La principale vûe de ses précautions avoit été de retirer de leurs mains la Duchesse sa femme qui y étoit restée comme en ôtage. Il envoya trois Seigneurs Bretons, Montbourcher, la Houssaye & Lanion, supplier le Roi Richard de la lui renvoyer, l'assurer de son inclination secrette, & s'excuser sur le Traité de Guerande. On ne sçait s'il leur confia la protestation qu'il avoit faite contre ce Traité. Le désir de recouvrer une femme ne suffisoit

Le Duc de Bretagne brouillé avec les Anglois.

Dargentré, hist. de Bretagne.

1382. pas pour mettre au jour un Acte si critique, & qui l'eût si fort exposé. Le Roi Richard ne fit aucune réponse aux trois Ambassadeurs. Ils partirent de Londres le 20 de Mai, après avoir fait au Monarque Anglois une sommation respectueuse.

Le Duc sage & politique, ne s'évapora ni en plaintes, ni en murmures inutiles. Il se contenta de dire publiquement qu'il garderoit la continence tant qu'il plairoit à Sa Majesté Angloise. Qu'au reste, la Duchesse ne pouvoit être en meilleure compagnie qu'avec le Roi son Cousin & toute la famille Royale d'Angleterre.

Le ressentiment du Roi Anglois ne se borna pas à ce refus. Depuis la bataille d'Aurai donnée en 1462, & qui avoit décidé la querelle du Duché de Bretagne entre les maisons de Blois & de Montfort, les Anglois en faveur de la

derniére avoient gardé dans leurs 1382.
priſons, Jean & Gui, les ſeuls fils du malheureux Charles de Blois, de peur qu'ils ne fiſſent revivre les prétentions de leur pere.

Le Roi Richard ordonna à Jean d'Auberticourt chargé de les garder, de les lui amener lorſqu'il ſeroit au Conſeil. Là, il offrit au Comte de Penthiévre de le rétablir dans le Duché de Bretagne, & de lui faire épouſer une des filles du Duc de Lancaſtre. On mit à un ſi grand bienfait la ſeule condition, que le Comte prendroit l'écharpe rouge & recevroit l'inveſtiture du Duché, de Sa Majeſté Angloiſe. On ne doutoit pas de la réponſe; car qui peut mettre en balance, les biens, les honneurs & un mariage glorieux avec la miſere & la captivité éprouvées depuis tant d'années? Il ſe trouva cependant un homme dans ce ſiécle, à qui l'honneur & la vertu furent

1382. plus cheres qu'une si grande fortune comparée à de si grands maux. Penthiévre, quoiqu'il passât pour un homme simple & dont l'esprit devoit être affoibli par le malheur, répondit sans hésiter, que ce qu'il devoit à son Roi & à sa patrie, étoit sa premiére & son unique loix; qu'il préferoit, quoique dans les fers, son devoir à toutes les grandeurs qu'on lui offroit, achetées en le trahissant. Exemple de fidélité que la Cour d'Angleterre admira sans en être touchée. On renvoya les deux freres dans leur prison où ils rentrerent avec une intrepide tranquillité.

La tréve laissoit la France libre pour les deux expéditions que méditoient les Ducs de Bourgogne & d'Anjou, le premier, contre les Flamands; le second, en Italie. La Reine de Naples & le Pape Clément se plaignoient beaucoup des retardemens du dernier. Clé-

ment pour l'encourager avoit ré- 1382.
voqué la close de l'ancienne investiture donnée à Charles d'Anjou, qui appelloit à la succession la postérité de ce Prince exclusivement à toute autre. Cette Bulle produisit un effet tout contraire. Premiérement le Duc d'Anjou douta que le Pape eût pû l'accorder, en second lieu, s'il l'avoit pû, pouvoit-il la révoquer ? Enfin il craignoit d'aller se livrer à une Reine Italienne, inconstante, décriée, & jalouse de son autorité.

Le Pape Clément ne goûtoit point une prudence si timide. Il ne restoit en Italie dans son obédience que la Savoye, que la crainte de la France y avoit retenue, & Naples contre qui un grand orage se formoit en Hongrie. Les Napolitains ne cachoient pas leur inclination pour le Pape Urbain leur compatriote, que leur Reine même avoit reconnu au commencement de son Pontificat.

1382. L'Ordre de Saint Jean de Jerusalem, dont le Grand-Maître résidoit à Rhodes, ne s'étoit pas encore déclaré. C'étoit Dom Fernand d'Héredia Aragonois. Il hésitoit à cause des grands biens que l'Ordre possedoit dans les deux obédiences. Sollicité vivement par les deux Papes, il laissa à Rhodes pour son Lieutenant le Chevalier Pierre de Culan, & se rendit en France avec Bertrand de Flottes, Grand-Commandeur, & Guillaume de Fontenay, Commandeur d'Espaillan. Il y fut aisément déterminé à reconnoître Clément qu'il alla trouver à Avignon, & de qui il prit les Bulles pour l'administration de la Gand-Maîtrise. De là il alla tenir le Chapitre Général à Valence.

L'Ordre de S. Jean embrasse la même obédience que la France.

Vertot, histoire de l'Ord. de S. Jean. P. Ansel.

Le Pape Urbain qui en fut informé, n'hésita pas à faire déposer Héredia dans un Chapitre qu'il fit aussi assembler à Valmontoné. On y élut pour Grand-Maître Ri-

chard Caraccioli, Grand-Prieur de Capoue, qui fut reconnu par tous les Chevaliers de l'obédience de Rome. Mais comme Rhodes qui étoit le Chef-d'Ordre, & qui entraînoit l'Orient & presque tous ses sujets, réprouva cette élection faite contre les Statuts, le parti d'Hérédia se trouva le dominant, & celui qui faisoit le Corps de l'Ordre. Aussi après la mort de Caraccioli arrivée en 1395, Boniface successeur d'Urbain, se contenta de faire élire pour son obédience un Lieutenant du Grand-Maître, supposant cette dignité vacante. Cet arrangement subsista pendant tout le schisme, dont la malheureuse fécondité s'étendoit à toutes les parties de l'Eglise. 1382.

Mais c'étoit le Royaume de Naples dont le sort intéressoit bien plus vivement les deux Papes par sa proximité de Rome. Le Pape Urbain avoit envoyé un Nonce

Traité d'Avign. entre le Pape Clément & le Duc d'Anjou.

1382 au Roi de Hongrie pour lui rappeller les crimes de la Reine de Naples, pour exciter sa pieté à secourir l'Eglise & à la délivrer d'une ennemie si dangereuse. Louis reçut favorablement le Nonce, & promit un prompt secours.

Trop âgé pour entreprendre par lui-même une expédition si éloignée, il en chargea Charles d'Anjou Duc de Duras, Seigneur Napolitain, qui s'étant attaché à son service venoit de conclure une paix glorieuse avec les Venitiens qui lui avoient donné le surnom de Charles *de la paix*.

Louis saisit cette occasion pour éloigner de ses Etats un Prince trop accrédité. Il lui ceda ses droits bien ou mal fondés sur la Couronne de Naples, & lui donna une bonne armée pour les faire valoir. Charles devoit son éducation & sa fortune à la Reine Jeanne dont il étoit cousin germain.

M.S.D l. 1. c. 14. Dupui, hist. du schisme. Le Laboureur, h. du Duc d'Anjou. P. Ansel.

Si l'ingratitude peut jamais être 1382.
excusable, c'est lorsqu'il s'agit du Trône. Il se mit à la tête de ses vieilles troupes, & prit le chemin de l'Italie.

Clément instruit de tous ces projets & de la marche de ce Prince, redoubla ses sollicitations auprès du Duc d'Anjou, à qui il cachoit la proximité & la grandeur du péril; il le pressoit seulement d'aller à Naples y faire confirmer son adoption & prendre pour ainsi dire possession d'un beau Royaume. Le Duc qui travailloit depuis long tems aux préparatifs de ce voyage pour lequel il avoit amassé tant d'argent, se rendit enfin aux instances du Pape. Il proposa l'affaire au Conseil du Roi, tous les membres répondirent qu'il se devoit à la fortune, qui de si bonne grace lui présentoit une Couronne. Pour accélerer & favoriser son départ, on lui accorda par un résultat du

1382. Conseil tenu à Crecyen Brie le 25 de Juillet, soixante mille francs d'or sur les Aydes, & cinquante mille qu'on devoit prendre sur la vaisselle du Roi, le Trésor Royal étant vuide.

Le Duc d'Anjou fit ensuite partir pour Avignon l'Evêque d'Agen Raimond Bernard, & Arnoud la Caille son Secrétaire, afin de concerter avec le Pape les derniéres mesures, traiter avec lui & en tirer tous les avantages qu'il seroit possible. Cette Négociation surpassa ses espérances. Clément trop instruit des progrès de Charles de Duras, signa aveuglément tout ce qui lui fut proposé, s'il n'alla même au delà pour exciter & irriter l'ambition du Prince. Il promit même qu'il crééroit Louis *Roi*, afin qu'il n'entrât en Italie qu'avec la dignité qu'il devoit y acquerir. Qu'il céderoit au nouveau Roi tout ce que le S. Siége

possédoit encore en Italie & le 1382.
Domaine de Bènevent ; qu'il lui remettroit une année du Cens dû à l'Eglise par le Royaume de Naples, tous les droits que le Pape y levoit sur les Ecclésiastiques & même les arrérages des deux derniéres années ; qu'il lui accorderoit présentement une décime sur le Clergé de Languedoc & dans la suite une sur le Royaume de Naples & sur tout ce qu'il auroit conquis en Italie : enfin qu'il lui permettroit de faire sur le Clergé autant d'emprunts qu'il le jugeroit à propos ; que Sa Sainteté, en cas que l'entreprise ne réussît pas, seroit garante jusqu'à la concurrence de deux cens quatre-vingt mille francs d'or, promettant d'hypotequer pour cette somme Avignon & le Comtat.

L'Evêque d'Agen rapporta au Duc d'Anjou ce Traité en bonne forme. Il en fut très satisfait, & il commença trés sérieusement à

Résolutions du Duc d'Anjou.

Dupui ;

1382. faire ses préparatifs pour son départ; mais il reconnut bientôt qu'il les avoit commencés trop tard, & que dans une affaire de si grande importance la célérité seule en assure le succès. Il fut instruit que Charles de Duras étoit descendu en Italie; que le Pape Urbain lui avoit donné l'investiture du Roiaume de Naples; que ne se contentant pas de l'aider de vœux & de promesses, il lui avoit fourni de l'argent comptant.

Histoir. du Schisme. Le Lab. P. Ansel. M.S.D. 4.1.6.5.

Bientôt de plus fâcheuses nouvelles allarmerent & troublerent le Duc. Il apprit que Duras étoit entré dans le Royaume de Naples, qu'il s'y étoit fait une révolution en sa faveur, qu'on lui avoit ouvert les portes de la Capitale, & qu'il assiégeoit la Reine Jeanne dans le Château de l'Œuf.

Ces nouvelles n'étoient que trop véritables. Cette Princesse infortunée, en adoptant un fils de Fran-

ce, croioit avoir intéressé la Nation & s'être fait un puissant protecteur. N'en étant pas encore désabusée, elle avoit fait avant que de se retirer dans le Château de l'Œuf, trois déclarations qui confirmoient l'adoption & l'institution du Duc d'Anjou, qui permettoient au Pape Clément de le déclarer dès à présent Roi de Naples, & même de le couronner. 1382.

Le Duc tint conseil dans la Ville de Tours où il étoit allé pour tirer du secours de son appanage, il y mit en délibération l'expédition de Naples.

Ses Ministres conformerent leurs réponses aux dispositions où ils virent le Duc. Les Princes déterminent ordinairement leur Conseil par la maniére de le consulter. Jacques le Fevre Evêque de Chartres, Chancelier de ce Prince, opina & entraîna les autres Conseillers. Son avis fut de ne rien

1382. précipiter, d'attendre les évenemens, d'envoyer de l'argent & des troupes à la Reine pour l'empêcher de ſuccomber. Conſeil mitoien, qui avoit les inconvéniens d'un parti timide & d'un parti vigoureux.

Le Duc qui le ſentoit bien en éluda l'exécution. Il ſe détermina à marcher en perſonne au ſecours de la Reine, ſi le Roi le lui conſeilloit, & s'il vouloit s'engager à le ſoutenir dans ſon entrepriſe. Il envoya ſon Chancelier à Compiegne où étoit la Cour, pour en faire la propoſition au Conſeil.

Quelque déſir qu'euſſent les oncles du Roi de ſe débarraſſer d'un concurrent, ils eurent aſſez d'honneur & de ſincérité pour ne pas vouloir le tromper, ſoit qu'ils cruſſent que de lui-même il n'abandonneroit pas l'eſpoir d'une Couronne, ſoit qu'ils ne conſultaſſent que l'intérêt du Roi & de l'Etat,

pour

poür ne pas les engager dans une guerre si dangereuse. On lui répondit le 3 de Septembre, que c'étoit à lui, instruit comme il étoit de la situation de l'Italie, à prendre son parti de lui-même, & que le Roi lui accorderoit tous les secours compatibles avec les besoins de son Etat, mais sans s'y engager expressément. 1382.

Le Duc un peu plus indécis par cette réponse, se rendit à Paris vers la mi-Septembre où il apprit sûrement l'entrée de Charles de Duras dans Naples, & la décadence des affaires de la Reine Jeanne. Cette nouvelle termina ses irrésolutions. La vûe des difficultés l'effraya, & le cœur lui manquant tout à coup, il déclara qu'il ne prétendoit plus poursuivre l'entreprise, & qu'il renonçoit à son adoption. Parti prudent, mais honteux, & qui laissoit voir un cœur trop ingrat & trop intéressé.

Délibération sur la Provence.

Ibid.

1382. Auſſi-tôt que le Conſeil du Roi en fut inſtruit, il mit en délibération quelles démarches la France devoit faire ſur l'uſurpation du Duc de Duras. Dans l'impoſſibilité où l'on étoit de la traverſer en Italie, on fixa ſon point de vue ſur la Provence, annexe du Royaume de Naples, & qui convenoit ſi fort à l'arrondiſſement du Royaume. On convint tout d'une voix, qu'il falloit empêcher Duras de s'en emparer, & que l'expédient le plus ſûr étoit de s'en aſſurer. C'eſt vouloir empêcher une uſurpation par une uſurpation. La France n'avoit aucun droit ſur cette Province, qui relevoit de l'Empereur comme Roi d'Arles. Quelques-uns vouloient faire valoir la poſſeſſion de la Couronne ſous nos premiers Rois; d'autres, les droits de la Reine Marguerite de Provence, femme de S. Louis. Mais ces droits ne pouvoient va-

loir contre les descendans de la 1382
Reine Béatrix, instituée héritiere par son pere. Les premiers étoient plus que surannés. On se détermina donc à commencer par s'emparer de cette Province, & à en demander ensuite l'investiture à l'Empereur qui sûrement ne la refuseroit pas.

Le Duc d'Anjou se porte pour héritier de la Reine de Naples.

Ibid.

Le Duc d'Anjou fut informé de ce résultat. Ses yeux s'ouvrirent aussi-tôt. Il comprit qu'indépendamment de la honte dont il s'étoit couvert, il avoit mal à propos renoncé à l'adoption de la Reine de Naples; que le moindre avantage qu'il en pouvoit retirer, étoit d'acquérir à sa Maison cette belle Province qui reconnoissoit encore cette Reine, & dont l'usurpateur pouvoit difficilement faire la conquête.

L'avidité & l'interêt lui firent faire la démarche à laquelle l'honneur & la magnanimité eussent

1382. Aussi-tôt que le Conseil du Roi en fut instruit, il mit en délibération quelles démarches la France devoit faire sur l'usurpation du Duc de Duras. Dans l'impossibilité où l'on étoit de la traverser en Italie, on fixa son point de vue sur la Provence, annexe du Royaume de Naples, & qui convenoit si fort à l'arrondissement du Royaume. On convint tout d'une voix, qu'il falloit empêcher Duras de s'en emparer, & que l'expédient le plus sûr étoit de s'en assurer. C'est vouloir empêcher une usurpation par une usurpation. La France n'avoit aucun droit sur cette Province, qui relevoit de l'Empereur comme Roi d'Arles. Quelques-uns vouloient faire valoir la possession de la Couronne sous nos premiers Rois; d'autres, les droits de la Reine Marguerite de Provence, femme de S. Louis. Mais ces droits ne pouvoient va-

loir contre les descendans de la Reine Béatrix, instituée héritiere par son pere. Les premiers étoient plus que surannés. On se détermina donc à commencer par s'emparer de cette Province, & à en demander ensuite l'investiture à l'Empereur qui sûrement ne la refuseroit pas. 1382

Le Duc d'Anjou fut informé de ce résultat. Ses yeux s'ouvrirent aussi-tôt. Il comprit qu'indépendamment de la honte dont il s'étoit couvert, il avoit mal à propos renoncé à l'adoption de la Reine de Naples; que le moindre avantage qu'il en pouvoit retirer, étoit d'acquérir à sa Maison cette belle Province qui reconnoissoit encore cette Reine, & dont l'usurpateur pouvoit difficilement faire la conquête.

Le Duc d'Anjou se porte pour héritier de la Reine de Naples.

Ibid.

L'avidité & l'interêt lui firent faire la démarche à laquelle l'honneur & la magnanimité eussent

1382. du le porter. Il reprit courage, il déclara publiquement qu'il alloit employer toutes ses forces pour secourir la Reine sa mere, & passer incessamment en Italie pour châtier son ennemi. Il continua ses préparatifs, & donna à tous les Seigneurs de sa Cour le rendez-vous géneral à Avignon. La crainte & l'ambition déchirent tour à tour le cœur des Princes; la derniere prenant le dessus les précipite dans les plus grands dangers.

La France se déclare contre les Flamans.

M. S. D. l. 2. c. 7. 9. 10. P. Ansel. Froissard. c. 106.

Le Duc de Bourgogne fut ravi de la résolution du Duc d'Anjou, vraisemblablement elle l'éloignoit pour toujours de la France, & le laissoit en liberté de la faire déclarer contre les Flamands. La guerre s'échauffoit toujours en Flandre. La Comtesse Doüairiere de Flandre mourut dans ce tems-là à Paris, respectée des deux partis, & qui eût peut-être pû les réconcilier. C'étoit Madame Mar-

guerite de France, fille du Roi 1382.
Philippe V. qui avoit toujours été très-affectionnée pour la France sans se rendre suspecte à ses sujets: elle étoit mere du Comte, & l'avoit déterminé à marier sa fille unique au Duc de Bourgogne.

Le Comte, son fils, accumuloit malheurs sur malheurs Ayant employé tout l'hyver à rassembler une armée pour châtier les Gantois, il fut encore vaincu par d'Artevelle, qui lui tua dix mille hommes dans une sanglante bataille. Le Comte se sauva à Lille en grand désordre & avec peu de suite. La Flandre Flamingante fut le prix de la victoire. Il n'y resta dans le parti du Comte qu'Oudenarde & Tenremonde. D'Artevelle marcha presque aussi-tôt pour assiéger Oudenarde qui étoit la plus forte. Daniel de Halluin, Seigneur Flamand, qui vouloit faire sa cour au Duc de Bourgo-

1382. gne, ayant rassemblé une grosse troupe de Noblesse, alla s'y jetter & encouragea les habitans à se défendre.

Dans ce tems-là un détachement de Gantois alla brûler & raser le Château de Marle, maison de campagne du Comte. Les hostilités s'étendirent dans le Tournaisis & dans quelques Bourgs du Domaine du Roi, contre l'intention d'Artevelle qui ne vouloit pas s'attirer les François pour ennemis. Mais des Chefs populaires contiennent difficilement des troupes victorieuses.

Les deux partis rechercherent des secours étrangers. Artevelle eut recours à l'Angleterre, le Comte à la France. Il s'aboucha à Bapaume avec le Duc de Bourgogne, & lui avoua que la Flandre étoit perdue pour eux, s'il n'intéressoit la France à le rétablir. Il donna la carte blanche à son gen-

dic, & lui déclara qu'il n'espéroit 1382.
qu'en lui.

Après avoir excité la pitié du Roi, le Duc anima son courage. Il l'enflamma du desir de la gloire, & fit briller à ses yeux l'éclat de la victoire. Il tourna facilement l'esprit d'un jeune Prince, qui croyoit ne se voir jamais assez tôt les armes à la main, qui n'avoit pas encore le discernement de comprendre que les Flamans n'étant pas moins ses sujets que le Comte, il ne lui convenoit que d'être le juge & l'arbitre des deux partis.

Peu de tems après arriverent à la Cour, & presqu'en même tems, les Ambassadeurs du Comte & ceux d'Artevelle. L'occasion se présentoit naturellement de faire valoir les droits du Souverain, & d'entrer dans la discussion de leurs plaintes réciproques. Mais le Duc avoit fait pancher la balance. On

1382. avoit déja décidé dans le Conseil, suivant l'avis qu'avoit ouvert le Premier Président de Corbie, qui vouloit plaire au Duc de Bourgogne : Que les devoirs du Souverain & des Vassaux étoient réciproques, & que s'ils étoient obligés de lui obéir & de le servir, il étoit aussi tenu de les protéger & de les défendre. Maxime vraie, mais que les Flamans pouvoient rétorquer contre le Comte. On en conclut que le Roi étoit obligé de châtier les rebelles de Flandre. Les Ducs de Bourgogne & de Berri appuyérent fortement cet avis, & entraînerent le reste du Conseil. La guerre fut résolue, & le Roi déclara qu'il iroit en personne avec toutes ses forces pour ramener les Flamans à l'obéissance.

Quoique les Députés d'Artevelle eussent été mal reçus, on écouta leurs propositions ; mais la Lettre

d'Artevelle qu'ils présenterent acheva de faire échoüer leur Négociation. Artevelle y traitoit le Comte de Flandre de traitre & de perfide. Il paroissoit même menacer le Roi s'il entreprenoit de secourir le Comte. On renvoya les Ministres Flamans sans réponse. Mais comme on reprochoit à Hennequin un des Députés, d'avoir accepté cette Commission, ayant demeuré dix ans à la Cour, on l'arrêta contre le droit des gens, après l'avoir admis. Le Conseil honteux de son procédé, le mit en liberté trois semaines après. C'est ainsi que des Conseillers imprudens pour faire leur cour à un Prince passionné, engagerent un jeune Roi dans une guerre périlleuse, & dont il ne pouvoit recueillir ni gloire, ni utilité. 1382.

On donna tous les ordres pour assembler au plutôt une armée. On manda tous les Vassaux de la Courone & tous les Feudataires. Le

1382. rendez-vous fut marqué à Arras pour le 15 d'Octobre, saison trop avancée pour terminer cette guerre en une campagne, peut-être même pour la commencer ; mais on supposoit que tout céderoit à la présence du Roi. On agita si on leveroit l'Oriflame qu'on ne portoit à la tête des armées que pour la défense de l'Etat ou pour une guerre de Religion. Or le Royaume n'étoit point menacé. Mais on allégua que les Flamans reconnoissoient le Pape de Rome, & qu'ainsi ils étoient schismatiques & hérétiques. Prétexte illusoire, puisque le Comte pour qui on se déclaroit, étoit dans la même obédience. Sur cette mauvaise raison, le Roi alla lever cette Banniere à Saint Denis le 18 d'Août, & en nomma garde Pierre de Villiers l'Isle-Adam.

Préparatifs de guerre.

M. S. D. l. 2. c. 10. P. Ansel. Froissard. c. 106. Dargent.

De S. Denis le Roi revint à Paris tenir une assemblée des Nota-

bles. Il leur recommanda expressément de veiller sur Paris, & d'en contenir les habitans dans le devoir. Il se prépara ensuite à partir. Les troupes marchoient de tous côtés au rendez-vous ; depuis long-tems on n'avoit pas vû une si grande affluence de Noblesse. 1382.

Le Duc de Bretagne envoya douze cens lances commandées par le Baron de Laval, le Vicomte de Rohan & le Seigneur de Matignon. Outre le désir de donner des preuves de sa nouvelle foi, le Duc suivoit les mouvemens de sa reconnoissance, ayant été sous le dernier Régne, & pendant sa disgrace, accueilli & traité en frere par le Comte de Flandre.

On n'étoit point embarrassé pour les vivres, un Bourgeois de Paris s'étant engagé par un traité d'en fournir trois mois à une armée de cent mille hommes.

Le Roi & les Princes partirent

1382. pour Arras le 20 d'Octobre. On se flattoit toujours qu'au bruit de sa marche les Flamans se hâteroient d'implorer sa clémence. En effet, pendant que d'Artevelle pressoit Oudenarde, il y eut une grande émeute dans une assemblée tenue à Gand, où l'un des principaux Bourgeois représenta le péril que couroit la Nation, en se commettant avec son Souverain qui armé & irrité venoit contr'eux. Il rappella la triste expérience que les Flamans avoient faite tant de fois de la valeur & de la puissance des François. Le grand nombre des séditieux étouffa la sagesse de ces remontrances. D'Artevelle revint en diligence, il eut la hardiesse de publier que les François n'avoient qu'un premier feu qu'il sçauroit bien éviter pour les vaincre ensuite, & les chasser honteusement.

Arrivée du Roi à Arras.

Tout ce peuple séduit par ses

discours & plein de la plus folle 1382.
confiance, lui renouvella le pouvoir de disposer absolument de toutes les affaires civiles, militaires, & se lia par serment de ne jamais reconnoitre pour ses Souverains, ni le Roi, ni le Comte.

D'Artevelle plus autorisé que jamais, retourna au siége d'Oudenarde. Malgré ses bravades, commençant à se défier de ses forces, il envoya à Londres de nouveaux Ambassadeurs pour obtenir un secours de troupes Angloises à quelque prix que ce fût.

Le Conseil de France s'allarma à son tour, en apprenant cette prudente démarche. Incertain de pouvoir secourir Oudenarde, où les vivres manquoient déja, il se voyoit à la veille d'une guerre étrangére, toujours dangereuse, quand une partie de la nation y entre. Dans la résolution de l'éviter, après avoir méprisé & irrité

1382. d'Arteville, on fit la mauvaise manœuvre de lui envoyer un Gentilhomme Flamand pour renoüer la Négociation, & lui insinuer de recourir à la clémence du Roi.

D'Arteveile reçut superbement cet Envoyé, répondit séchement qu'il n'étoit plus tems de traiter, & qu'il avoit pris des engagemens avec l'Angleterre. Il fit même arrêter le Gentilhomme par représailles du traitement fait à Hennequin. Enfin se radoucissant, il envoya au Roi un François fait prisonnier dans une des sorties d'Oudenarde, proposer de traiter de la paix avec ces deux préalables:

Que les Flamans demeureroient armés pendant la Négociation: qu'on leur remettroit sur le champ Oudenarde & Tenremonde, les deux seules places de défense qui restoient au Comte.

On ne fit point de réponse à d'Arteveile, mais comme le Com-

re fit sçavoir qu'Oudenarde étoit si pressé qu'il ne pouvoit presque plus tenir, le Roi partit à la tête de toute son armée dans les premiers jours de Novembre.

1382.
Premiere attaque du pont de Commes.

Elle étoit composée de dix mille hommes d'armes, qui en ne supposant que trois Archers pour chacun, faisoit déja quarante mille hommes, sans compter les Arbalêtriers commandés par Dampierre, & la menue Infanterie peu estimée dans ce siécle. Le Comte de Flandre à la tête de toute sa Noblesse, & d'un corps de seize mille hommes marchoit devant à quelque distance, peut être par rapport aux fourrages qui étoient rares dans une saison si avancée. D'Arrevelle, malgré l'approche de tant de troupes, continuoit le siége d'Oudenarde, il s'étoit contenté de faire rompre tous les ponts de la Lis, & de laisser Pierre du Bois & Pierre Mitre, deux

M. S. D. l. 2. c. 13.

1382. déterminés Gantois ses Lieutenans pour défendre avec treize ou quatorze mille hommes les ponts de Comines & de Varneton, où la riviére n'étoit pas guéable.

Le Comte entreprit avec ses seules forces de se rendre maître du pont de Comines. Il le fit attaquer par le bâtard de Lanques, ayant eu la précaution de faire passer la Lis dans des batteaux à un détachement qui prit les ennemis par derriere dans le tems que Lanques les pressoit vivement par devant : il força du Bois malgré sa vigoureuse défense, & s'empara du pont ; mais n'ayant pas encore pris les mesures nécessaires pour s'y maintenir, il en fut chassé par la garnison de Courtray qui avoit joint le Corps de du Bois ; il y eut là une déroute qui fit peu d'honneur à Lanques. Du Bois pour prévenir un pareil accident, fit rompre la partie du pont qui

communiquoit avec la France, & 1382.
brûler tous les batteaux qui étoient sur cette riviére. A la nouvelle du premier exploit, d'Artevelle avoit été sur le point de lever le siége d'Oudenarde. Il se rassura par le second succès, & sur les précautions prises par du Bois.

L'avant-garde de la grande Armée, forte de deux mille hommes d'armes arriva peu après, ayant le Connétable à sa tête. Le reste de l'armée étoit encore aux environs de l'Abbaye de Marquette: l'attaque du pont étoit devenue une affaire difficile. Il ne s'agissoit plus de le forcer, la tête en étant rompue, il falloit passer la riviére à la vûe de l'ennemi, & le déloger d'un poste défendu par des gens dont la haine augmentoit la valeur. Le Connétable l'entreprit, il fit faire un pont de batteaux, & ordonna le passage à la faveur de l'Artillerie & des feux d'artifice.

Prise du pont de Comines.

M. S. D. l. 2. c. 14. Froissard, c. 105. Dargent.

1382. Les Flamands ripostoient par une grêle de fléches, & l'abordage étoit dangereux : soixante téme-raires sans être commandés abrégerent & faciliterent l'entreprise.

Saimpy Capitaine de réputation suivi de Rohan, de Laval, de Rieux, de du Guesclin frere du Connêtable de ce nom, de Beau-manoir, de Rochefort, de la Beliere, de Desbarres & de Malétroit, profitant de l'exemple de Lanques, passerent la Lis à un quart de lieuë du pont avec quatre cens lances sur des batteaux qu'ils avoient fait apporter, ils se rangerent d'abord en bataille sous seize bannieres & autant de pannonceaux pour aller prendre par derriere les Flamans pendant qu'ils disputoient le passage aux François.

On avertit le Connêtable, qui se mit d'abord en colere qu'on eût ainsi transgressé les loix de la guerre, en formant une entreprise à

son insçu. Il en voyoit tout le péril, 1382.
puisque du Bois n'avoit qu'à partager ses troupes, tomber sur cette Noblesse & la tailler en pieces. Cependant l'affaire étant engagée, & pouvant, si elle réussissoit, procurer un grand avantage, il commanda le Maréchal de Sancerre pour aller passer la Lis au même endroit & dans les mêmes batteaux, avec un bon corps de troupes pour les soutenir. De son côté il redoubla ses efforts pour battre l'ennemi & avancer le passage.

Du Bois informé du passage de quatre cens lances, même avant qu'ils fussent tous à bord (car ils n'avoient passé que cinq dans chaque batteau) méprisa leur petit nombre, & résolut de les attendre dans son retranchement qu'il ne vouloit pas dégarnir. Il les eût facilement défaits, s'il fût survenu avant qu'ils eussent tous passé, ou avant qu'ils se fussent rangés; puis-

1382. qu'en désordre & embarrassés, ils passerent la nuit dans des taillis, enfoncés dans la boue, sans valets & sans équipage.

Le lendemain du Bois changea d'avis, il alla les attaquer lorsqu'ils étoient rassurés, mis en ordre, & renforcés du détachement à qui le Maréchal avoit fait passer la Lis toute la nuit. Du Bois ne put soutenir l'impétuosité des lances Françoises, les Flamands plierent. Du Bois fuit avec eux dans son camp où il porta l'épouvante. Le Maréchal le suivit vivement, attaqua les retranchemens, y entra & mit en fuite cette multitude effrayée & mal disciplinée. Elle mit en se retirant le feu à Comines. Le Maréchal s'empara de la moitié du pont qui n'avoit pas été rompu, & fit réparer l'autre dont la garde fut confiée à Saimpy. Toute l'armée passa ensuite au de-là de la Lis.

Le Connétable s'avança dans le pays pour la commodité des fourages & pour y jetter l'épouvante. Cette démarche pensa être fatale à Saimpy séparé de lui. Il fut sur le point d'être coupé & de se trouver entre la grande armée des Flamans & un Corps de neuf mille hommes qui s'étoient rassemblés des garnisons voisines pour recouvrer le pont de Comines. Ce Corps attaqua Saimpy avec une furie à laquelle il fut prêt de céder, n'ayant que peu de soldats avec lui. Les Flamans combattoient comme sûrs de vaincre. Une vieille fanatique les en avoit assurés & marchoit à leur tête portant la baniere de S. George. Saimpy malgré sa bravoure, alloit être forcé, lorsque le Connétable informé du danger, revint sur ses pas avec un détachement, tomba sur les assaillans & les enfonça aisément. Trois mille furent tués sur la place

1382.

Progrès de l'armée Royale.

M. S. D. l. 2. c. 14. Froissard, c. 120. & 124.

1382. avec la ridicule sorciere. Le poste demeura aux François, & le Roi y arriva presqu'aussitôt avec le reste de l'armée.

La présence du Souverain en état de se faire respecter, produisit une partie des effets dont on s'étoit flatté. Verain fut saccagé, brûlé, & le pont de Varneton mis en sûreté pour la communication avec l'Artois. L'Amiral de Vienne ouvrit l'avis d'établir un Corps pour la sûreté des convois. Il en eut le commandement, & s'étant avancé du côté d'Ipres, il battit un parti sorti de cette Ville, & lui tua cinq cens hommes. Gui le Breton pénétra jusqu'à ces portes, & y redoubla tellement l'épouvante qu'ils députerent deux Religieux au Roi pour se soumettre, sous l'esperance du pardon qu'on leur laissa entrevoir. Dunkerque, Furnes, Gravelines, Bourbourg & Bergues suivirent son exemple,

les unes ayant tué leurs Gouverneurs, les autres les ayant arrêtés & livrés. On les reçut toutes en grace moyennant quelques contributions. On fit des exemples des Gouverneurs les plus coupables, qui furent décapités. 1382.

Aux nouvelles de ces progrès, le Conseil de Gand envoya ordre à d'Artevelle de lever le siége d'Oudenarde & d'accourir au secours de sa patrie. Il obéit, mais comptant toujours sur la victoire, il laissa dans les lignes Harselle un de ses Lieutenans Généraux pour continuer le siége ou du moins pour conserver ses avantages, ne réfléchissant pas qu'il s'affoiblissoit par le Corps de troupes qu'il lui laissoit, & que vainqueur ou vaincu sa précaution étoit inutile. Ayant couvert Gand avec la grande armée composée de quarante mille hommes effectifs, il y revint tenir Conseil, & y fit résoudre la batail-

Approche des deux armées.

M. S. D. l. 1. c. 15. 16. & 18. *Froissard,* c. 125. *P. Anselm.*

1382. le. Il promit de vaincre, comme s'il eût disposé de la victoire, parlant magnifiquement de la justice de leur cause, de la bravoure de ses soldats, & avilissant les François, Nation, disoit-il, d'un courage passager, dont les armes & les riches équipages ne serviroient qu'à animer & à enrichir les Flamans.

Il alla ensuite rejoindre son armée; il la conduisit le 10 de Novembre dans la plaine de Rosebec. Son camp avoit à la droite un ravin très creux, de l'autre un bosquet semé de hayes très épaisses; on ne pouvoit l'attaquer que par devant. Il retrancha la tête de son camp, & plaça avantageusement ses pierriers & ses machines. Précautions d'autant plus nécessaires qu'il n'avoit point de Cavalerie.

La Banniere de S. Georges, patron de la Flandre, étoit déployée dans les premiers rangs, & autour de

de cette banniere les enſeignes de 1381.
tous les métiers déſignés par leurs inſtrumens. Voilà les ennemis qu'avoient à combattre le Roi, les Princes & toute la Nobleſſe de France ; vils par leur naiſſance, mépriſables par leur manque d'expérience, mais à qui la haine & le déſeſpoir tenoient lieu de tout.

L'armée Royale étoit campée dans la même plaine à un quart de lieuë de celle des Flamans. Elle ſembloit invincible ayant ſon Roi à ſa tête. Monſieur étoit à ſes côtés, quoiqu'il n'eût encore que onze ans. Déja avide de gloire, il avoit voulu ſuivre le Roi. On fit ſuivant la coutume du ſiécle trois Corps de cette armée, où l'on comptoit douze mille hommes d'armes.

Le quartier du Roi fut marqué au Corps de la bataille. Pluſieurs opinerent à ce que le Connétable le commandât, ne croyant pas la per-

1382 ſonne ſacrée du Prince en ſûreté, ſi elle n'avoit pour ſon défenſeur ce grand Capitaine, l'ame de l'armée, & ſur la valeur & l'expérience duquel elle ſe repoſoit. Mais par ces mêmes raiſons, pour ſoutenir le droit de ſa charge & les conſéquences d'un pareil changement, le Connétable fit voir qu'il devoit commander l'avant-garde. Il avoit ſous lui les Maréchaux de Sancerre & de Blainville; comme volontaires, le jeune Duc de Lorraine qui avoit amené un petit Corps de ſes ſujets; le Comte de Flandre pour qui ſe donnoit cette bataille; les Comtes de S. Pol, d'Harcourt, de Tonerre, de Grandpré & de Salms: les Sires d'Albret, de Coucy, de la Tremoille, d'Antoing, de Chatillon, de Ferre en Tartenois, d'Anglure & de Hanguest, ſans parler d'un nombre infini de Chevaliers, d'Ecuyers, & d'avanturiers accourus pour ſe ſi-

gnaler dans une occaſion ſi bril- 1382.
lante. Au premier rang paroiſſoit de Villiers portant l'Oriflame, mais encore plié.

Le Duc de Bourgogne commandoit le corps de bataille où étoit le Roi & Monſieur. On y voyoit le Comte de la Marche & le Seigneur de Préaux, Princes du Sang. La garde de la perſonne du Roi fut confiée à Guillaume, Seigneur des Bordes, Lieutenant de Roi de Normandie, Chevalier en réputation, d'une grande ſageſſe, & qui fut chargé expreſſément de retenir l'ardeur du jeune Monarque. Douze autres Chevaliers furent commis au ſoin d'être auprès de ſa perſonne, & de ne le pas quitter.

Jean d'Artois, Comte d'Eu, Prince du ſang, fils du célebre rebelle Robert d'Artois, commandoit l'arriere-garde, ayant avec lui Gui de Châtillon, Comte de

1382. Soiſſons & de Blois, beaucoup de Nobleſſe, mais en moindre nombre que dans les 2 premiers corps.

On avoit fait deux corps de réſerve poſtés ſur les aîles de l'armée pour rafraîchir & renforcer les corps qui en auroient beſoin. Les Ducs de Berri & de Bourbon en commandoient un. Saimpy étoit à la tête de l'autre avec le Chancelier de Dormans, qui auroit dû ſe diſpenſer comme Evêque de remplir un pareil poſte.

La veille de la bataille le Roi, les Princes & pluſieurs Seigneurs firent ſuivant la coutume, quatre cens ſoixante-ſept Chevaliers. Le Duc de Bourbon conféra cet Ordre à Jean le Maingre de Boucicaut, fils du Maréchal de ce nom, qui avoit été nourri enfant d'honneur auprès du Roi, jeune homme déja impatient de marcher ſur les traces de ſon pere.

On avoit par tout répandu les

Arbalêtriers ; par une conduite 1382.
toute nouvelle on résolut de combattre à pied, soit qu'on se piquât de n'avoir pas un si grand avantage sur l'ennemi qui n'avoit que de l'infanterie, soit pour exciter la valeur du soldat, en lui imposant la nécessité de vaincre. Tous les chevaux furent renvoyés. Le Roi resta seul à cheval.

Prélude de la bataille.

M. S. D. l. 2. c. 15. & 16.

La défection du Sire de Hensselle fut un fâcheux présage pour d'Artevelle. De Hensselle qui s'étoit peut-être réconcilié secrettement avec le Comte de Flandre, prit le prétexte de quelques paroles piquantes que lui dit ce Chef, pour aller joindre l'armée Françoise avec le corps qu'il avoit amené. Quoique d'Artevelle en fût un peu étonné & affoibli, il dissimula sagement, & ordonna, comme s'il eût déja été vainqueur, de ne faire aucun quartier, d'immoler tous les François à leur ven-

1382. geance, excepté le Roi qu'on conduiroit à Gand pour y être élevé dans les mœurs & selon les inclinations du pays.

Il fit partir un de ses Lieutenans pour faire avancer dix mille hommes qu'il avoit laissés derriere lui comme inutiles. Il osa envoyer défier le Roi par Hennequin de Gand, de sortir le lendemain matin de ses retranchemens pour combattre. Il se priva par là de l'avantage de sa position.

Mouvemens des Parisiens.

M. S. D. l. 2. c. 16. J. des Ursins. Froissard, c. 120.

Malgré le succès qu'il étoit aisé de prévoir entre deux armées si differentes en Géneraux & en soldats, la France risquoit dans cette bataille bien plus qu'on ne pensoit. Indépendamment des caprices du sort & des effets que peut produire le désespoir dans quarante mille furieux, on avoit eu des avis qu'ils étoient en intelligence avec Paris & les principales Villes du Royaume. Les mutins de Paris

plus hardis & plus impatiens, s'étoient attroupés, ils avoient proposé d'aller abbatre le Louvre, la Bastille & le Château de Beauté, comme trois entraves qui tenoient la Ville dans une espéce de servitude. Les plus sages (on met à leur tête Nicolas Flaman, l'un des plus riches, quoique des plus séditieux Bourgeois) arrêterent leur impétuosité, en leur remontrant les suites funestes de leur démarche, si le Roi étoit vainqueur, & qu'il falloit attendre les évenemens: quoiqu'ils se rendissent à un conseil si prudent, ils ne laisserent pas de faire provision d'armes, d'assembler jusqu'à trente mille maillets pour armer le peuple, & être prêt d'en faire usage au premier avis. 1382.

Ce fut le 11 de Novembre que le Roi, les Princes & presque toute la Noblesse de France en vinrent aux mains avec la plus vi- Bataille de Rosebec. *M. S. D. l. 2. c. 16.*

1382. le Bourgeoisie de Gand. Dès la
17. & 18. pointe du jour on publia dans l'ar-
Dargent. mée un ban portant défense à qui
P. Ansel. que ce fût, de quitter son rang
sous peine de la vie; on vouloit
éviter le malheur que ce manque
de discipline avoit attiré à l'armée
En 1303. Françoise quatre-vingt ans aupa-
ravant auprès de Courtrai, où la
Noblesse du Royaume périt prés-
que toute.

D'Artevelle sortit en même tems de ses retranchemens, & alla s'emparer d'une colline appellée le *mont d'or*, à peu près à égale distance des deux armées, & qui lui donnoit quelqu'avantage, mais bien moins que son premier camp, où il eût été très difficile de le forcer. Il avoit aussi divisé son armée en trois corps, il se mit à la tête du premier qui faisoit l'avant-garde, où il y avoit neuf mille Gantois, & où l'on portoit la Banniere de S. George.

L'artillerie commença de tirer 1382.
des deux côtés, mais avec peu d'effet, quoique les pierriers des Flamans portassent jusqu'au quartier du Roi, qui loin de s'en étonner, envoya l'ordre d'avancer jusqu'à la portée de l'arc. Beaumanoir avec cinq cens lances, s'approcha de l'ennemi pour escarmoucher & découvrir sa contenance. On ne se voyoit presque pas depuis six jours. Le tems étoit extrémement couvert.

Artevelle fondit le premier sur les François. Le Connétable de son côté, ayant donné l'ordre, de Villiers déploya l'Oriflame. L'air fut rempli de flêches. Les cris des combattans pénétrerent jusqu'aux nues. Chaque parti signala, l'un sa fureur, l'autre sa bravoure & son expérience. Dans ce commencement l'effort des Flamans prévalut. Artevelle qui faisoit le devoir de Général & de soldat, en-

1382. fonça la premiere ligne des François, & y fit un grand carnage. Le Roi ayant demandé à Colard de Tanques son Ecuyer, ce que signifioient les grands cris qu'il entendoit, & ayant sçû qu'ils marquoient la mêlée, témoigna une noble ardeur de s'y joindre, & levant en même tems vers le Ciel ses mains pures & innocentes, il s'adressa au Dieu des armées, le supplia de favoriser la justice de sa cause, & fit un vœu à la Sainte Vierge & à Saint Denis Patron de la France.

On prétend que de Villiers en déployant l'Oriflame, en fit un pareil à ce Saint Martir, & que dans le moment les nuages qui obscurcissoient l'air se dissiperent, que le soleil parut & qu'il devint brillant comme pour éclairer les exploits de tant de combattans, mais plus favorable aux François qui l'avoient derriere eux, pendant qu'il

éblouissoit les Flamans. Il est cer- 1382.
tain que le jour devint serein.

Artevelle profitant de sa premiere clarté gagna quelques pieds de terrein. Le Connétable voyant le danger, alla en personne à la charge avec une foule de Noblesse qui l'environnoit & qu'il anima par quelques paroles pleines de feu. Il tomba sur l'ennemi avec impétuosité. Ce fut le moment le plus vif. Plus de cinquante Gentilshommes y furent tués. Cependant les Flamans conservoient leur avantage. Artevelle, qui étoit par tout où le péril étoit le plus grand, fut aussi blessé, mais légerement, il ne daigna pas y faire attention, occupé tout entier du désir de vaincre. La fortune fut quelque tems en balance; ceux qui avoient engagé le Roi si légerement dans cette guerre, en dédaignant un ennemi sans expérience, eurent lieu de trembler, & purent

1382. bien connoître qu'il n'en est jamais qu'on doive méprifer.

Le Roi qui entendoit le tumulte du combat, les cris, les mouvemens des Chefs & des soldats, vouloit à toutes forces les aller joindre. Il ne pouvoit se contenir. Il s'écrioit qu'il ne falloit pas ainsi abandonner de braves gens, & que son devoir l'obligeoit de se mettre à leur tête. Il se plaignoit de la violence que lui faisoit le Duc de Bourgogne en le retenant. Ce Prince lui représentoit qu'il n'étoit pas tems encore, & qu'il falloit observer les régles de la guerre; puis ayant un peu moderé son feu, il ajoutoit que sa présence & ses ordres suffisoient, que le devoir d'un Roi n'étoit pas de combattre en personne, & que la gloire de l'évenement retomberoit toujours sur lui. Raison bien difficile à faire goûter à un jeune courage.

La mêlée furieuse & indécise, 1382.
dura près d'une heure. Le Connétable mettoit en usage tout ce que tant d'années lui avoient appris dans le métier de la guerre. Les deux Maréchaux le secondoient vaillamment. On parle avec éloge de la bravoure du Seigneur de Rieux. Enfin les deux Corps de réserve postés sur les aîles de l'armée, vinrent au secours de l'avant-garde & déciderent du sort de cette journée. On regagna le terrein perdu. On rompit le premier rang des Flamans. On les fit reculer, & ils ne purent se rétablir de ce désordre, faute de connoître le ralliement. On dit que les Chefs François joignirent l'artifice à la bravoure; qu'au fort du combat, ils s'écriérent que les ennemis fuyoient, & que ce fut dans ce moment critique qu'on les enfonça. Alors il n'y eut plus parmi eux que trouble & que confusion.

1382. Tout prit la fuite sans ordre & sans ménagement. La terreur a bien de la force sur les ames vulgaires, quand une fois leur premiére fureur est ralentie.

Artevelle fut entraîné par les fuyards, & tomba dans un fossé où il fut étouffé par ceux qui tombérent sur lui & qui eurent le même sort. Le Flamand qui portoit la fameuse banniere de S. Georges, la jetta dans un ouatergan pour fuir avec plus de facilité. Ce ne fut plus qu'une boucherie horrible. Personne dans le premier moment n'arrêta le vainqueur. On n'écouta que la haine & la soif du carnage. On estime le nombre des morts à vingt-cinq mille hommes, tués ou noyés. Plusieurs se précipitans dans les marais & dans les riviéres, fuyoient la mort dans les bras de la mort même, d'autres s'enfonçoient dans les ouatergans jusqu'au cou pour se cacher, ou

ſautoient des foſſés d'une largeur 1382.
exceſſive. La peur ôte & donne également des forces.

Les Sires d'Albret & de Coucy pourſuivirent les fuiards avec quatre cens lances le reſte du jour & bien avant dans la nuit. Ils en tuerent un grand nombre ſans peine & ſans honneur. Quelques-uns ſe rallierent & vendirent chérement leur vie. Sur la fin on fit quartier à tous ceux qui le demanderent. Malgré la pourſuite, il ſe ſauva plus de quinze mille hommes, mais épars & hors d'état de ſe rallier, de ſorte que les Gantois n'eurent plus d'armée. Les François perdirent peu de monde pendant les deux heures que dura cette grande action. La fortune de la France chancela la premiere heure.

Le péril qu'on avoit couru rendit la victoire plus précieuſe. Le jeune Roi transporté de joie de ſe voir à l'âge de quinze ans la tête

Suite de la victoire.

M. S. D. l. 2. c. 18.

1382. couronnée de lauriers, coucha sur
Froissard. le champ de bataille. Il y rendit publiquement des actions de graces à Dieu, & déclara qu'il lui devoit toute sa gloire par l'intercession de la Sainte Vierge & de S. Denis. Sentimens qui lui firent autant d'honneur qu'en méritoient peu ceux qui lui firent entreprendre sans nécessité une guerre où il fallut verser tant de sang. Tout l'éclat de cette gloire frivole dont il fut couvert, pouvoit-il compenser les remords qu'il eût éprouvé dans un âge plus avancé, de se voir baigné dans le sang de son peuple?

Le Comte de Flandre qui étoit le jour précédent sans Etats, vint se jetter aux pieds du Roi, le reconnoissant pour le vainqueur & le conquerant de la Flandre. Le Roi par l'avis de son Conseil lui répondit qu'à l'exemple des Rois ses prédécesseurs, il ne prétendoit pour

fruit de ses exploits que la gloire 1382.
d'avoir vaincu ; qu'il lui rendoit ses Etats, mais qu'il le prioit d'en faire un meilleur usage, & de traiter ses sujets avec plus de bonté. Il finit en glissant légerement sur ses anciennes intelligences avec les Anglois, le priant de s'attacher désormais à lui & à sa Couronne. Le Comte toujours à genoux lui jura une fidélité & une reconnoissance éternelle.

La mort d'Artevelle étoit encore ignorée. Le Comte craignant qu'il ne se fût sauvé, & qu'en supposant une fausse victoire, il n'eût surpris les assiegés d'Oudenarde, les envoya instruire par un Officier déguisé en Flamand de tout ce qui s'étoit passé. Mais on fut bientôt éclairci du sort de ce Général. Un soldat à qui l'on promit cent francs d'or & qui le connoissoit, fut chargé de le chercher parmi les morts. Il y employa près de

1582. Pour l'exemple il fit punir de mort quatre des Chefs de la rébellion, & accorda le pardon au reste des citoyens. Pardon inutile par un accident imprévu.

Quatre-vingt ans auparavant les François avoient été vaincus dans une sanglante bataille donnée auprès de cette Ville. La Nation Flamande enorgueillie de cette victoire, en avoit fait suspendre les monumens dans la principale Eglise de Courtrai. Les étendarts, les éperons dorés y étoient au nombre de cinq cens, bien plus, ils en célébroient le souvenir par une fête annuelle. Imprudens ou troublés, ils n'ôterent pas à l'arrivée du Roi cette marque de la honte des François.

Le soldat frémit à la vûe de ces indignes trophées, & les Officiers eux-mêmes en furent irrités. Il leur étoit bien aisé de faire abolir cette fête & d'ôter ces dépoüilles

lendemain malgré les ſoins qu'on 1382.
en prit, & le corps d'Artevelle fut pendu à un arbre.

Au bruit de la victoire, Halluin ne voulut ni attendre que l'ennemi levât le ſiége, ni que le victorieux vînt le faire lever. Il ſortit en bataille ſur les ennemis qui avoient été joints par environ mille des fuyards de Roſebec qui leur aporterent plus d'effroi que de ſecours. Il les attaqua avec impétuoſité, leur tua neuf cens hommes, les mit en fuite, ſe rendit maître de leurs bagages & de leurs munitions qui ne firent pas moins de plaiſir aux victorieux affamés que la victoire même.

Sac de Courtrai.

M. S. D. ibid.

Le Roi marcha avec toute l'armée vers Courtrai. Son opulence la détermina à ouvrir d'abord ſes portes. Elle craignoit le pillage. Sa ſoumiſſion n'empêcha pas que le Roi n'y entrât en conquérant, après en avoir fait abbattre les portes.

1382. Conquêtes du Roi. M.S.D. l. 2. c. 2. Froissard.

Aux approches du Roi, la Ville d'Ipres étonnée de la victoire de Rosebec, & dégoûtée de l'alliance des Gantois résolut de se soumettre. Elle massacra le Gouverneur qui voulut s'y opposer, & ouvrit ses portes. Le Roi y fit son entrée. Bruges ne fit pas plus de résistance, quoique du Bois le plus accrédité des Lieutenans d'Artevelle s'y fût retiré, mais il étoit blessé, & n'étant pas en état d'y cabaler, il n'eut le tems que de se sauver. Bruges se racheta du pillage moyennant cent vingt mille francs d'or, au grand regret du soldat qui dévoroit dans son cœur les richesses de cette Ville opulente. Le reste de la Province rentra dans le devoir, ayant obtenu son pardon du Roi & du Comte de Flandre.

Gand consterné fut rassuré ensuite par du Bois, qui lui fit comprendre que dans une saison si contraire il ne falloit pas craindre u

siége qui ne tourneroit qu'à la honte du Roi & à la ruine de son armée. Ce raisonnement n'étoit que trop juste, aussi n'y pensoit-on pas. On tenta seulement la voye de la Négociation, le Roi fit offrir aux Gantois un pardon général, s'ils vouloient expier leur rébellion en payant seulement trois cens mille francs d'or pour les frais de la guerre, peu de chose pour une Ville si riche & si marchande. Ils répondirent qu'ils étoient prêts à se soumettre, mais à condition qu'ils releveroient immédiatement du Roi, & qu'ils ne reconnoitroient plus le Comte pour leur Seigneur. On rejetta une proposition injuste d'elle-même, & qui choquoit trop les intérêts du Duc de Bourgogne : ainsi on donna les ordres pour le retour. 1382.

Le Roi partit après avoir laissé au Comte un détachement pour contenir les peuples conquis. Il le

Retour du Roi.

M.S.D.

[illegible] approches du Ro[illegible]
[illegible] de la v[illegible]
[illegible] de [illegible]
[illegible] de fa[illegible]
[illegible] le Go[illegible]
[illegible] s'y oppoſer, [illegible]
[illegible] Le Roi y fit fo[illegible]
[illegible] ne fit pas plus de ré[illegible]
[illegible] du Bois le plus a[illegible]
[illegible] d'Arnevill[illegible]
[illegible] mais il étoit bleſſé [illegible]
[illegible] d'y cabaler, [illegible]
[illegible] que de ſe ſauver. B[illegible]
[illegible] moyenna[illegible]
[illegible] francs d'or, au[illegible]
[illegible] qui dévoro[illegible]
[illegible] les richeſſes de co[illegible]
[illegible] Le reſte de la F[illegible]
[illegible] dans le devoir, aya[illegible]
[illegible] ſon pardon du Roi [illegible]
Comte de Flandre.

Gand confirmé fut raſſu[illegible]
[illegible] par du Bois, qui lui fit [illegible]
[illegible] que dans une ſaiſon [illegible]
[illegible] falloit pas craind[illegible]

siége qui ne tourneroit qu'à la honte du Roi & à la ruine de son armée. Ce raisonnement n'étoit que trop juste, aussi n'y pensoit-on pas. On tenta seulement la voye de la Négociation, le Roi fit offrir aux Gantois un pardon général, s'ils vouloient expier leur rébellion en payant seulement trois cens mille francs d'or pour les frais de la guerre, peu de chose pour une Ville si riche & si marchande. Ils répondirent qu'ils étoient prêts à se soumettre, mais à condition qu'ils releveroient immédiatement du Roi, & qu'ils ne reconnoîtroient plus le Comte pour leur Seigneur. On rejetta une proposition injuste d'elle-même, & qui choquoit trop les intérêts du Duc de Bourgogne : ainsi on donna les ordres pour le retour. 1382.

Le Roi partit après avoir laissé au Comte un détachement pour contenir les peuples conquis. Il le

Retour du Roi.

M.S.D.

1382. pressa inutilement de renoncer à l'obédience de Rome pour embrasser celle d'Avignon. Le Roi passa par plusieurs Villes de Picardie, où il fut reçu avec cet amour que tous les François ont pour leur Roi au dessus des autres Nations; amour encore augmenté par les graces dont la nature l'avoit doué, & par l'éclat de la victoire. Chaque ville signala sa joie par des présens. Il arriva à Compiegne en Janvier. La plus grande partie de l'armée le suivit jusques-là; on l'avoit conservée sur pied dans la vûe de châtier Paris, & même les troupes Bretonnes à qui on avoit promis de payer les montres qui leur étoient dues. C'étoient de vaillans hommes, mais trop âpres au butin, & déja mécontens qu'on les eût privés du pillage de Bruges. Ils avoient même fait une émeute à Arras pour le retardement de leur solde.

l. 2. c. 18. & 19. Juv. des Ursins. Dargent. P. Ansel.

Après

Aprés avoir chassé quelques 1382.
jours dans la forêt de Villers-Côterêts, le Roi alla à S. Denis le 10 de Février accomplir son vœu. Il parut au pied des autels prosterné, sans ceinture & avec une simple robe. Il y fit présent de deux superbes ornemens de drap d'or. De Villiers y rapporta l'Oriflame, & y consacra ses armes. Il certifia qu'au moment de la bataille où le Roi avoit fait son vœu, & où lui-même avoit déployé l'Oriflame, le soleil caché depuis six jours avoit commencé de luire comme pour assurer & éclairer la victoire, prétendant attribuer cet évenement à une espece de miracle opéré par la vertu de la sainte Banniere.

Récompenses. P. Ansel.

On reconnut par des libéralités la valeur de ceux qui s'étoient distingués. On donna une gratification de six cens francs d'or à Jacques Sire de Monberon, Chambelan du Roi & du Duc de Bourgo-

[illegible]

[illegible] deux [illegible] de [illegible] dis- [illegible] [illegible] dans [illegible] [illegible] que [illegible] [illegible] différence. De [illegible] de [illegible] dépré- [illegible] plus

périlleuses : il avoit été fait prisonnier plusieurs fois par les Anglois. 1382.

Le Duc d'Anjou à Avignon.

M.S.D. l. 2. c. 6. Le Lab. Journal de l'Ev. de Chartres. P. des Décimes. Du Tillet. P. Ansel.

Le Duc d'Anjou n'avoit pas accompagné le Roi en Flandre, l'expédition de Naples étoit son unique objet. Il le suivoit avec activité. Il étoit passé dans les Provinces de son appanage pour accélerer les levées d'hommes & d'argent. Il envoya de nouveau au Pape pour l'exécution des conditions les plus praticables du traité d'Avignon. Le Pape, quoiqu'il sçût la fâcheuse situation des affaires de la Reine de Naples, la dissimula, n'ayant plus que cette voie pour soutenir son obédience en Italie, il lui envoya Georges de Marle un de ses Cameriers, qui lui assura que le parti de la Reine étoit encore le dominant, mais que les momens étoient précieux, & qu'il falloit partir incessamment.

Comme après cette démarche

1382. lançon pour Milan, afin d'y intéresser ces deux Puissances.

Il y avoit plus de solidité à s'assurer de la Provence. Le Pape manda les Députés des Etats pour sonder leur disposition. Ils répondirent qu'ils étoient prêts à reconnoître le Duc pour héritier présomptif de leur Reine. Pour flatter l'ambition de ce Prince, pour l'encourager, Clément le déclara par une bulle Roi d'*Adria*, érigeant de son autorité en Royaume cette Ville du Domaine des Venitiens, qui a donné son nom au golphe Adriatique, & qu'il confisqua sur eux comme sur des schismatiques attachés au Pape Urbain. On se railla avec raison de ce Royaume imaginaire. Le Pape qui faisoit valoir jusqu'aux moindres graces, garda la bulle dans son Cabinet pour ne la remettre qu'au Duc lui-même.

Ce Prince avoit pris à sa solde ce qui restoit des anciennes com-

tions & son appel. On employa 1382.
des laïcs pour en faire le recouvrement, ce qui ne s'étoit point pratiqué jusqu'alors. Ce fut une planche pour l'avenir. Le Pape écrivit au Comte de Savoye qui avoit promis de joindre ses troupes à celles du Duc, & le pressa de les assembler. On envoya Raimond Bernard au nom du Roi & du Duc à la République de Genes pour la détourner de l'alliance de Charles de Duras, mais il n'étoit plus tems. Le Doge Montalte avoit déja fait partir son frere & trois Sénateurs pour offrir à Duras & à la Reine de Naples sa médiation. Quoique la Cour ne voulût point s'engager dans l'expédition, elle la favorisoit, & l'on avoit fait partir Faudoas (*a*) pour la Castille, & (*b*) Ba-

(*a*) Bertrand de Faudoas, premier Baron de Lomagne.

(*b*) Jean de Rie-Balançon, Gouverneur des deux Bourgognes.

1382. escorté de douze Cardinaux que le Pape avoit envoyés au devant de lui avec sa famille. Le Saint Pere le reçut aux flambeaux en plein Consistoire. Il l'embrassa, le baisa à la bouche, lui fit enfin tout l'accueil qui convenoit à un Prince protecteur & défenseur de l'Eglise. Il le logea à côté de lui, lui accorda toutes les entrées publiques & secretes, lui prodigua toutes les graces imaginables, excepté celle de lui ouvrir sa bourse, en quoi il n'imita pas le Pape de Rome, qui avoit tiré de son épargne de quoi payer l'armée de Duras; service bien plus efficace, & dont Urbain retira des fruits bien plus essentiels.

Il trouva encore à Avignon le Comte de Caserte, Envoyé de la Reine de Naples. Ce Comte le pressa vivement de courir au secours de cette Princesse. Quelqu'impatient qu'il parût être d'en-

tirer en Italie, il ne se hâtoit pas, 1382.
son principal objet étoit de s'assurer de la Provence. Il crut y réussir en gagnant les Evêques & la principale Noblesse par des honneurs, des pensions & des promesses qu'il n'étoit pas en état de tenir. Les Magistrats & le Tiers-Etat qu'il avoit négligés lui répondirent nettement qu'ils vouloient bien conformément à l'adoption de leur Reine, le reconnoître pour son héritier présomptif, mais qu'ils n'avoient point d'autre Souveraine qu'elle, & que c'étoit à lui à mériter sa Couronne, en marchant au secours de sa mere & de sa bienfaitrice.

Il crut éluder leur réponse par des démarches hardies. Le 1er de Mars il prit le titre de Duc de Calabre, affecté aux héritiers de Naples. Le 8 il investit le Comte de Savoye du Comté de Piémont, fief relevant de la Provence, ce qui paroissoit un attentat sur les

1382. droits de la Reine. Enfin le 16, peut-être pour légitimer cette investiture, il reçut de Sa Sainteté dans une audience publique le nom de Roi de Sicile, & lui rendit l'hommage accoutumé.

Il est certain qu'aux termes des dernieres lettres de la Reine Jeanne, le Pape pouvoit lui conférer cette dignité; mais il falloit en concerter la céremonie avec les Etats de Provence, à qui les lettres de cette Reine n'étoient pas connues, & qui les croyant fausses, persisterent à ne vouloir pas reconnoître le nouveau Roi, tant qu'elle vivroit. Cependant il s'amusa quelques jours à Avignon à faire le Roi de Théatre, marchant vêtu à la roiale, faisant battre monnoye, & recevant du Pape & des deux Cours tous les honneurs attachés à ce caractére auguste, qui flattoit tant sa vanité. Céremonial prématuré, qui convenoit peu à

sa situation, encore moins à celle 1382.
de cette Princesse, au secours de laquelle tout devoit l'obliger de courir, l'honneur, l'interêt, le devoir & la reconnoissance.

Il voulut ensuite réduire les Provençaux par la force, il entra en Provence avec son armée, il trouva tout le pays en armes contre lui. La ville d'Aix, capitale de la Province, donna l'exemple. A peine put-il se rendre maître de quelques Châteaux. Honteux de tourner ses armes contre les Sujets de sa Bienfaictrice, pendant qu'elle étoit dans l'oppression, voyant l'inutilité de son entreprise, il l'abandonna sagement, & tâcha de ramener les esprits par la douceur, ayant réfléchi que s'il réussissoit en Italie, la Provence se soumettroit d'elle-même.

Rétablissement du Chancel. d'Orgemont.

Le départ du Duc d'Anjou laissoit sans protecteur le Chancelier de Dormans. Le Duc de Bourgo-

1382. gne, qui par la foiblesse du Duc
M. S. D. de Berri se trouvoit le maître du
l. 2. c. 19. Conseil, fit destituer ce Magistrat,
P. Ansel. à qui on imputa des irrégularités faciles à trouver dans les grandes places, surtout lorsqu'on veut en ôter ceux qui les occupent. On laissa quelque tems cette dignité vacante. Les Sceaux furent serrés dans les coffres du Roi, & on nomma pour sceller les Expéditions avec le petit Sceau seulement, trois Gardes du petit Sceau, Pierre Aycelin de Montaigu, Evêque de Laon, le Premier Président Arnaud de Corbie, & Philippe des Moulins, Chanoine de Paris. Cet établissement fait contre l'usage, & qui ne servoit qu'à cacher les vûes du Duc de Bourgogne, dura peu. Ce Prince fit rendre les Sceaux & la dignité de Chancelier à Pierre d'Orgemont. L'année suivante Dormans donna sa démission.

Depuis la bataille de Rosebec, 1382.
le Roi étoit resté à Compiegne. Il ne vouloit pas revenir à Paris sans être assuré qu'il n'y seroit plus exposé aux saillies des Parisiens. Il y avoit un dessein formé de les châtier. On avoit conservé sur pied la plus grande partie des troupes, qui avoient vaincu à Rosebec, & le Connétable étoit toujours à leur tête. On imputoit aux Parisiens une liaison secrette avec les rebelles de Flandre, sur des lettres que l'on prétendoit avoir trouvées à Courtrai.

Entrée du Roi dans Paris pour châtier les Parisiens.

M.S.D. l. 2. c. 19.

Les Parisiens persistoient toujours à ne vouloir point payer d'impôts; exemple pernicieux pour le reste du Royaume, & crime impardonnable envers des Princes & des Ministres avides, qui comptoient pour rien les exemptions que la force leur avoit arrachées.

Les Parisiens étoient dans la

1382. Arrivé à quelque distance des premiers rangs, il leur fit demander un sauf-conduit pour lui & ses quatre Seigneurs. Cette précaution militaire les étonna. Leurs Chefs assemblés tumultuairement comprirent qu'on les traitoit en ennemis. Ils envisagerent tout-à-coup cette armée victorieuse qui étoit devant leurs yeux, composée de ces vieux soldats vainqueurs des Anglois & des Flamans, un Roi irrité à la tête de la principale Noblesse de France, & commandée par le premier Capitaine de l'Europe, qui ne donnoit jamais quartier à l'ennemi. Epouvantés, effrayés, troublés, ils répondirent humblement à l'Envoyé, qu'ils étoient venus au-devant de leur Roi jurer soumission & fidélité.

Le Connétable profitant de cette réponse, leur fit dire que le Roi n'avoit pas besoin d'une escorte si

nombreuse & si inutile : il leur or- 1382.
donna de quitter les armes & de se retirer en leurs maisons. Ce ton impérieux & l'effroi qui les avoit saisis les fit disparoitre sur le champ comme une nuée qu'un vent impétueux dissipe. L'Armée Royale continua sa marche. Voilà comme suffit à l'autorité Royale une seule démarche intrépide ; celle du Connétable épargna le sang, sauva Paris, & fonda plus solidement les actes de justice qu'on se proposoit d'y faire.

Lorsque le Roi fut près de la porte Saint Denis, le Prevôt des Marchands & les Echevins se présenterent pour lui rendre les devoirs accoutumés. On ne les laissa pas avancer, on les renvoya en leur disant durement que le Roi & les Princes ses oncles ne vouloient point des respects de rébelles : qu'on n'avoit pas oublié leurs fréquentes séditions, & que la

1382. tems étoit venu de les punir. Cette réponse porta la crainte & la consternation dans Paris.

L'armée y entra en bataille & divisée en trois Corps : le Roi marchoit seul à cheval & à petits pas au milieu des Princes & de la haute Noblesse avec un air fier & grave. Les gens de guerre renverserent les barriéres, arracherent les gonds & jetterent les portes à terre, comme si le Roi & l'armée eussent voulu entrer par la brêche & dans une ville prise d'assaut. Le Roi alla droit à Notre-Dame où il offrit le grand étendart semé de fleurs de lys d'or qui avoit servi à Rosebec. De là il alla prendre son logement au Palais.

En même tems le Connétable s'assura des principaux postes, & mit des Corps de gardes à tous les endroits où le peuple avoit accoutumé de s'assembler. Le soir on logea le reste de l'armée chez les

Bourgeois avec défense de les insulter ni de rien prendre par force. Deux soldats y ayant contrevenu, furent pendus le lendemain aux fenêtres des maisons où le délit s'étoit commis. Leur supplice augmenta encore la terreur. Cette sévérité annonçoit à quoi devoit s'attendre de son Roi irrité une Ville rébelle, s'il traitoit ainsi ses troupes fideles pour une faute assez legére. 1382.

Leurs conjectures ne furent que trop justes. On arrêta le lendemain trois cens Notables, soupçonnés d'être les auteurs des mouvemens passés.

Prisonniers & divers supplices. *Ibid.* *Juvenal des Ursins.*

Le 17 de Février on fit enlever les chaînes, fondement de l'audace des Parisiens. On leur fit porter au Palais, au Louvre, à la Bastille & à Vincennes toutes leurs armes. Il s'y en trouva pour armer cent mille hommes. On ruina la vieille porte Saint Antoine, on acheva les fortifications de la Bastille. On

1381. bâtit une tour auprès du Louvre. On la fit environner d'un large fossé où l'eau de la Seine entroit. Toutes précautions pour brider Paris & prévenir les séditions de ce peuple remuant.

On parloit de faire exécuter les trois cens prisonniers, lorsque la Duchesse d'Orléans (*a*) arriva à Paris. Elle venoit interceder pour les Parisiens. Ce fut la premiere lueur d'espérance que ce peuple affligé conçut; la Duchesse en étoit adorée, elle méritoit de l'être par sa douceur, sa bonté & sa charité. Elle agit vivement auprès du Roi. L'Université la seconda; le Recteur parla avec tant de force & d'onction que le Roi parut attendri, mais le Duc de Berri répondit durement que tous étoient coupables ou de fait ou de volon-

(*a*) Blanche de France, née en 1329. fille du Roi Charles le Bel, veuve de Philippe de France, Duc d'Orléans, frere du Roi Jean.

é. Se radouciſſant enſuite, il pro- 1382.
mit que le Roi auroit égard à
l'innocence.

Pour entretenir la terreur, on
faiſoit de jour à autre quelque exé-
cution en public. De ce nombre
fut Nicolas le Flamand, ce ſéditieux
partiſan du Roi de Navarre, &
l'auteur du maſſacre des Maré-
chaux de Clermont & de Conflans
arrivé en 1357, preſque entre les
bras du feu Roi qui n'étoit encore
que Dauphin.

Le Flamand s'étoit trouvé mêlé
dans les derniéres émeutes. L'an-
cien crime, quoique commis de-
puis vingt-cinq ans, & aboli par
des Traités & des amniſties, ren-
dit le dernier impardonnable. On
fut ravi d'avoir ce prétexte de pu-
nir l'auteur d'un ſi grand attentat.
Le Flamand mourut très âgé par
la main du bourreau. Le peuple vit
avec effroi ſon ſupplice. Deux de
ſes complices pour ſe dérober à la

[illegible] auprès du Louvre. [illegible] environner d'un large [illegible] la Seine entroit. [illegible] pour brider [illegible] les féditions de [illegible]

[illegible] exécuter les [illegible], lorfque la [illegible] (a) arriva à [illegible] intercéder pour [illegible] la premiere [illegible] que ce peuple [illegible] la Ducheffe en [illegible] de l'é- [illegible] bonté & fa [illegible] auprès [illegible] la feconda [illegible] tant de for- [illegible] que le Roi parut [illegible] Duc de Berri ré- [illegible] que tous étoient [illegible] de volon-

(a) [illegible] de France, née en 1330. Fille [illegible] veuve de Philippe de [illegible] Duc d'Orléans, frere du Roi Jean.

les Bourgeois affectionnés au Roi 1382.
en sortoient pour ne pas partici-
per aux séditions. Enfin d'avoir
extorqué des graces de la Cour,
lorsqu'il ménageoit avec elle les
accommodemens du peuple dont
il soutenoit trop les intérêts.

Ces accusations étoient bien légeres contre un Magistrat de ce rang, de cette réputation, & qui avoit si bien servi l'Etat, mais ces services mêmes étoient un crime. Il étoit trop accrédité. Il pouvoit trop auprès du peuple. De plus dans le procès de la Régence il s'étoit déclaré ouvertement pour le Duc d'Anjou contre le Duc de Bourgogne à qui depuis il devint odieux. Quelles impressions ne donnent point aux Juges contre un accusé la haine d'un Prince du sang, premier Ministre !

On le mena au supplice le Lundi 28 de Février avec onze condamnés; pour effrayer les Pari-

1582. siens on le mit dans le lieu le plus élevé de la charette. Il y montra cette même fermeté avec laquelle il avoit autrefois parlé aux Rois & au Parlement, lorsque ses conclusions en dictoient les Arrêts. Il ne témoignoit ni douleur ni abbattement. Il se contentoit de répéter quelquefois ces paroles du Psalmiste : *Jugez moi, Seigneur, & séparez ma cause de celle des impies.* Arrivé sur l'échaffaut, & pressé de demander pardon au Roi, il dit pour toute réponse : *Je n'ai jamais offensé les Rois de la terre. J'ai employé à en servir quatre les soixante-dix années de ma vie, en voici la récompense.* Il tendit ensuite le cou avec intrépidité. Tout le peuple fondoit en larmes, les soldats mêmes étoient touchés de la mort de ce respectable vieillard.

Mem. de Mezerai, 1731. Son corps ne fut pas mis en terre sainte, ses ennemis portant leur vengeance au delà du trépas; mais vingt-

vingt-quatre ans après, ſes parens 1382.
ſous un autre miniſtere obtinrent qu'il ſeroit inhumé à Sainte Catherine du Val auprès de ſa femme, morte avant lui.

Rétabliſſement des impôts.

Le jour même de ſa mort, comme ſi c'eût été la fin de la liberté, on rétablit les impôts par un Edit principal & peut-être unique objet de tant de ſcènes tragiques. On fit publier l'adjudication du Péage & des Gabelles. On ordonna la levée du ſol pour livre ſur toutes les marchandiſes. Le quatriéme ſur le vin vendu à pot & à pinte, on l'augmenta de douze ſols par muid. Il fut même propoſé dans le Conſeil de rendre les impôts perpétuels en les uniſſant au Domaine; l'avis ne manqua pas d'approbateurs, mais il s'y trouva des cœurs aſſez François pour en remontrer l'injuſtice & les funeſtes conſéquences. On arrêta qu'ils ne ſubſiſteroient ſuivant le réſultat

M. S. D. l. 2. c. 19.

1382. des Etats, que pour le tems limité, & rélativement aux besoins de l'Etat.

On ôta encore ce jour-là au peuple le droit d'élire le Prevôt des Marchands, dont la juridiction fut attribuée au Prevôt de Paris. On cassa certaines Confrairies qui occasionnoient les assemblées. Les jours suivans on continua les exécutions, on en comptoit déja cent depuis l'entrée du Roi. On peut juger de la frayeur des prisonniers, de la douleur des familles, de la crainte même de ceux qui étoient encore libres, enfin du trouble & de l'horreur qui régnoient dans Paris.

Pardon accordé aux Parisiens.

Ibid.

On assembla ce peuple épouvanté dans la Cour du Palais. Le Roi y parut sur un échaffaut superbement tapissé; il étoit assis sur un Trône, ayant à ses côtés Monsieur, Duc de Touraine, son frere, ses trois oncles les Ducs de Berri, de

Bourgogne, de Bourbon & tous 1382.
les Grands de la Cour, le Chancelier occupant sa place. Le peuple étoit tremblant & abbatu. Les femmes des prisonniers échevelées, en désordre & versant des larmes, levoient les mains au Ciel, puis tournant les yeux vers le Roi imploroient sa clémence, quoiqu'en gardant un profond silence.

Le Chancelier se leva; d'une voix sévére & menaçante, il reprocha aux Parisiens les bontés de leurs Rois, leur derniere rébellion, & jusques aux crimes abolis. Il élevoit tellement sa parole, il avoit les yeux, l'air, le geste & le ton si terribles, qu'on crut qu'il vouloit préparer le peuple à un supplice général, & qu'il alloit détruire la Capitale du Royaume.

Monsieur, pénetré & attendri de l'effroi & des lamentations du peuple, se leva & se jetta aux pieds du Roi. Les trois oncles de

1382. Sa Majesté l'imiterent : tous quatre embrassant ses genoux, lui demanderent la grace du peuple, se rendirent garants de son repentir, de sa fidélité, & la supplierent de commuer les peines, de les convertir en une amende pécuniaire. Le Roi parut se laisser fléchir. Il les fit relever & leur accorda leur demande. Le Chancelier toujours debout s'approcha du Roi, reçut ses ordres, & se tournant vers le peuple avec un ton adouci, annonça un pardon général, la commutation de la mort qu'ils méritoient en peines pécuniaires.

Alors tout changea de face. La joie succeda à l'effroi & à la douleur, Tout rétentit des cris de *Vive le Roi.* Chacun se crut ressuscité. Ils avoient eu tant de frayeur qu'ils compterent pour rien les sommes à quoi ils furent taxés. On élargit les prisonniers qui payerent leur liberté de la plus grande partie de

leurs biens. Leurs meubles furent enlevés par des exécutions militaires. On taxa encore les Centeniers, la plupart des Officiers de Ville & les aisés. Toutes ces taxes devoient produire des sommes immenses pour les besoins de l'Etat, mais à peine en entra-t-il la moitié dans les Coffres du Roi. Le reste fut dissipé ou détourné; il y a lieu de croire que les oncles paternels du Roi ne s'oublierent pas. 1382.

Châtiment de Rouen & des autres grandes Villes.

M. S. D. l. 2. c. 20. Journ. de l'Ev. de Chartres. Juv. des Ursins. Dargent.

Le châtiment s'étendit sur toutes les grandes Villes, on y rétablit les impôts. On commença par Rouen, malgré les sollicitations du Comte d'Harcourt mari d'une tante du Roi. Il représenta que depuis la derniere émotion qui même avoit été punie, la Ville étoit exactement demeurée dans le devoir. L'intérêt des Ministres prévalut. On prétendit que le châtiment n'avoit pas été proportionné & que la situation des affaires avoit

1382. forcé pour lors à des ménagemens. Jean Pastourel Président en la Chambre des Comptes, & Novian Conseiller d'Etat, s'y transporterent comme Commissaires du Roi, suivis de l'Amiral, qui conduisoit un détachement pour faire respecter la Commission.

Ces précautions furent inutiles. Les habitans de Rouen intimidés par l'exemple de Paris, abbatirent eux-mêmes les portes de leur Ville pour marquer leur soumission. Ils allerent au devant des Commissaires qui firent d'abord arrêter trois cens hommes complices de la derniere sédition, mais tout se borna au supplice de quelques-uns des plus coupables. On infligea différentes peines aux autres, presque toutes pecuniaires; & l'on finit par un emprunt sur la Communauté, lequel on pouvoit bien appeller une taxe, puisqu'il ne fut jamais remboursé.

On taxa à proposition plusieurs autres Villes, Orléans, Sens, Reims & Troyes, en leur imputant des dispositions à la révolte qui n'avoient pu être que dans le cœur, puisqu'il n'en avoit paru rien au dehors. Conduite qui attira beaucoup de haine & d'envie aux Ministres, au profit desquels on prétend que ces taxes tournerent. La Cour ayant tiré des troupes le service qu'elle en attendoit, les congédia. Les Bretons n'étant plus nécessaires, s'en retournerent aussi dans leur pays. 1382.

La continuation de la guerre avec les Anglois servoit de prétexte à ces taxes & au rétablissement des impôts. Quoique le Premier Président de Corbie se fût abouché sur la Frontiere avec les Commissaires Anglois pour prolonger la tréve qui expiroit, on ne put en convenir, la révolte des Flamands augmentant les es-

Avantages contre les Anglois.

M. S. D. l. 2. c. 11. Juv. des Ursins. Actes publics d'Angleterre. P. Ans. l.

1382. pérances & la fierté des Anglois. Les hostilités recommencerent, une flotte d'armateurs Normands partie de Hufleur, rencontra dans la Manche une escadre Angloise commandée par Milord Spencer qui fut battu & fait prisonnier. Les François retournerent dans leurs ports avec un riche butin qu'ils dissiperent aussi promptement qu'ils l'avoient gagné, suivant l'usage des gens de mer.

Dans un autre combat auprès de de la Rochelle, une flotte Espagnole que poursuivoit une autre escadre Angloise, fut prise dans une petite Isle, & forcée de se rendre à discrétion. L'Amiral Anglois en mit l'Equipage en liberté après lui avoir fait jurer que de trois ans il ne porteroit les armes contre le Roi d'Angleterre. Le Maréchal de Sancerre battit plusieurs partis qui avoient pénétré dans le Poitou. Il fit la même cho-

se en Guyenne où la Noblesse prenoit parti pour l'une ou l'autre des Couronnes selon ses intérêts & ses passions.

Malgré cette guerre à la vérité assez languissante, on accorda passage à la Princesse Anne de Luxembourg, sœur du Roi des Romains, qui alloit épouser le Roi d'Angleterre. Elle étoit cousine Germaine du Roi. Elle fut reçue à Gand & à Bruges avec tous les honneurs convenables. Elle alla s'embarquer à Calais où le Comte de Salisburi l'attendoit avec une escadre chargée de cinq cens lances & de cinq cens Archers. Le Duc de Brabant l'avoit conduite jusqu'à Gravelines.

Le tems de la Campagne approchoit, il falloit achever de soumettre les Flamands, que la victoire de Rosebec avoit plus consternés qu'abbatus. Le Duc de Bourgogne, comme héritier du Com-

1383. Pâques le 8 d'Av. Le Duc de Bourgogne à la tete du Gouver-

1382. té de Flandre, avoit un intérêt personnel à terminer cette guerre. Le départ du Duc d'Anjou avoit laissé le Gouvernement aux Ducs de Berri & de Bourgogne, qui s'étoient fait assigner huit mille francs d'or à chacun par mois comme premiers Ministres. L'indolence du Duc de Berri laissoit au second l'administration de l'Etat. La magnificence du Duc de Bourgogne lui attachoit toute la Noblesse; dans le dernier rétablissement qu'on venoit de faire des Aydes, il s'étoit fait donner le huitiéme & le sol pour livre dans toutes ses terres. Il donnoit des pensions à plusieurs Gentilshommes, toutes les graces ne s'accordoient que par son canal, & malheur à qui choquoit sa puissance. Les habitans de Reims s'étant plaints de quelques desordres qu'avoit fait dans leur territoire Jean de Pontallier son Ecuyer, & s'en

nement. *Le Lab. histoir. du Duc de Bourgog. Ste Marthe. Généalogie de la Tremoille*

étant fait eux-mêmes justice, le 1383.
Duc leur en fit un crime de leze-Majesté, il fallut qu'ils se rachetassent par une somme de vingt-cinq mille francs qui tourna à son profit.

Il avoit pour favori Jean VI. Sire de la Tremoille, le Seigneur de France le plus estimé par sa valeur, son expérience & sa probité. Déja très puissant, il avoit vû croître rapidement sa fortune par les bienfaits du Duc, qui lui avoit donné une belle maison dans Paris, depuis nommée l'Hôtel de la Tremoille, les Châteaux de Jonvelle & de Courcelles en Auxois, de Montigni & de Bussecq en Angoumois & le Gouvernement du Duché de Bourgogne. Ce choix faisoit honneur au Prince, personne n'envioit la faveur du Seigneur de la Tremoille, on l'en croyoit digne.

Les Gantois toujours obstinés

1383. dans leur revolte, avoient substitué à d'Artevelle Pierre du Bois, le plus habile de ses Lieutenans. Ils lui avoient adjoint François Atremen & Pierre le Mitre. Ils n'eurent point de peine à lever de nouvelles troupes. Tout étoit soldat dans les Villes qui tenoient encore leur parti, la haine pour leur Prince & l'esprit de rébellion leur tenant lieu de valeur & de discipline. Devenus sages par le passé qui leur avoit ôté la présomption, ils envoyerent secretement d'Atremen à Londres pour se jetter entre les bras de l'Angleterre. On s'y reprochoit d'avoir laissé périr Artevelle. On signa un Traité de ligue offensive & défensive. Le Duc de Glocester fut nommé Général, pour s'embarquer à Douvres avec mille [illegible] hommes d'armes, des Archers à proportion, avec ordre d'aller débarquer à Calais.

Les Flamands joignirent la ruse 1383.
à la force. Les Evêques de Liege & de Tournai leur avoient offert leur médiation ; feignant qu'il étoit plus respectueux de s'adresser au Roi, ils lui envoyerent des Députés pour le supplier de négocier leur accommodement avec leur Comte, mais le Traité de Londres avoit transpiré. On reconnut l'artifice, le Roi les congédia en les traitant de rébelles & de perfides, ainsi des deux côtés on se prépara à la guerre. A l'égard du passage du Duc de Glocester à Calais, il n'eut point d'effet ; des vents impétueux & une tempête effroyable qui dura un mois à plusieurs reprises, brisa & submergea tous les bâtimens de transport, qui attendoient ce Prince à Douvres. Un mouvement de zéle imprévu répara cette disgrace, exposa la France au même danger, & fournit aux

1383. Gantois un secours inespéré.

Croizade de l'Ev. de Norwich.

R. Thoiras, hist. d'Anglet.

Les deux Papes, pour augmenter leur Puissance, armoient les Princes de leurs obédiences contre ceux qui ne la reconnoissoient pas. Urbain avoit suscité Charles de Duras contre la Reine Jeanne de Naples, Clément opposoit à Charles, le Duc d'Anjou. L'Angleterre reconnoissoit Urbain, qui tâchoit de la soulever contre la France protectrice de Clément. Dans cette vûe il nomma pour son Nonce en Angleterre Hugues Spencer Evêque de Norwich, lui permit de faire prêcher la Croisade contre les schismatiques, d'accorder des indulgences à ceux qui prendroient la croix, ou qui contribueroient une certaine somme pour cette guerre sainte, & le nomma même Capitaine Général pour réduire sous son obédience les Princes & les peuples qui ne la reconnoissoient

pas. Etrange usage du pouvoir des 1385.
Clefs, & qui ne tendoit à rien moins qu'à mettre toute l'Europe en feu. Urbain permit de lever une décime sur le Clergé d'Angleterre pour être employée aux frais de cette guerre.

Spencer étoit un jeune homme d'une des meilleures Maisons d'Angleterre, à qui un désir immodéré de signaler son nom & de faire du bruit dans le monde, avoit fait saisir cette occasion de la Croisade. Il tira des indulgences & des Décimes plus de deux millions cinq cens mille livres. De cette somme il leva cinq cens lances & une nombreuse infanterie; il alla prendre congé du Roi qui excitoit encore son zéle dans la pensée qu'il alloit attaquer les François; lui donna pour Lieutenant l'un de ses meilleurs Officiers Généraux, Guillaume de Beauchamp, sous lui, Hugues de

[illegible]

[illegible]

[illegible] pour lui [illegible] avec [illegible] d'abord

Graveline, Dunkerque & Bour- 1383.
bourg, qui ne s'attendoient à rien moins qu'à être assiegés. Il battit le Comte qui suivant plus son dépit que la prudence, étoit venu l'attaquer le 15 de Mai auprès de Dunkerque avec des troupes de nouvelle levée. Après quoi l'ayant dépouillé d'un très grand nombre de Villes, il alla assiéger Ipres, presque la seule place importante qui restoit au Comte.

Ipres étoit une grande Ville riche, bien peuplée, bien fournie de vivres & régulierement fortifiée suivant l'usage du siecle. Un brave Chevalier, nommé Pierre de la Sieple, s'y étoit jetté avec beaucoup de Noblesse & un nombre suffisant de soldats. Le Comte de Flandre voulut encore y en jetter, mais il fut battu auprés de Menin, & comme les Gantois envoyerent au siége un renfort de vingt mille hommes, il étoit aisé

1383. de prévoir que la Ville seroit obligée de ceder à une si grande Puissance. L'unique ressource du Comte étoit d'être secouru par la France. Il informoit exactement le Duc de Bourgogne de son état, & le pressoit d'achever son ouvrage. Le Duc n'eut pas de peine à y engager le Roi. Il lui rappelloit la gloire acquise à Rosebec, & l'excitoit à accroître ses lauriers en triomphant à la fois des Gantois rébelles & des Anglois leurs Alliés. Les ordres furent donnés aux troupes pour se rendre au plutôt sur la frontiere de Flandre.

Fin du second Livre.

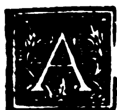




HISTOIRE
DE
CHARLES VI.



LIVRE TROISIEME.



A L'AUTRE extrémité du Royaume, une seconde armée de François partoit pour l'expédition de Naples préparée depuis si long-tems par le Duc d'Anjou. Ce Prince étoit à Avignon depuis le 21 de Février. Il avoit tout mis en mouvement pour son départ. Le Duc de Berri l'y étoit venu joindre pour le sol-

1383.

Premiere Expédition de Naples par la Maison d'Anjou.

M. S. D. l. 2. c. 8.

Jour. de l'Ev. de Chartres.

1383. de prévoir que la Ville seroit obligée de ceder à une si grande Puissance. L'unique ressource du Comte étoit d'être secouru par la France. Il informoit exactement le Duc de Bourgogne de son état, & le pressoit d'achever son ouvrage. Le Duc n'eut pas de peine à y engager le Roi. Il lui rappelloit la gloire acquise à Rosebec, & l'excitoit à accroître ses lauriers en triomphant à la fois des Gantois rebelles & des Anglois leurs Alliés. Les ordres furent donnés aux troupes pour se rendre au plutôt sur la frontiere de Flandre.

Fin du Second Livre.



Pour faire cesser le méconten- 1383.
tement des Provençaux, qui se plaignoient toujours hautement de ce qu'il avoit dépouillé leur Reine en prenant de son vivant le titre de Roi de Sicile, il le quitta sagement & prit celui de Duc de Calabre héritier de Sicile. Il fit ensuite la revûe de son armée où il se trouva (en comptant quinze cens lances que le Comte de Savoye (*a*) avoit amenées) soixante mille hommes effectifs. Le camp étoit un spectacle magnifique, l'or, l'argent brilloient de toutes parts, & entre le grand nombre de chariots qui suivoient l'armée, on sçavoit qu'il y en avoit plusieurs chargés de sommes immenses. Une foule de Noblesse de France, de Savoye, de Naples, d'Italie & de Provence grossissoit l'armée. Outre le Comte

(*a*) Amedée VI. Comte de Savoye, dit le Comte Vert.

1383. de Savoye, les Comtes de Potenza & de Caserte Seigneurs Napolitains, & le Seigneur de Monrevel qu'il fit ses Lieutenans Généraux (*a*), on nomme encore le Comte de Geneve (*b*), le Seigneur de Montresor (*c*), Pierre de Craon, le Baron de Saulx & le Senéchal de Provence, qui le suivirent dans cette expédition.

Le Duc d'Anjou se mit en marche le 1 de Juin pour courir au secours de la Reine de Naples sa mere adoptive, mais elle n'étoit déja plus. L'objet de son entreprise se borna bientôt à la venger ou recueillir sa succession. L'armée victorieuse de Charles de Duras n'avoit plus laissé de sujets à cette Princesse, la révolution fut géné-

(*a*) Jean de la Baume, Seigneur de Monrevel en Bresse.

(*b*) Pierre Comte de Geneve, frere du Pape.

(*c*) Jean IV. de Beuil, Seigneur de Montresor.

rale, ſurtout après qu'il eut vain- 1383.
cu le Duc de Brunſvic ſon mari. Elle s'enferma dans le Château de l'Œuf, où ſe trouvant avec peu de ſoldats & ſans proviſions, elle fut contrainte de ſe rendre; elle ſtipula qu'elle ſeroit traitée en Reine. Elle reçut de Duras les aſſurances de reſpect & de ſoumiſſion qu'elle devoit attendre des bienfaits qu'il avoit autrefois reçus d'elle; mais l'appas d'une Couronne & l'ambition ſont preſque incompatibles avec la reconnoiſſance.

Duras par une fine politique remit le ſort de cette Princeſſe au Roi de Hongrie. Ce Prince toujours convaincu qu'elle avoit fait étrangler ſon premier mari frere de ce Prince, fit partir deux Seigneurs Hongrois pour la faire punir du même ſupplice. Duras les envoya avec un plein pouvoir au Château d'Averſe où il l'avoit fait transfé-

1383. rer. Ils l'y firent étrangler le 22 de Mai de cette année par quatre Satellites Anglois qu'ils y avoient menés avec eux.

Cette Princesse depuis sa captivité passoit ses jours en prieres. Ses bourreaux la trouverent à genoux dans la Chapelle du Château où elle offroit à Dieu ses gémissemens. Elle n'avoit que cinquante-huit ans & conservoit encore les restes de la plus grande beauté. Ses sujets la regretterent beaucoup, quoique galante elle les avoit gouvernés avec douceur. Le peuple ménagé par ses Princes, leur pardonne aisément le déreglement de leurs mœurs.

Si elle se fût moins pressée de se rendre à Duras, elle eût évité son malheur. Les Etats de Provence qui le prévoyoient, avoient envoyé six galeres pour l'amener à Toulon, qui arriverent dans le port de Naples peu de jours après.

Mais

Mais elle s'étoit déja rendue dans le 1383.
Château d'Averse. Duras qui pour lors dissimuloit encore, permit au Capitaine de parler à la Reine. Quelque mécontente qu'elle fût des retardemens du Duc d'Anjou, elle leur commanda de lui obéir & de le reconnoître pour leur Roi en cas qu'elle vînt à mourir. Duras flata ses Officiers dans la vûe de se servir d'eux pour s'emparer de la Provence. Après la mort de la Reine Jeanne, il les renvoya chargés de présens, satisfait qu'ils l'eussent reconnu pour Roi. Mais ils ne trouverent pas les Provençaux disposés à les imiter.

Tout le Royaume subit le joug du vainqueur, si l'on en excepte Aquila dans l'Abruze & quelque petit nombre de Seigneurs, entre autres les Comtes de Fondi & d'Arrian. La nouvelle déja répandue de l'approche du Duc d'Anjou, ne contribua pas peu à les faire de-

1383. meurer fidéles aux volontés de leur Reine, même après sa mort.

Les François dans le Royaume de Naples.

M. S. D. l. 2. c. 8. Juv. des Ursins. Le Lab. Hist. de Louis I. P. Ansel. Hist. des 2 Jeannes.

Le Duc d'Anjou, en partant d'Avignon, ignoroit tous ces événemens, il ne les apprit même pas dans toute sa marche. Il traversa les Alpes & la Lombardie sans aucun obstacle comme en pays ami, mais étant parvenu à l'Apennin, il en trouva tous les passages gardés par les partisans de Duras, il fallut forcer ces passages l'épée à la main l'un après l'autre, il perdit une partie de ses équipages dans les défilés, les Montagnards lui ayant même enlevé quelques-uns de ses mulets les plus richement chargés. En Toscane il se laissa amuser d'une feinte neutralité par les Florentins. Etant entré dans l'Etat de l'Eglise, tout ceda à ses armes & à sa présence, peut-être eût-il fait sagement de s'en assurer & de faire reconnoitre le Pape Clément, avant que

d'entrer dans le Royaume de Na- 1383.
ples. Rome étoit prête de lui ouvrir ses portes, il en eût tiré de grands avantages pour son principal dessein ; mais impatient de secourir la Reine Jeanne & de se mettre une Couronne sur la tête, il traversa rapidement ces petites Provinces, il arriva enfin dans l'Abruze. Son armée étoit déja bien diminuée, la longueur du chemin, les fatigues, les petits combats & les chaleurs immoderées lui avoient enlevé presque la cinquiéme partie de ses soldats.

Il entra dans Aquila, Capitale de l'Abruze vers le 15 de Septembre, & y fut joint par un gros corps de Noblesse tant de cette Province que des circonvoisines. Il y apprit la mort de la Reine Jeanne. Après avoir donné à sa mémoire les larmes qu'exigeoient le devoir & la bienséance, il protesta de la venger. Il prit solem-

1383. nellement le nom de Roi de Sicile & de Jérusalem. Il fut proclamé dans Aquila, reconnu de tous les Seigneurs & de tous les peuples de l'Abruze, mais il commença son Régne par une action imprudente, qui sembla en présager la fin. Il donna le Comté de Sinople à Monrevel, l'un de ses Généraux, & créa Henri de Blois son beau-frere, Despote de Romanie. Les Seigneurs Napolitains furent indignés de le voir ainsi disposer des grands fiefs de sa Couronne, sans leur participation & en faveur des Etrangers. Leur cœur s'aliéna, ils en tirerent les plus funestes conséquences; source de leur défiance & des liaisons secrettes qu'ils commencerent de prendre avec l'ennemi.

Cependant le Roi Louis (*a*) entra dans le Capitanat, le conquit

(*a*) Le Duc d'Anjou avoit pris le nom de Louis I. Roi de Sicile.

aussi-bien que la Province de Bari, 1383.
soumit Tarente & la plupart des Villes voisines ; revenant sur ses pas, il s'approcha de la Pouille, & envoya défier Charles de Duras d'en venir à une bataille, ou de terminer la querelle du Royaume par un duel des deux Chefs à la tête des deux armées.

Duras presque maître de tout le Royaume, n'avoit garde d'exposer sa conquête à cette premiere impétuosité des François, ni de s'exposer lui-même à la valeur d'un Prince désesperé : il prit le parti de couper les vivres à l'ennemi, de le resserrer dans ses quartiers, de munir ses places, de laisser périr de faim & de misere cette nuée d'Etrangers dans un climat brûlant si différent de celui de France. Le Roi Louis ne put jamais l'attirer en rase campagne. Il n'étoit pas en état d'entreprendre des siéges de longue haleine,

1383. les provisions manquoient à l'armée, & elle fut dans peu réduite à de grandes extrémités.

Pierre de Giac, Chancelier.

P. Ansel. Le Lab. introduct.

En France on s'embarrassoit peu des affaires d'Italie. On ne pensoit qu'au voyage de Flandre; avant que de l'entreprendre, le Duc de Bourgogne, sans doute à la priere du Duc de Berri, fit destituer de la charge de Chancelier Pierre d'Orgemont, qui eût fait sagement de ne pas s'exposer deux fois aux caprices d'une Cour orageuse. Les deux Princes firent élire en sa place le 19 de Juillet, Pierre de Giac Chancelier du Duc de Berri, homme d'esprit & capable, mais qui instruit par les exemples précédens, & se défiant de la faveur se hâta d'en profiter. On lui assigna deux mille cinq cens francs de gages extraordinaires; il étoit d'Auvergne, frere puiné de Jean Sire de Giac, qui fut tué peu après à la guerre de Flandre.

Les préparatifs pour marcher contre les Anglois qui pressoient extrêmement Ipres, se firent avec rapidité. On avoit convoqué le ban & l'arriére-ban. L'on accorda à la Noblesse des lettres d'Etat afin qu'elle fût sans prétexte. On fit un Traité avec Boulard, riche Négociant, qui s'obligea de fournir des vivres pour cent mille hommes. 1383. Seconde Expédition de Flandre. *M. S. D. l. 3. c. 1. 2. 3. Le Lab. histoir. de Philippe Duc de Bourgogne. Dargent. P. Ansel.*

Le Roi alla le 2 d'Août à Saint Denis lever l'Oriflamme, il en confia la garde à la Tremoille, favori du Duc de Bourgogne, à qui il fut délivré du Trésor Royal cent trois mille livres pour ses Equipages. Le Connétable prit les devans, & mena l'avant-garde à Arras où étoit le rendez-vous général. Le Duc de Bretagne y conduisit deux mille lances, ce qui accrut l'indignation des Anglois contre lui : un grand nombre de Noblesse y accourut, de

1383. Savoye, d'Allemagne, & Federic Duc de Baviere.

Le Roi arriva ſuivi du Duc de Bourgogne qui voulut que ſon fils aîné, Jean Comte de Nevers, fît ſes premieres armes ſous les yeux de Sa Majeſté. Ce jeune Prince n'étoit que dans ſa treiziéme année, mais il donnoit déja de grandes eſpérances. En faiſant la revûe de l'armée, on trouva ſeize mille hommes d'armes preſque tous Gentilshommes, ce qui ſuppoſe quatre-vingt mille chevaux à cauſe des Archers; il y avoit ſoixante mille hommes de pied, dont on ne retint que ceux qui étoient en état de ſervir.

Comme Ipres étoit preſſé, & que les Anglois avoient déja pris le grand Fauxbourg qui faiſoit tout le commerce de cette Ville, on hâta la marche de l'armée. Le Connétable mena l'avant-garde, ayant ſous lui le Maréchal de

Sancerre & le Duc de Bretagne. 1383.
Le Roi se mit au corps de bataille avec les trois Ducs ses oncles. On partit le 5 de Septembre, & on marcha droit aux lignes des ennemis qui ne jugerent pas à propos d'y attendre une si formidable armée. Ils levérent brusquement le siége, après avoir brûlé le beau Fauxbourg dont ils s'étoient emparés; ils choisirent un camp avantageux auprès de Cassel, & s'y fortifierent dans la résolution d'y attendre les François. Démarche téméraire qu'ils ne soutinrent pas. Ils y mirent le feu, & se determinerent à se jetter dans les meilleures places, esperant que les pluies d'Octobre, qui rendent la Flandre impraticable, empêcheroient l'ennemi d'en faire le siége. L'Evêque de Norwich qui avoit beaucoup perdu de sa fierté, se jetta dans Gravelines; Caurelée & Kanolle entreprirent de défendre Ber-

1383. gues avec trois mille Anglois, & Trivet s'enferma dans Bourbourg. Les Gantois leur avoient promis de les seconder en cotoyant & en inondant l'armée Françoise.

Prise de Gravelines.

M. S. D. l. 3. c. 3. Dargent.

L'activité du Connétable rendit inutiles tous ces projets. Il marcha vers Bergues que Kanolle brûla après l'avoir pillée, il se retira ensuite à Gravelines. Le Connétable l'y suivit avec une partie de l'armée & l'assiégea, mais son circuit trop vaste le força d'en laisser quelques côtés libres. Il la fit battre trois jours avec une artillerie bien servie. On y fit bréche, & on se prépara à l'assaut. Le cœur manqua aux Anglois malgré les assurances des Flamans qui étoient avec eux, & qui offroient de soutenir l'assaut. Ils se sauverent de nuit par les endroits qui n'étoient point investis, même sans le concerter avec les habitans. La garnison alla se joindre à celle de Bour-

bourg. L'Evêque Anglois fuit à Calais & repassa en Angleterre. 1383

Trois déserteurs donnerent avis à l'Amiral de la retraite des Anglois, & au point du jour l'armée Françoise emporta Gravelines par escalade sans résistance. Cette malheureuse Ville éprouva tous les malheurs de la guerre, le carnage, le pillage & le feu. La consternation se mit parmi les Anglois. Ils abandonnérent Cassel & le Château de Trughen. Caurelée s'embarqua aussi pour Londres. L'armée qui avoit remporté tant d'avantages sans beaucoup de gloire, alla assiéger Bourbourg où il y en avoit beauconp à acquerir. La saison étoit contraire, & un grand nombre d'Anglois s'y étoient renfermés.

Les Anglois répondirent fierement à la sommation qui leur fut faite; *Qu'ils étoient des chats qu'on ne prenoit qu'avec des gan-*

Capitulation de Bourbourg. *M. S. D.*

1383. *telets*. Le Connétable l'assiégea en forme & fit des lignes qui ne leur laisserent aucune esperance de s'échapper comme à Gravelines. Ils se flattoient toujours que la saison forceroit les François à lever le siége. Ils s'abuserent. Il fut poussé vigoureusement. Sur la fin d'Octobre la bréche fut raisonnable, & on monta à l'assaut.

l. 3. c. 3. 4. 5. Dargent. P. Ansel.

Les deux nations y firent paroître une valeur héroïque. La Tremoille descendit le premier dans le fossé. Philippe d'Artois Prince du sang, arbora son étendard sur le mur de la Ville. Le reste de la Noblesse y fit des prodiges, chacun voulant se signaler aux yeux du Roi, témoin de leur courage. Le Duc de Baviere volontaire dans l'armée, se distingua glorieusement. Mais les Anglois se défendirent en lions & repousserent enfin les assiégeans qui furent obligés de faire sonner la retraite.

Dès le lendemain on recommença de battre la place pour élargir la bréche. Le froid devenoit plus vif. Les pluies inondoient le camp, & quoique chacun montrât un courage invincible, les Chefs commençoient à douter de l'évenement. 1383.

Dans cette conjonćture, le Duc de Bretagne étant entré au Conseil y exposa qu'il étoit facile de sortir d'embarras, que les Anglois demandoient à capituler aux conditions de rendre Bourbourg vie & bagues sauves, & de retourner dans leur pays. Les vivres qui commençoient à leur manquer, l'impossibilité d'être secourus, & la crainte d'être emportés à un second assaut, lorsque la bréche seroit élargie, les avoit déterminés à ce parti. Ils s'étoient adressés à ce Duc dans l'esperance que se souvenant de tant de services que la nation lui avoit rendus, il vou-

1523. droit les reconnoître en leur procurant cette capitulation honorable.

Leurs conjectures furent justes. Le Duc qui tenoit toujours aux Anglois, fut ravi de cette occasion de les adoucir. Après avoir fait sa proposition au Conseil, il opina à accorder la demande des assiégés, sur les incommodités d'un tel siége dans une saison si contraire, sur l'incertitude du succès, enfin sur le danger de réduire au désespoir tant de braves gens; il ajouta que cette humanité pourroit toucher le cœur des Anglois, les disposer à une paix solide, & que leurs Chefs le lui avoient insinué par leurs Envoyés. Il sortit ensuite du Conseil pour laisser déliberer.

Il y eut deux avis. L'Amiral & de Villiers s'opposerent à la capitulation comme honteuse & deshonnorante, disant qu'elle faisoit

perdre au Roi la gloire & le fruit 1385.
de sa campagne. Qu'elle laissoit impunément sortir un ennemi chargé des dépouilles de la Flandre, lorsque la faim alloit le forcer de se rendre à discrétion. Qu'avec ces dépouilles on se rendroit maître de l'élite de la Noblesse Angloise; qu'il ne falloit pas croire qu'en la relâchant par une générosité déplacée, on pût gagner ni porter à la paix une nation farouche, irréconciliable, ingrate, & qui s'irritoit par les bienfaits.

Le second avis fondé sur les raisons du Duc de Bretagne l'emporta. Le Duc de Bourgogne ne croyoit jamais voir assez tôt les Anglois hors des Etats de son beau-pere, & encore par l'impatience que les Chefs avoient de se voir délivrés de tant de fatigues, & de retourner chez eux. On chargea le Duc de Bretagne

1383. ment de Dieu. Le peuple qui suit ses préventions, publia qu'on avoit vû la statue du Saint détourner la tête, & que le soldat étoit tombé possedé du Demon. Le respect succéda à la licence. Toute la Noblesse remplaça par ses liberalités les vols qui s'étoient faits. Le Roi ordonna qu'on fortifiât Bourbourg, & partit peu de jours après pour revenir à Paris. L'armée fut congediée, à l'exception de ce qui devoit rester sur pied. On renvoya aussi avec honneur le Duc de Baviere dans ses Etats.

Seconde tréve avec les Anglois.

M. S. D. l. 3. c. 5. 7. Dargent. Du Chesne. H. d'Angleterre.

Pendant l'hyver on tint un congrès pour la paix à l'Elinguen. Le Duc de Bretagne s'y rendit avec les Commissaires Anglois pour convenir des préliminaires. Lorsque la Négociation fut un peu avancée, Le Duc de Glocester y vint pour l'Angleterre, les Ducs de Berri & de Bourgogne pour la

France. Il y avoit aussi des Ministres pour la Castille. Le Comte de Flandre y alla en personne, les Gantois y envoyerent des Députés. Ceux qui s'étoient opposés à la capitulation de Bourbourg en soutenant que les bienfaits n'étoient pas capables de toucher la nation Angloise, se trouverent avoir prophétisé. Les Plenipotentiaires Anglois demanderent l'exécution en plein du Traité de Bretigni. Les François de leur côté demandoient qu'on rendît à la France, Calais, Brest & Cherbourg.

1383.

Hist. manuscr. du Perigord. Justel hist. de la M. d'Auvergne.

Ces propositions réciproques ramenerent à ne conclure qu'une tréve. La Castille & l'Ecosse furent comprises, mais il y eut beaucoup de difficultés sur les Gantois. Le Comte de Flandre s'opiniâtra à les en exclure, il dit qu'on ne pouvoit lui lier les mains contre ses sujets rébelles. Les Anglois

1383. étoient sur cela inflexibles. Le Duc de Bourgogne appuyoit le Comte de Flandre son beau-pere. Il y eut des paroles vives, & le Duc de Berri qui vouloit absolument la tréve, fut obligé de déclarer au Duc son frere, que si le Comte de Flandre persistoit, le Roi l'abandonneroit. Il fallut plier & signer la tréve jusqu'à la Saint Michel. Les trois Ducs revinrent le 12 de Décembre à Paris, où le Roi traita le Duc de Bretagne comme s'il eût rendu le plus grand service à l'Etat; il lui fit remise de cent mille francs qu'il devoit encore du Traité de Guérande. Devoit-on payer si chérement le Traité honteux de Bourbourg, & une tréve de neuf mois? Ce Duc retourna ensuite dans ses Etats.

Avant cette tréve & même après qu'elle fut concluë, il se passa diverses hostilités en Guyenne : le

Maréchal de Sancerre qui s'y étoit 1383.
rendu immédiatement après la reddition de Bourbourg, donna dans une embuscade dont il ne se sauva après un rude choc que par une retraite précipitée. Les Anglois s'étendirent du côté de Bordeaux par la prise des Châteaux de la Farine & de Benigne; un de leurs partis traversant la Xaintonge, alla piller & brûler Tonnai-Charente aux environs de la Rochelle.

En Auvergne Aimerigot Marcel, autre partisan avoüé des Anglois, prit le fort Château de Marquet que la Dauphine d'Auvergne racheta cinq mille francs. C'étoit Jeanne Comtesse de Forest, veuve de Beraud II. Dauphin d'Auvergne, mere & tutrice de Beraud III.

Quoique l'Ecosse eût été comprise dans la tréve, elle n'en jouit pas sitôt. La France avoit en-

1383. voyé Aimard de Masse & Pierre Fermel pour la notifier au Roi d'Ecosse. Les Anglois formerent mille difficultés pour leur passage qu'ils avoient choisi par terre. Pendant ce tems-là les troupes Angloises achevoient de désoler les frontieres d'Ecosse. Le Roi Robert Stuart, instruit de cette supercherie, en usa de même. Il ne s'expliqua point sur l'acceptation de la tréve pour donner le tems aux Comtes de Douglas & de Moray de ravager le Northumberland. Il y avoit dans son armée plusieurs François, entr'autres Geoffroi de Charni & Jean du Plessis. A cette nouvelle les Anglois se disposoient à continuer la guerre; mais lorsqu'il eut repris sa revanche, il envoya déclarer au Duc de Lancastre, qu'il desavoüoit ses Généraux, & qu'il ratifioit la tréve. Le Duc n'eut rien à dire, les fausses étant réciproques, & la tréve

ussi nécessaire à l'Angleterre qu'à l'Ecosse. 1383.

Le 3 de Février il parut une Ordonnance qui concilia au nouveau Chancelier les cœurs des gens de lettres. Elle exemptoit l'Université & ses suppôts de tous les droits qui se levoient sur le vin. On croit que le Duc de Berri en fut le principal moteur. Ce Prince fut frappé du coup le plus douloureux par la mort de Charles Comte de Montpensier, son fils aîné. Il n'étoit encore âgé que de treize ans, mais il promettoit beaucoup ; il avoit été armé Chevalier dès l'année 1380. Son affliction fut d'autant plus vive, qu'il ne lui restoit plus qu'un fils d'une santé délicate. Le jeune Comte étoit fiancé avec Marie héritiere de Sully (*a*), le plus

Mort du Comte de Montpensier.

Conf. des Ordonn. Ste Marthe. Hist. de la Trem. P. Ansel.

(*a*) Marie de Sulli, fille unique de Louis, Baron de Sulli & d'Orval, Comte de Guines, Souverain de Boisbelle, & d'Isabelle, héritiere de Craon.

grand parti de la Cour. Le Duc de Bourgogne la fit épouser à la Trémoille, alliance qui à tous égards éleva cette maison au plus haut degré de gloire & d'opulence.

1384. Caractere du Roi. [illegible] Duc de Bourgogne.

Le Roi entroit dans sa seiziéme année. Son esprit se formoit & découvroit à ses peuples un naturel excellent, où brilloient les semences de toutes les vertus. Quoique le Duc de Bourgogne fût chargé seul de son éducation, le Duc de Bourbon qui l'approchoit souvent, tâchoit de lui inspirer l'amour de la vertu & même la pratique de tous les devoirs de la Religion. Le premier qui n'avoit en vûe que les dehors de la Royau[illegible]'attachoit qu'à en fa[illegible]e homme fe-le[illegible]cupé du désir de [illegible] long-tems le Mi-[illegible]voit de l'indulgence [illegible]chan[illegible]e Roi, [illegible]l poussa la

la complaisance jusqu'à dissimuler 1384.
les premieres foiblesses du Roi pour le sexe auxquels il se livra avec si peu de modération, qu'elles apporterent quelque altération à sa santé.

Le Comte de Flandre étoit mort sur la fin de l'année derniere, moins accablé du poids de ses années (a) que de la douleur de se voir dépouillé de la plus grande partie de ses Etats, & presque réduit à une vie privée, lui qui en avoit toujours mené une si somptueuse. Il mourut à Saint Omer, & fut le premier des Comtes de Flandre qui eût fait battre de la monnoie d'or. Malgré son luxe & ses entreprises sur les privileges des Flamans, source de son malheur & du leur, il ne manquoit pas de bonnes qualités; il aimoit surtout la justice, ce fut lui qui institua le tribunal de *l'Audience* composé de trois Commissaires, qui

Mort du Comte de Flandre.

M. S. D. l. 5. c. 6. DuTillet. Le Lab. ibid. P. Ayol.

(a) Il avoit soixante ans.

grand parti de la Cour. Le Duc de Bourgogne la fit épouser à la Trémoille, alliance qui à tous égards éleva cette maison au plus haut dégré de gloire & d'opulence.

1384. Le Roi entroit dans sa seiziéme année. Son esprit se formoit & découvroit à ses peuples un naturel excellent, où brilloient les semences de toutes les vertus. Quoique le Duc de Bourgogne fût chargé seul de son éducation, le Duc de Bourbon qui l'approchoit souvent, tâchoit de lui inspirer l'amour de la vertu & même la pratique de tous les devoirs de la Religion. Le premier qui n'avoit en vûe que les dehors de la Royauté, ne s'attachoit qu'à en faire un honnête homme selon le monde. Occupé du désir de conserver plus long-tems le Ministere, il avoit de l'indulgence pour les penchans du jeune Roi, même pour ses passions. Il poussa

Education du Roi.

Le Lab. hist. de Ph. Duc de Bourgog.

la

la complaisance jusqu'à dissimuler 1384.
les premieres foiblesses du Roi pour le sexe auxquels il se livra avec si peu de modération, qu'elles apporterent quelque altération à sa santé.

Mort du Comte de Flandre.

M. S. D. l. 3. c. 6. Du Tillet. Le Lab. ibid. P. Ansel.

Le Comte de Flandre étoit mort sur la fin de l'année derniere, moins accablé du poids de ses années (*a*) que de la douleur de se voir dépoüillé de la plus grande partie de ses Etats, & presque réduit à une vie privée, lui qui en avoit toujours mené une si somptueuse. Il mourut à Saint Omer, & fut le premier des Comtes de Flandre qui eût fait battre de la monnoie d'or. Malgré son luxe & ses entreprises sur les priviléges des Flamans, source de son malheur & du leur, il ne manquoit pas de bonnes qualités; il aimoit surtout la justice, ce fut lui qui institua le tribunal de *l'Audience* composé de trois Commissaires, qui

(*a*) Il avoit soixante ans.

1384. parcouroient la Flandre pour recevoir les plaintes des Flamans, revoir les procès jugés, & prononcer souverainement. Grand secours pour les pauvres hors d'état de suivre les différens tribunaux, où il faut essuier de Ville en Ville les vexations & les détours des gens de Justice.

On fit à ce Prince de magnifiques obséques. Jean, Seigneur d'Halluin, y mena le deuil, & Gilles V. Seigneur de Mailly, y offrit le premier heaume, distinction honorable à ces deux maisons. Le Duc de Bourgogne comme mari de sa fille unique Marguerite, recueillit de sa succession les Comtés d'Artois, de Nevers, de Rethel, de Salins & la partie de la Flandre dont les Gantois n'étoient pas les maîtres. On fut surpris que ce Duc ne fit aucunes dispositions, & ne se donna aucun mouvement pour ramener ces rebelles à son

obéissance; mais outre que la der- 1384.
niére tréve lui lioit les mains, il ne vouloit ni irriter ni effaroucher ces peuples. Plus habile que son beau-pere il avoit recours à des voies secretes pour gagner les Chefs & préparer une réconciliation, persuadé que leur propre inconstance & le désordre où ils vivoient leur donneroient insensiblement du dégoût pour leur état.

On apprit en ce tems là à la Cour le soulevement des paysans d'Auvergne qui avoient pris le nom de Tuchins, on ne sçait pourquoi. Les impôts portés trop haut & exigés peut-être trop durement, servirent de prétexte à leur révolte. Mais dans le fonds le libertinage, le désir de piller & leur association avec les voleurs & les bandits de la Province, produisirent leur attroupement. Leur haine & leur violence contre les Prêtres les fit regarder comme des hérétiques.

Les Tuchins.

M. S. D. l. 4. c. 1. Hist. manuscr. du Perigord. P. Ansel.

1384. Il n'y eut que les campagnes qui en furent infectées, les Villes s'étant précautionnées. Ce torrent grossit, d'Auvergne il s'étendit dans la Marche & jusqu'en Poitou. Ils n'étoient armés que d'arcs de cuir, d'épées rouillées, de fourches & de longs bâtons de chêne. Aucun Gentilhomme ne se joignit à eux. Aussi eussent-ils été facilement réduits, si le mépris que la Cour en fit, n'eût accru leur nombre, leur audace, & ne leur eût donné le tems de commettre beaucoup d'excès & de cruautés.

Ils avoient élu pour Chef un d'entr'eux, nommé Pierre des Bruyeres, que sa force, sa hardiesse & son génie cruel avoient accrédité; il commença par ordonner qu'on ne fît aucun quartier à tous ceux qui tomberoient entre leurs mains d'une autre condition que la leur, ce qu'ils connoissoient par l'inspection des mains

de leurs prisonniers qu'ils massa- 1384.
croient impitoiablement, s'ils ne les avoient pas dures & rudes, telles que les rend le travail de la campagne.

On a horreur de raconter les barbaries qu'ils commirent. Peu contens de massacrer les Prêtres, les Gentilshommes & les Bourgeois, ils les mutiloient auparavant, leur arrachoient les yeux & renouvelloient les supplices inventés par les Tyrans. Ils enleverent à un Prêtre toute la peau qui formoit sa couronne, & le brûlerent ensuite. Ils attacherent à un arbre un Religieux & le percerent avec des broches. Ils mirent un trépied de fer rougi au feu sur la tête d'un Ecuyer Ecossois, que son Roi envoyoit au Roi de Castille.

Les Tuchins ne furent plus regardés que comme des bêtes farouches dont il falloit purger la terre. Le Duc de Berri qui avoit

1384. fait le projet d'aller rendre visite au Pape à Avignon, prit la commission de les exterminer. Il se rendit en Poitou avec des troupes qu'il grossit des milices de Languedoc amenées par le Baron de Joyeuse, & marcha vers l'Auvergne. Là il fit investir tous les lieux où ces barbares s'étoient retirés. Il commanda qu'on les tuât tous. Etonnés, sans discipline, sans armes, sans Chef & sans courage, ils ne firent que peu de résistance. Ils furent enfoncés & massacrés sans distinction.

Le Duc de Berri à Avignon.

M. S. D. l. 4. c. 2. 8. Justel, hist. de la Maison d'Auvergne.

Le Duc de Berri après avoir réglé ses affaires dans la Province, & accru son Comté de Montpensier des terres qu'y possedoit Robert de Ventadour, se rendit à Avignon. Le Pape toujours extrêmement lié avec ce Prince envoya au devant de lui deux Cardinaux & toute la Noblesse de sa Cour, l'admit au baiser de paix, & le

régala magnifiquement lui & sa suite. On ne sçait pas le résultat de leurs conférences secrettes, mais ils se quitterent avec les démonstrations de l'amitié la plus tendre. 1384.

Le Duc de retour à Paris, y trouva le peuple effrayé de la sécheresse qui continuoit depuis Pâques, & qui ne finit qu'en Août. Les fontaines & les ruisseaux tarirent, & causerent, premierement la mortalité des bestiaux, ensuite des maladies contagieuses parmi les hommes. A cette sécheresse succederent des pluies trop abondantes qui produisirent d'affreux débordemens. Les raisins coulerent & pourrirent. La plus grande partie de la France souffrit une disette de pain & de vin en même tems.

Un plus grand danger menaça le Royaume. On surprit dans les cuisines du Duc de Bourgogne,

Attentat sur la vie du Roi & des Princes.

1384. tie d'avance, & qu'il lui avoit remis le poison qui devoit opérer dans trois jours.

Les deux Ducs allerent solemnellement à Notre-Dame rendre graces à Dieu du danger qu'ils avoient évité. L'Anglois fut condamné à être écartelé. On différa son exécution pour quelque tems, on vouloit faire aussi le procès au Roi de Navarre, & la personne du coupable étoit nécessaire à l'instruction.

Les François en Portugal.

Dargent. Mayenne. Turquet. Hist. d'Espagne.

La tréve entre les deux Couronnes engagea plusieurs Seigneurs François avides de gloire, à aller chercher en Portugal les occasions d'en acquérir. Le Roi de Castille, Don Juan I. avoit épousé l'héritiere de Portugal. Le Portugal refusoit de le reconnoître, par l'antipathie des deux Nations. Il étoit entré dans le Royaume avec une armée. Comme ce Roi étoit un des plus fidéles alliés de la France,

la Cour approuvoit que sa jeune 1384.
Noblesse passât à son service. Geoffroi Ricon & Geoffroi de Partenai, Seigneurs Bretons, Renaud de Soliers, Nailliac, Gouverneur de la Rochelle, y conduisirent plusieurs soldats, mais ils remporterent peu de fruit de leur voyage. La contagion se mit dans l'armée du Roi de Castille, qui fut obligé de lever le siége de Lisbonne, sans parler d'une émotion que la licence des François occasionna contr'eux à Santaren, où il y en eut cinquante ou soixante de tués. Les Portugais enorgueillis de la levée du siége de Lisbonne, achevérent de secouer le joug de la Castille, & élurent pour Roi le Grand-Maître d'Avis.

Le Roi d'Armenie en France.

Une autre révolution en Asie fit honneur à la France, par la générosité que le Roi exerça envers un Prince détrôné & malheureux. Léon VI. Roi d'Arménie, fut dé- *M. S. D. l. 4. c. 4. 5.*

1384. tie d'avance, & qu'il lui avoit remis le poison qui devoit opérer dans trois jours.

Les deux Ducs allerent solemnellement à Notre-Dame rendre graces à Dieu du danger qu'ils avoient évité. L'Anglois fut condamné à être écartelé. On différa son exécution pour quelque tems, on vouloit faire aussi le procès au Roi de Navarre, & la personne du coupable étoit nécessaire à l'instruction.

Les François en Portugal.

Dargent. Mayenne. Turquet. Hist. d'Espagne.

La tréve entre les deux Couronnes engagea plusieurs Seigneurs François avides de gloire, à aller chercher en Portugal les occasions d'en acquérir. Le Roi de Castille, Don Juan I. avoit épousé l'héritiere de Portugal. Le Portugal refusoit de le reconnoître, par l'antipathie des deux Nations. Il étoit entré dans le Royaume avec une armée. Comme ce Roi étoit un des plus fidéles alliés de la France,

la Cour approuvoit que sa jeune 1384.
Noblesse passât à son service. Geoffroi Ricon & Geoffroi de Partenai, Seigneurs Bretons, Renaud de Soliers, Nailliac, Gouverneur de la Rochelle, y conduisirent plusieurs soldats, mais ils remporterent peu de fruit de leur voyage. La contagion se mit dans l'armée du Roi de Castille, qui fut obligé de lever le siége de Lisbonne, sans parler d'une émotion que la licence des François occasionna contr'eux à Santaren, où il y en eut cinquante ou soixante de tués. Les Portugais enorgueillis de la levée du siége de Lisbonne, acheverent de secouer le joug de la Castille, & élurent pour Roi le Grand-Maître d'Avis.

Une autre révolution en Asie fit honneur à la France, par la génerosité que le Roi exerça envers un Prince détrôné & malheureux. Léon VI. Roi d'Arménie, fut dé-

Le Roi d'Armenie en France.

M. S. D. l. 4. c. 4. 5.

1384. la France avec l'eſpoir d'y rappeller l'idée des anciennes Croiſades ; mais le goût en étoit paſſé ; le tems avoit fait connoître l'inutilité de ces expéditions, & on étoit plus éclairé ſur les vrais interêts du Royaume.

Il donna avis de ſon arrivée. Le Roi touché de ſon état, & qui ſe piquoit de magnificence, ordonna qu'il fût par tout reçû conformément au rang qu'il avoit tenu. Il envoya au devant de lui une partie de ſa Cour. Dans ſa premiere entrevûe il courut l'embraſſer avec tendreſſe, le fit aſſeoir auprès de lui, & lui prodigua honneurs & carreſſes.

Dans l'audience que le Roi lui donna en plein Conſeil, Léon implora noblement le ſecours de ſon protecteur, parlant avec une éloquence vive, tâchant en excitant ſa pitié d'intéreſſer ſa religion, & de perſuader que ſa cauſe étoit

celle des Rois. Le Roi l'écouta 1384.
avec une attention & une gravité qui lui étoit peu ordinaire. Attendri par le récit de ses infortunes, il promit d'en délibérer avec son Conseil, & de faire pour ce Prince tout ce qu'on trouveroit possible. *Cependant*, lui dit-il, *demeurez dans mes Etats, & vivez-y en Roi; vous y serez respecté & honoré comme Roi, & je donnerai pour cela tous les ordres nécessaires.* En effet il lui assigna l'Hôtel de Saint Oüen près de S. Denis, pour tenir sa cour, avec six mille écus de pension; il lui en fut d'abord délivré cinq mille pour se meubler. Grand & honorable secours pour ce siécle; mais on lui insinua que l'on ne pouvoit rien faire de plus. Léon renonça à ses espérances, & prit son parti en homme de courage.

Comme il avoit beaucoup d'esprit & de jugement, il se compor-

1384. ta à la Cour avec sagesse, attaché au Roi seul, & ne s'intriguant point dans les différens partis qui agitoient la Cour. Le Roi continua de l'honorer & de l'estimer. Il l'appelloit même quelquefois au Conseil, & paroissoit faire grand cas de ses avis toujours judicieux. C'étoit un Prince d'environ 50 ans, bien fait, quoique petit, & d'une heureuse physionomie. Il suivoit le Rit Grec, & donnoit beaucoup de marques de piété & de Religion.

Diverses pensions & gratifications, charges & Ordonnances.

P. Ansel. M. S. D. l. 4. c. 4. Le Lab. histoir. de Philippe. Charon. Hist. uni-

Ce fut alors que revinrent en France la plupart des jeunes Seigneurs, qui étoient allés se signaler au service des Chevaliers Teutoniques contre les Prussiens encore infidéles. De ce nombre étoit Colard, Seigneur de Mailli. En revenant par l'Allemagne, ce jeune François fit admirer sa valeur à la cour & en la présence de Venceslas Roi des Romains, dans un

combat qu'il ſoutint contre plu- 1384.
ſieurs Chevaliers Allemands. Ce *verſelle.*
Prince le renvoya avec de grands *Du Tillet.*
éloges & de magnifiques préſens. *Conf. des Ordonn.*
Mailli alla ſaluer le Roi. Ce Prince ne s'occupoit que des plaiſirs de la chaſſe, d'où il revenoit toujours à Vincennes, ſon ſéjour ordinaire dans la belle ſaiſon.

Cependant le Duc de Bourgogne gouvernoit l'Etat & diſpoſoit des Finances, des charges & des emplois. On prétend que de ſes revenus & de ce qu'il tiroit du tréſor Royal, il jouiſſoit de quatre cens mille francs d'or tous les ans, ſomme immenſe pour ce ſiécle. Il en diſtribuoit plus du tiers à ce grand nombre de Seigneurs & de Gentilshommes attachés à ſon ſervice, pour qui il tenoit une table ſplendide. Sous le prétexte de continuer la guerre de Flandre, il s'étoit fait donner une gratification de cent vingt mille livres, il l'em-

1384. ploya plus sagement. Elle lui servit à gagner les chefs des Gantois, le Roi lui avoit remis l'Ecluse, la seule place qu'il avoit gardée de ses conquêtes de Flandre. C'étoit alors une ville importante, à cause de son port où le Roi avoit fait construire une espéce de Phare pour la sûreté des vaisseaux, qui y entroient, ou qui en sortoient.

Il fit encore donner 4000 francs de gratification à la Tremoille, pour services rendus, mais qu'on ignoroit; 600 francs tournois de pension à Simon de Lalain, Seigneur de Kiévrain, premier Ministre du Comte de Hainaut. Le prétexte étoit pour attacher ce Prince aux intérêts de la France: c'étoit le Duc qui vouloit se le rendre favorable à lui-même. Il négocioit déja le mariage de ses enfans avec ceux de ce Comte, l'un des plus puissans de l'Empire.

Pour comble de proſpérités, la 1384.
Ducheſſe lui donna cette année un ſecond fils qui fut appellé Antoine. La mort du (a) Comte de Tancarville laiſſa vacante la charge de grand Chambelan : elle fut donnée au ſire d'Albret, à qui dès l'année 1381. on avoit aſſigné le Comté de Dreux pour le reſte de la dot de ſa femme, ſœur de la feue Reine, & dont le feu Roi s'étoit chargé. On fit premier Chambelan, le frere de Tancarville : Charles, Seigneur de Châtillon, fut pourvû de la charge de Grand-Maitre des Eaux & Forêts.

Le Chancelier de Giac avoit un grand crédit à la Cour. Il en obtint le don de l'Hôtel d'Aubriot, & du Duc de Bourbon, la jouiſſance des Aides qui ſe levoient

(a) Jean III. de Melun, Connétable héréditaire de Normandie, mort ſans enfans Il eut pour héritier, Guillaume IV. ſon frere, Vicomte de Melun.

1384. ſur les terres du Chancelier, ſi-
tuées en Auvergne. Ce don remarquable à tous égards eſt du ſix de Janvier.

Il parut en ce tems-là des Ordonnances & quelques Réglemens qui firent honneur à ce premier Magiſtrat. Une du 13 de Mai, pour l'accéleration des Procès. Il établit dans le Parlement quatre Audiences fixées par ſemaine, les lundi, mardi, jeudi & vendredi. Une ſeconde Ordonnance du 12 de Novembre, pour rendre exécutoires, nonobſtant l'oppoſition ou l'appel, les Lettres obligatoires paſſées ſous le ſceau Royal, moyen aſſuré pour abréger les procédures, & mettre un frein à la chicane. Et un troiſiéme qui défendoit le tranſport de l'argent hors du Royaume.

Suite de la prem. expédition de

On ne recevoit que de fâcheuſes nouvelles de l'expédition de Naples. Les ſuites n'avoient pas répon-

du aux commencemens dont le 1384.
Roi Louis n'avoit pas sçu profiter. Il avoit d'abord mécontenté les Seigneurs Napolitains. Après cette premiere faute, il fit celle de ne pas aller droit à Naples. Il s'étoit opiniâtré à soumettre l'Abruze & les petites Provinces voisines. Charles de Duras continuoit avec succès à tirer la guerre en longueur, surtout à éviter une bataille. Les François trouvoient par tout des places fortifiées, des campagnes désertes, sans grains & sans fourages, l'ennemi les ayant transportés ou brûlés. Leur intempérance & la difference du climat furent encore plus funestes pour eux. Arrivés dans l'Abruze au commencement de l'automne, ils mangerent en abondance des fruits trop nourrissans ou à demi-mûrs ; ils bûrent des vins nouveaux & fumeux : les maladies commencerent à se mettre dans

Naples.
M. S. D. l. 4. c. 6. Favin, th. d'honneur.

1384. l'armée. Un froid piquant vint après des chaleurs immodérées. On ne recouvroit des vivres qu'à un prix excessif. Ainsi le chaud, le froid, la maladie & la disette contribuérent successivement & quelquefois conjointement, à diminuer & à accabler cette florissante armée, qui à son entrée en Italie paroissoit en état de la subjuguer. Pour comble de disgraces, le trésor du Prince, dont il avoit perdu une partie en passant l'Apennin, s'épuisa entiérement.

Dans ces fâcheuses extrémités, Louis passa l'hiver à Tarente. Il espéroit de recevoir de France les secours d'argent qu'on lui avoit promis, & encore un renfort de troupes que lui devoit amener le Sire de Coucy. Cet armement se faisoit avec lenteur, l'argent étoit encore plus difficile à recouvrer, & la Cour qui oublie aisément les absens, ne se pressoit pas d'ac-

quiter les ordonnances que Louis 1384.
avoit laissées à ses Ministres. Cependant son armée souffroit infiniment, il fut réduit à vendre ses équipages, sa vaisselle d'argent, jusqu'à la superbe Couronne d'or & de diamans qu'il avoit apportée pour son sacre; il ne lui restoit plus qu'un gobelet d'argent où il buvoit. De tant de riches habits il n'avoit plus qu'une cotte d'armes de toile peinte semée de fleurs de lys. La famine lui enlevoit autant de soldats que la maladie. On ne servoit plus que du pain sur sa table, c'étoit même quelquefois du pain d'orge. A quelle misere devoit être réduit le simple soldat?

Les maladies continuoient leurs ravages. Amedée Comte de Savoye, en mourut un peu avant Pâques, perte irréparable pour le Roi Louis; c'étoit un Prince de bon esprit, plein d'expérience,

1384. de valeur, grand Capitaine, d'ailleurs très attaché au Roi Louis, qui perdoit encore les ressources qu'il eût pu tirer des Etats du Comte. Sa veuve Bonne de Bourbon se trouvoit assez embarrassée de la Régence qui lui fut déferée pendant la minorité d'Amedée VII. son fils.

Le Lab. histoir. de Louis D. d'Anjou.

Cette mort jetta la consternation dans l'armée qui déperissoit chaque jour. Elle fut bientôt sans Cavalerie, le manque de fourage ayant fait périr tous les chevaux. On se fût peut-être livré au desespoir, si le courage invincible du Roi Louis n'eût tout rassuré. On le voyoit partager la misere publique sans murmurer, il paroissoit toujours avec un visage si tranquile, qu'on lui croyoit des ressources inconnues prêtes à arriver. Son éloquente affabilité le rendoit toujours le maître des cœurs; il n'échapoit pas même une plainte aux

voyé traita ; mais il ne put rien 1384.
obtenir qu'en offrant l'alliance du Duc de Calabre, fils aîné du Roi Louis, avec la Princesse Lucie fille aînée de Bernabé. Brezel eut de la peine à se déterminer par la disproportion des deux maisons, qui faisoit rejaillir trop de honte sur le sang de France. Cependant le feu Roi Jean en avoit donné l'exemple, en accordant une de ses filles au frere de Bernabé. Le contrat de mariage fut passé le 2 d'Août en présence d'Antoine de Salusses, Archevêque de Milan. Le Duc de Milan s'obligea de marcher avec toutes ses troupes dans le Royaume de Naples. Secours tardif, & que prévinrent les plus funestes accidens.

Mort de Louis I. Roi de Sicile.

M.S.D. l. 4. c. 6.

Avec l'une de ces deux ressources, le Roi Louis eût pu mettre à profit la division qui s'éleva entre Charles de Duras & le Pape Urbain. C'étoit au sujet des Villes

1384. payement des ordonnances, & y ayant joint l'argent qu'elle avoit amassé, elle remit à Craon deux cens mille écus. Il s'embarqua à Marseille pour Venise, d'où il pouvoit facilement gagner Tarente. Cet argent eût conservé l'armée & l'eût mise en état d'attendre les autres renforts. Mais Craon, jeune homme livré à tous ses plaisirs, s'engagea dans cette Ville voluptueuse à des jeux & à des débauches qui lui firent perdre follement toute la somme qui lui avoit été confiée.

La Négociation de Milan n'eut pas un meilleur sort. Brezel trouva cette Cour divisée entre Bernabé Visconti & Jean Galeas son neveu. Ce dernier prétendoit que son oncle lui remît l'administration de l'Etat qu'il avoit usurpée. Brezel fut long-tems à attendre le dénouëment. L'oncle l'emporta, & ce fut avec lui que cet En-

de l'emporter. Il en commençoit le 1384.
siége, lorsque Barbiano, l'un des Généraux de Charles, s'avança pour le dégager avec une nouvelle armée plus forte que les deux autres. Louis se trouva entre deux feux & sur le point d'être opprimé. On le craignoit encore, tout foible qu'il étoit, & Barbiano s'étoit retranché avantageusement à deux milles de Barlette. Ce que put faire de mieux le Roi Louis dans cette fâcheuse situation, fut de lever brusquement le siége de Barlette, & d'aller attaquer Barbiano avant qu'il eût joint Charles. Il le fit avec une hardiesse & une valeur incroiable. Il se distingua par mille actions d'éclat. Mais il ne put forcer une armée entiere, beaucoup plus forte que la sienne, & dans des retranchemens hors d'atteinte. Il fut repoussé, même blessé dangereusement, & contraint de se retirer au Château de

1354. Biseglia près de Bari, à la vérité sans être poursuivi, les ennemis le craignant encore, tout vaincu qu'il étoit, & n'osant se hazarder en plaine.

Si Louis eût pu differer ces deux actions téméraires que son extrémité rend excusables, son sort eût pu changer de face. Le Seigneur de Coucy voloit à son secours avec douze mille hommes. Il avoit passé rapidement les Alpes & l'Apennin, forcé Aréze qui lui avoit refusé les portes, & négligea de profiter de l'incertitude des Florentins qui balançoient entre les deux partis, pour courir au secours du Roi Louis. Il traversa rapidement l'Etat Ecclésiastique, & entra enfin dans le Royaume de Naples.

Il trouva sur la frontiére Caraccioli que le Roi Charles avoit envoyé avec des troupes pour en défendre l'entrée. Coucy marcha

brusquement contre lui, le força 1384.
de fuir & d'aller s'enfermer dans Aréze où il fut aussitôt assiégé. Les François emporterent la Ville d'assaut, & Coucy précipitoit le siége de la Citadelle pour joindre au plutôt le Roi Louis; mais cet infortuné Prince n'étoit plus en état de profiter de ces avantages. On l'avoit porté fort blessé au Château de Bisceglia; le chagrin & la douleur le jetterent dans l'accablement. Le mal contagieux qui régnoit dans son armée s'y joignit, & une cruelle dissenterie l'enleva le 20 de Septembre. Il ne démentit point dans ses derniers momens la constance qu'il avoit témoignée dans son adversité. Il mourut en Prince Chrétien & en donnant tous les ordres qui pouvoient sauver son armée, s'ils eussent été exécutés, recommandant surtout aux Chefs de demeurer unis & de ne point séparer les

homme, mais brusque & fier, haï des troupes, de peu de jugement. 1384.
La mort du Roi Louis fit tomber les François dans le découragement; défaut auquel ils ne sont que trop sujets dans le malheur. Ils se voyoient sans pain, sans Chef, à quatre cens lieuës de leur patrie, presque tous malades & environnés d'ennemis. De soixante mille qui avoient passé en Italie, ils étoient réduits à moitié, dont il y en avoit près de dix mille dans la Pouille, & le reste composoit l'armée près de Bari.

De ces derniers, livrés à la terreur, à demi-nuds, épouvantés & ne suivant que l'esprit de vertige, le plus grand nombre abandonna le gros de l'armée & fuit par troupes, sans Chefs, sans ordre, sans discipline. Ils se séparoient encore pour hâter leur marche & pour trouver plus facilement des vivres. La dispersion fut telle,

1384. qu'ils marchoient souvent deux à deux ou trois à trois. Il y eut jusqu'à des gens de condition qui se trouverent seuls un bâton à la main, réduits à demander l'aumône. On ne peut douter qu'il n'en périt un grand nombre par la main des gens de la campagne, quand ils n'auroient eu que la vûe de les dépouiller. Cependant on ne lit pas qu'en général la haine des peuples se soit déchainée contre ces infortunés, qui à leur premier passage n'avoient point fait de désordre, & qui dans un si triste état ne pouvoient inspirer que de la pitié. Les Princes même voyoient cette révolution avec peine, redoutant déja le vainqueur. Il en mourut un très grand nombre de faim, de maladie, & de misére par les chemins.

Coucy à la premiere nouvelle de la mort du Roi Louis, leva brusquement le siége d'Anello, &

retourna sur ses pas, en prevenant 1384.
par sa diligence les effets que cette nouvelle eût pu causer. Il vendit Aréze aux Florentins soixante mille ducats dont il paya ses troupes, & les ramena en France en bon ordre sans avoir perdu que les soldats qu'une longue marche lui devoit naturellement enlever.

Les François qui étoient dans la Poüille, allerent joindre un corps de Napolitains que commandoit Raimond des Ursins & Thomas de Saint Severin, Seigneurs attachés au parti d'Anjou. Ils furent reçus à bras ouverts, ce renfort mettoit en état de traiter plus avantageusement avec le Roi Charles, ce qui fut en effet.

Le Despote accompagné des Comte de Potenza & de Comberlan qui étoient irréconciliables avec Duras, ramenerent en France le reste de l'armée, & y transporterent avec eux le corps du feu Roi

1384. Louis pour ne pas laisser ses cendres à la discrétion de ses ennemis. Ils traverserent l'Italie en assez bonne contenance, le Roi Charles qui ne croyoit jamais les en voir assez tôt dehors, ne les ayant pas inquietés : les autres Souverains leur fournirent des vivres, les voyant surtout en état de s'en faire donner, ce qui prouve que si l'armée fût demeurée en un corps, elle n'eût pas péri.

Le Despote arriva dans la premiere Ville de France le 25. d'Octobre. Tout le Royaume de Naples se soumit à Duras qui fit faire de magnifiques funérailles au Roi Louis, en parla avec éloge & en porta le deuil un mois : générosité qui fait honneur aux morts sans coûter beaucoup aux vivans. Tout ceda au bonheur & à la puissance de Charles, quoiqu'il restât dans les diverses Provinces & jusques dans le coeur de son

Royaume un grand parti pour la maison d'Anjou. Mais il espcroit le ramener insensiblement. Il s'en reposoit sur le tems & sur la fortune. 1384

Telle fut l'issue de la premiere expédition des François en Italie. Telle fut une de ses calamités. Il y en périt plus de cinquante mille par l'inclémence du Ciel, les maladies, la faim & la misere. Elle coûta plus de douze millions à la France : grande leçon pour cette nation, qui devroit la convaincre que son courage peut être dompté par tant de fleaux.

Funérailles du Roi de Sicile.

M. S. D. l. 4. c. 6. Journal de l'Ev. de Chartres. Pasquier.

Les haines & les jalousies anciennes de la Cour s'oublierent & s'anéantirent à la mort du Roi Louis. On ne se rappella que ses vertus. On plaignit le sort d'un Prince mort à la fleur de son âge & au pied du Trône. Toute la France fut attendrie au spectacle de son cercueil qui traversoit le

1384. confiance & l'autorité qu'elle donna au Despote son frere, homme dur & peu liant, qui fut souvent commis avec les Ministres de cette Princesse; c'étoit son frere, pouvoit elle lui refuser sa confiance? Quoiqu'avec un revenu médiocre, ayant besoin de tout, elle fournit aux Seigneurs Napolitains qui avoient sacrifié leur fortune à leur foi, de quoi subsister avec honneur à sa Cour. Elle procura un établissement en Provence à Brancacio, qui avoit été Maréchal du Pape Clément. Il est la tige de la maison de Brancas.

L'Arrêt de Craon.

M. S. D. l. 4. c. 7.

Sur ces entrefaites, Craon revint à la Cour sans trop réfléchir au préjudice qu'il avoit causé au Roi Louis, en dépensant follement l'argent qui lui avoit été confié. Par une autre légereté, il y parut magnifique, & avec une suite de Gentilshommes proportionnée à

retourna sur ses pas, en prevenant 1384.
par sa diligence les effets que cette nouvelle eût pu causer. Il vendit Aréze aux Florentins soixante mille ducats dont il paya ses troupes, & les ramena en France en bon ordre sans avoir perdu que les soldats qu'une longue marche lui devoit naturellement enlever.

Les François qui étoient dans la Poüille, allerent joindre un corps de Napolitains que commandoit Raimond des Ursins & Thomas de Saint Severin, Seigneurs attachés au parti d'Anjou. Ils furent reçus à bras ouverts, ce renfort mettoit en état de traiter plus avantageusement avec le Roi Charles, ce qui fut en effet.

Le Despote accompagné des Comte de Potenza & de Comberlan qui étoient irréconciliables avec Duras, ramenerent en France le reste de l'armée, & y transporterent avec eux le corps du feu Roi

1384. Louis pour ne pas laisser ses cendres à la discrétion de ses ennemis. Ils traverserent l'Italie en assez bonne contenance, le Roi Charles qui ne croyoit jamais les en voir assez tôt dehors, ne les ayant pas inquietés : les autres Souverains leur fournirent des vivres, les voyant surtout en état de s'en faire donner, ce qui prouve que si l'armée fût demeurée en un corps, elle n'eût pas péri.

Le Despote arriva dans la premiere Ville de France le 25. d'Octobre. Tout le Royaume de Naples se soumit à Duras qui fit faire de magnifiques funérailles au Roi Louis, en parla avec éloge & en porta le deuil un mois : générosité qui fait honneur aux morts sans coûter beaucoup aux vivans. Tout ceda au bonheur & à la puissance de Charles, quoiqu'il restât dans les diverses Provinces & jusques dans le cœur de son

Royaume un grand parti pour la maison d'Anjou. Mais il esperoit le ramener insensiblement. Il s'en reposoit sur le tems & sur la fortune. 1384

Telle fut l'issue de la premiere expédition des François en Italie. Telle fut une de ses calamités. Il y en périt plus de cinquante mille par l'inclémence du Ciel, les maladies, la faim & la misere. Elle coûta plus de douze millions à la France : grande leçon pour cette nation, qui devroit la convaincre que son courage peut être dompté par tant de fleaux.

Funérailles du Roi de Sicile.

M. S. D. l. 4. c. 6. Journal de l'Ev. de Chartres. Pasquier.

Les haines & les jalousies anciennes de la Cour s'oublierent & s'anéantirent à la mort du Roi Louis. On ne se rappella que ses vertus. On plaignit le sort d'un Prince mort à la fleur de son âge & au pied du Trône. Toute la France fut attendrie, au spectacle de son cercueil qui traversoit le

1384. Duc de Bretagne & veuve de Gui X. Sire de Laval.

Nicolas Oresme Evêque de Lisieux, & Précepteur du feu Roi mourut aussi dans son Diocése dans un âge très avancé. Sa mémoire fut en bénédiction pour avoir formé ce grand Prince. Oresme avoit traduit la Bible en François.

La Fête de la Présentation

M. S. D. l. 4. c. 3.

Le Roi avoit une grande dévotion à la Sainte Vierge. Il envoya Maisiere solliciter à Avignon l'institution d'une nouvelle Fête à son honneur. C'étoit celle de la Présentation. Philippe de Maisiere né en 1327. dans un Bourg de ce nom près d'Amiens, étoit un des plus beaux génies & des plus honnêtes hommes de son siécle. Son esprit s'étoit encore orné par les voyages qu'il avoit fait en Orient pour connoitre les forces des Infideles, en instruire les Princes Chrétiens, & les exciter à les dé-

truire; zéle louable, mais qui n'é- 1384.
toit plus du goût du siécle. A son retour le feu Roi l'avoit mis du Conseil, il n'eut pas lieu de s'en repentir. Dégoûté du monde, il se retira aux Célestins où il se fit bâtir un appartement. Sans prendre leur habit, il y vivoit selon leur régle. Il y pratiqua la plus austere vertu. Le Roi alloit quelquefois l'y voir, & prenoit plaisir à s'entretenir avec lui. Soit que ce fût une idée du Prince ou une du solitaire, celui-ci quitta sa retraite pour aller solliciter au nom du Roi l'établissement de la Fête de la Présentation de la Sainte Vierge au Temple. Le S. Pere le reçut avec distinction, & le renvoya chargé de la Bulle qui fixoit cette Fête au 21 de Novembre.

Il retourna aussitôt dans son asile où il composa pour l'instruction du Roi, *le Pélerinage du pauvre Pélerin*, & le *Songe du vieux*

1384. *Pélerin* : deux Livres très-estimés, qui traçoient à ce Prince des principes d'honneur & de religion. On lui en attribua un troisiéme, le songe du Verger, qui traitoit de l'autorité Royale. Le *songe de la vérité*, composé par Bonnet de Salons, Augustin & Docteur de Sorbonne, parut en même tems, & fit encore plus de bruit, exposant les causes, le désordre du schisme & les voies de le terminer.

Promotion de Cardin.

Fleuri, hist. ecclesiastique. P. Ansel.

La discussion de ces matieres déplaisoit infiniment au Pape Clément qui étoit encore affligé de la mort du Roi Louis. Cette mort anéantissoit les espérances de rétablir son obédience en Italie. Il fit le 23 de Décembre une promotion de Cardinaux presque tous François, pour s'attacher de nouvelles créatures dans une Cour de qui son sort dépendoit. L'Archevêque d'Arles, l'Evêque d'Avignon, l'Evêque de Laon Chance-

ier du Duc de Berri, l'Evêque de Paris, les Evêques de Toul & de Valence, parens du Pape, & l'Archidiacre de Chartres, furent de ce nombre. 1394.

Des vûës humaines fonderent la nomination des autres Cardinaux. Il n'y eut peut-être que l'Archidiacre de Chartres qui ne dut la sienne qu'à son mérite. C'étoit un fameux Avocat au Parlement de Paris, qui y avoit fait long-tems admirer son éloquence & sa probité. S'étant retiré du Barreau, il avoit embrassé l'Etat Ecclésiastique. Il s'apelloit Pierre de Fitigni.

Le Pape donna aussi la pourpre à Montenai son Camerier, & à Gautier Vardelan, Ecossois, Evêque de Glascow, sans doute pour gratifier l'Ecosse qui étoit dans son obédience. Vardelan en étoit très digne par lui-même. Il le fit bien connoître, lorsqu'il ne voulut jamais venir à Avi-

gnon recevoir le Chapeau, préférant son devoir & le soin de son Diocése aux vains honneurs d'une Cour voluptueuse, inséparables de la servitude.

1385. Pâques le 2 d'Av. Préparatifs de guerre. *M. S. D. l. 5. c. 1. 2. Le Lab. introduct.*

Quoique la tréve n'expirât qu'à la Saint Jean, on prit de bonne heure des mesures pour être en état de faire tête à l'ennemi. Le Duc de Bourgogne qui redoutoit toujours les secours que l'Angleterre pouvoit donner aux Flamans, fut d'avis qu'on portât la guerre en Angleterre. Quelque difficulté, quelque impossibilité qu'il y eût dans cette entreprise, il la fit passer au Conseil. Les ordres furent donnés pour équiper à l'Ecluse une puissante flotte. On donna le rendez-vous à toutes les troupes à Arras; l'Amiral fut chargé d'aller en Ecosse disposer le Roi Robert à mettre dans le tems sa flotte en mer pour favoriser le passage.

Au

Au milieu de ces préparatifs le mariage du Comte de Nevers fournit à la Cour une occasion de fêtes & de plaisirs. Il y avoit long-tems que le Duc de Bourgogne négocioit un double mariage pour l'aîné de ses fils (*a*) & sa fille aînée avec le Prince & la Princesse de Hainaut, de Hollande, de Zelande & de Frise (*b*). Rien ne convenoit mieux à ce Duc contre la rébellion des Flamans & pour la sûreté de la Flandre, presque toute environnée des Etats du Comte. L'expectative n'étoit pas encore un objet méprisable, le Comte n'ayant qu'un fils.

1385. Mariage du Comte de Nevers. *M. S. D. l. 5. c. 2.*

Le Duc avoit réglé la dot de sa fille à cent mille francs d'or comme l'avoient été jusques-là les dots des Filles de France. Il fut croisé

(*a*) Jean Comte de Nevers, & Marguerite de Bourgogne sa sœur.

(*b*) Albert de Baviere, fils de l'Empereur Louis.

1385. dans cette alliance par le Duc de Lancaſtre, qui en prévoyant les conſéquences, fit offrir au Prince de Hainaut une de ſes filles déja ſa couſine germaine, & la protection de l'Angleterre (*a*). La mere qui avoit le cœur François détermina ſon mari au double mariage, & Cambraï fut choiſi pour le lieu de la célébration. Le Comte de Nevers n'avoit encore que quatorze ans, & les autres époux n'étoient pas plus âgés.

Le Roi voulut aſſiſter à ces noces qui furent magnifiques. Le Comte de Nevers y brilla. C'étoit un Prince de petite taille, mais plein d'eſprit, avec l'air fier & intrépide. On admira la bonne grace du jeune Guillaume Comte d'Oſtrevant, c'étoit l'appanage des aînés de Hainaut. Il y eut ſuc-

(*a*) Jean d'Angleterre, Duc de Lancaſtre, étoit fils du Roi Edouard & de Philippe de Hainaut, grande tante du Comte de Hainaut.

cessivement, festins, bals, & tournois. Le Roi voulut entrer lui-même en lice, il signala son adresse & sa force en neuf courses de lance qu'il fournit contre Colard d'Epinois, Chevalier Hennuier. 1385.

Les vieux Courtisans désaprouvoient qu'on exposât la personne sacrée du Roi, & qu'il se donnât en spectacle. Sa volonté & le succès leur imposerent silence. Les Etrangers étoient pleins d'admiration, les François d'amour & de joie. L'usage des siécles suivans justifia le Roi.

Le Duc de Berri assista à ces noces. Il étoit bien alors avec le Duc de Bourgogne. Blessé de son crédit & jaloux de le voir à la tête des affaires, ils n'étoient pas toujours unis, mais les déferences de ce Prince pour lui, les graces qu'il lui communiquoit, le naturel doux & indolent du Duc de

1385. Berri, le ramenoient toujours à la concorde. Alors le génie du Duc de Bourgogne prenoit le dessus. Dans un de ces excès de tendresse, le Duc de Berri ceda à son frere tous ses droits sur les Comtés d'Estampes & de Gien. Il se négocia encore à Cambrai une autre alliance entre le Comte de Clermont, fils aîné du Duc de Bourbon, & la Princesse Bonne, seconde fille du Duc de Bourgogne. Le contrat en fut passé le 21 d'Avril. Ce Prince habile cimentoit sa puissance au dehors & au dedans. Ce projet néanmoins n'eut pas d'exécution.

Du Tillet.

Troisiéme expédition de Flandre.

M. S. D. l. 5. c. 5. 6.

Pendant que le Roi & toute la Cour se divertissoient à Cambrai, Atremen le plus actif des Chefs des Gantois, le croyant enfoncé dans les plaisirs, fit une entreprise sur l'Ecluse où il avoit une intelligence, & se rendit à Damme qui étoit alors un petit port voi-

fin. Les choses ont bien changé 1385.
depuis. L'Ecluse & Damme sont à une assez grande distance de la mer, soit par les digues qu'on y a faites, soit par les terres que le flux y a apportées, & qui a bouché les ports. Attemen assembla grand nombre de brulots à Damme, dans la vûe de mettre le feu à la flotte Françoise qu'on assembloit à l'Ecluse, & qui y étoit à l'ancre. C'étoit un beau dessein, qui eût fait échouer tous ceux de la Cour, & eût causé à la France un dommage irréparable; heureusement il fut révelé au Gouverneur; il fit arrêter les traitres qui devoient livrer une des portes de l'Ecluse, & leur fit couper la tête.

La Cour étonnée de l'audace des Gantois qui n'avoient point respecté la tréve, & allarmée du péril qui pouvoit renaître d'un moment à l'autre, jugea indispen-

1385. sable de les prévenir en leur enlevant Damme. Le Connétable assembla promptement toutes les troupes de la frontiere & celles qui s'étoient déja rendues à Arras, il alla assiéger Damme. Le Roi voulut être de la partie, il s'y exposa comme un simple soldat, il y en eut plusieurs de tués à ses côtés par les pierriers de la place. Mais ayant été démontés par des espéces de tours appellées des Truyes qu'on éleva & qu'on approcha des murs, ils demanderent à capituler & donnerent même cinquante ôtages.

Pendant la négociation, plusieurs des habitans se défiant des conditions, entreprirent de se sauver avec leurs effets à travers les marais. On s'en apperçut, & cela fut regardé comme une infraction. Le Connétable rompit le traité, & commanda brusquement l'assaut. La place fut emportée par

escalade le 28 d'Avril après quin- 1385.
ze jours de siége. On ne tua cependant que cinq cens hommes qui furent trouvés sous les armes, le Roi ayant ordonné qu'on épargnât le peuple. La Ville fut pillée & saccagée. Atremen se sauva avec quelques gens de guerre dans un château assez fort entre Damme & Gand. Le Roi se rendit à l'Ecluse où il fit construire un Risban pour la sûreté du port.

Le Connétable alla forcer le Château où s'étoit réfugié Atremen qui se sauva à Gand. De là ce Général entra dans le petit pays de Franc, contrée abondante, située sur la frontiere de Zelande, & qui n'avoit presque jamais connu les incommodités de la guerre. Toujours insatiable de gloire, le Roi y accourut, mais il n'y en avoit aucune à acquérir. Il s'y passa des choses qui n'y contribuerent pas. On força, quoiqu'avec

1585. difficulté, les passages défendus par un marais qu'on traversa avec des batteaux & des fascines, après quoi rien ne résista. On pilla, on ruina, on massacra même les prisonniers, excepté vingt-quatre qui pouvoient payer une grosse rançon. On prétendit que les autres étoient criminels de leze-Majesté. Comme tels on les condamna à être décapités, & l'on promit la vie à un d'entre eux pour faire cette exécution.

On dit que le Roi vouloit les sauver, qu'il les fit venir devant lui pour prendre de leur repentir une occasion de leur faire grace; mais ils l'irriterent encore, & indignerent tous les Officiers par leur réponse féroce. Interrogés sur le motif de leur haine contre la nation, l'un d'eux répondit au nom de tous, *que cette haine étoit immortelle, que le Roi par la force pouvoit bien assujettir leur corps,*

mais qu'il leur restoit des ames in-vincibles ; que s'il leur étoit possible, leurs os quoique desséchés se rassembleroient après leur mort pour se baigner encore dans le sang des François. Ils furent donc tous exécutés. Il y eût eu de la gloire & de l'humanité à épargner des hommes aveugles & insensés, qui devoient inspirer plus de pitié que de vengeance. On fit périr avec encore plus de barbarie le Flamand qui les avoit décapités. On prit le prétexte qu'un des suppliciés étoit son cousin germain, & qu'il étoit horrible qu'il eût consenti à le tuer lui-même. L'amour de la vie ne peut-il pas excuser un crime forcé ? La foi des Rois ne doit-elle pas être inviolable ? Le blâme doit retomber sur les Généraux trop prodigues du sang de ces rebelles qui étoient des François. Le Roi retourna ensuite à Paris avec toute sa Cour. 1385.

1385. Il y reçut les Ambassadeurs de la Reine de Sicile, veuve du Roi Louis I. Elle demandoit que la France reconnût son fils aîné pour Roi de Sicile, que Sa Majesté le secourût dans la conquête qu'il vouloit faire de ce Royaume en marchant sur les traces du Roi son pere. On n'hésita pas à reconnoitre ce jeune Prince pour Roi de Sicile, il y avoit de la justice. Charles de Duras qui occupoit le Royaume, étant si éloigné, n'étoit pas fort redoutable à la France.

La France reconnoît pour Roi de Sicile le fils du Roi Louis I.

Le Lab. intr. c. 4. Jour. de l'Ev. de Chartres. M. S. D. l. 5.

Le Pape Clément venoit de reconnoître Louis II. & lui avoit donné sans balancer l'investiture de ce Royaume. Mais la grande difficulté étoit sur le secours que la Reine de Sicile demandoit, qui engageoit la France à une dépense infinie, & à se charger d'une guerre si difficile & si funeste à la nation. On ne voyoit presque point de ressource à cette Princesse, li-

vrée aux conſeils du Deſpote de 1385.
Romanie ſon frere, elle avoit mécontenté la plûpart des ſerviteurs de la maiſon d'Anjou, déplacé Chaufromont ſon premier Miniſtre, homme capable & accrédité.

On vouloit bien reconnoitre Louis II. pour Roi de Sicile, mais on ne vouloit pas le ſecourir pour la conquête de Naples. Cependant il ſe préſentoit un ſujet où il étoit indiſpenſable d'employer le nom & les armes du Roi. C'étoit la réduction de la Provence ſur quoi il falloit décider. Charles de Duras faiſoit tous ſes efforts pour la ſoumettre comme une annexe de ſa Couronne, il ne manquoit pas de partiſans gagnés par ſes liberalités. Ils ſoutenoient qu'il falloit le reconnoitre, puiſqu'il étoit le ſucceſſeur de la Reine Joanne, & qu'on ne devoit pas démembrer la Monarchie. Le Corps de la Nobleſſe & le peuple

1385. abhorroient la domination de Duras, le regardant toujours comme le meurtrier de leur Souveraine.

La maison d'Anjou y avoit son parti, qu'appuyoit l'intérêt de la Religion, par la différence des obédiences. Les grandes Villes accoutumées à un Roi éloigné, auquel on n'obéissoit que par bienséance, ne goûtoient point qu'on prît un Souverain particulier qui résideroit sur les lieux, & ne laisseroit perdre aucun de ses droits. Elles disoient qu'il étoit indispensable avant qu'on le reçût en Provence, qu'il allât conquérir Naples, & qu'ensuite la Provence le reconnoîtroit pour Roi. Jusques là elles n'en vouloient point, & prenoient ce prétexte pour demeurer indépendantes & pour s'ériger en République. Chacun même songeoit à profiter de l'Anarchie. La Régente de Savoye venoit de s'emparer de Nice pour sûreté de

l'argent que le feu Comte de Savoye avoit prêté au feu Roi Louis. La Ville de Tarascon avoit réclamé contre l'usurpation du Comte, qui en qualité de Vicaire de l'Empire, s'étoit saisi de cette place. Elle avoit repris sa forme de Gouvernement qui la rendoit une Ville libre, & la Cour ne l'avoit pas désapprouvée. 1385.

Le Conseil n'ignoroit aucune de ces circonstances. Tant d'obstacles qu'on voyoit à mettre le jeune Roi Louis en possession de la Provence, ramenerent plusieurs des Conseillers d'Etat à proposer de s'en assurer pour la France comme fief vacant, faute d'hoirs mâles par la mort de la Reine Jeanne. Mais les plus sages du Conseil firent voir avec tant de force le faux & le ridicule de cette prétention, qu'on eut honte de l'avoir proposée. La bonne fortune de la maison d'Anjou, & par

1385. réflexion, la bonne fortune de la France voulut que toutes les voix se réunirent pour assister de troupes le Roi Louis II. afin qu'il s'assurât de cette Province. Ainsi il fut reconnu Roi de Sicile, & l'on envoya une armée contre les Provençaux. Elle fixa leur irrésolution. La plûpart des Villes le reconnurent pour Souverain, surtout l'importante Ville de Marseille; mais il fallut plusieurs années pour soumettre ces peuples indociles, & qui avoient commencé à goûter la liberté.

Les François en Ecosse.

M. S. D. l. 5. c. 4. P. Ansel. Du Chesne. Histoire d'Angleterre.

A la Saint Jean, les Commissaires de la Cour de France & de celle d'Angleterre s'étant assemblés en vain à Boulogne pour continuer la tréve, on ne songea plus de part & d'autre qu'à la guerre, mais assez foiblement, & selon les intérêts des deux Ministres. Un orage & des vents affreux qui avoient commencé en Mai & qui

durerent jusqu'en Juillet, briserent 1385.
une partie des vaisseaux François qui étoient à l'Ecluse, en les faisant entrechoquer. Le dommage qu'ils en reçurent fit croire aux Anglois qu'ils pourroient s'emparer facilement du reste. Leur flotte vint les attaquer dans le port. Elle les trouva sur leurs gardes, ils la repoussérent avec vigueur. Elle tenta vainement d'y mettre le feu avec des brulots que les matelots détournérent avec adresse. Elle fut obligée de se retirer avec honte.

L'Amiral de Vienne eut ordre de passer en Ecosse avec mille hommes d'armes, c'est-à-dire quatre mille soldats. André de Chevriers étoit son Lieutenant, il emmenoit avec lui Charni qui avoit séjourné dans ce Royaume, & en connoissoit les usages. L'Amiral choisit pour son transport les meilleurs des soixante grands vaisseaux qui étoient à l'Ecluse, il arri-

1385. va en trois jours à la rade d'Edimbourg d'où il renvoya ſes Bâtimens.

Le Roi Robert le reçut avec honneur. C'étoit un Prince doux qui avoit le cœur François, mais il étoit d'un genie foible & dans une eſpéce de dépendance de ſes Miniſtres, gens impolis auſſi bien que le reſte de la nation, dont les mœurs & les coutumes étoient encore groſſieres. L'Amiral lui compta d'abord cinquante mille francs d'or, à valoir ſur la ſomme que la France lui devoit fournir par le dernier traité. Il y joignit douze cens paires d'armes pour autant d'Officiers Ecoſſois.

Le Roi d'Ecoſſe ne ſe trouva pas en état de faire uſage ſi promptement du ſecours qu'on lui amenoit, & l'oiſiveté où les troupes Françoiſes vêcurent, cauſa un mécontentement réciproque entre elle & les Ecoſſois. Ceux-ci dédaignoient un ſi médiocre ſecours,

& se plaignoient de la conduite 1385.
des François qui veulent être maîtres par tout, qui par leurs airs & leurs manieres laissoient échapper des paroles de raillerie & de mépris. Les François se plaignoient des quartiers qu'on leur avoit assignés, & les soldats alloient quelquefois en maraude, quoiqu'en pays ami. Les Officiers jouoient, dépensoient sans prévoyance, & se réduisoient à vendre ou à engager leurs équipages. L'Amiral loin de les contenir, restoit toujours à la Cour, il s'attacha à une Princesse du Sang qui le trouva aimable, & qui reçut ses soins, sans que ni l'un ni l'autre fissent attention à ce qu'on en pensoit & à ce qu'on en disoit à la Cour.

L'armée Ecossoise étant enfin assemblée montant à près de trente mille hommes, l'Amiral la joignit, & on entra dans le Northumberland. On n'y fit que piller, les

1385. Ecossois n'étant pas accoutumés aux siéges ; d'ailleurs s'accommodant peu des manieres des François qui laissoient trop voir combien ils s'estimoient, il n'y eut que le Comte de Douglas qui appuya leurs projets. Ce Comte & le Comte de Mourrai s'étoient hautement déclarés à la Cour protecteurs des François. Ils leur avoient rendu de très bons offices, & à l'armée ils les joignirent avec les troupes dont ils disposoient. A la vûe de l'armée d'Ecosse, les François en trois jours emporterent d'assaut le fort Château de Douars & deux autres Châteaux voisins. L'inaction des Ecossois irrita l'Amiral. Il commença à se défier d'eux, & il les regardoit presque comme ennemis.

Dans ces circonstances l'armée Angloise survint, composée de sept mille hommes d'armes, ayant à leur tête le Roi d'Angleterre en

personne & le Duc de Lancastre. 1385.
A la vûe d'une si grande puissance, les Ecossois se retirerent vers le Nord de leurs pays, ne lui opposant que des places fortifiées & des campagnes ruinées, afin que l'ennemi n'y trouvât ni vivres, ni fourages. L'Amiral fut obligé de suivre les Ecossois. Les Anglois prirent & brûlerent plusieurs places, ils pillerent même Edimbourg. Mais on en avoit transporté tout ce qu'il y avoit de précieux dans le Château qu'ils n'oserent assiéger.

Mariage du Roi.

M. S. D. l. 5. c. 2. 3. Heiss. histoir. de l'Empire. P. Ansel.

Cette diversion, malgré son peu de succès, ayant occupé toutes les forces d'Angleterre, donna le tems au Duc de Bourgogne de poursuivre à son aise ses Négociations avec les Gantois, & laissa la France dans le calme. On s'occupa au Conseil du mariage du Roi qui étoit dans sa dix-septiéme année, fort, robuste, &

[illegible] Castille, [illegible] Allie[illegible] [illegible] & qui [illegible] [illegible] voix. [illegible] & de [illegible]

aux instructions que le feu Roi 1385.
avoit laissées par écrit de marier ses deux fils, l'un en Allemagne, & l'autre en Italie pour procurer au Royaume de puissans Alliés dans ces deux parties de l'Europe. Ce projet qui paroissoit sage, fut dans la suite la cause éloignée des plus grands malheurs de la France. Le Duc de Bourgogne qui ne prévoyoit pas ces maux, examina les Princesses d'Allemagne dont l'âge, le mérite & l'alliance pouvoient convenir au Roi & au Royaume. Il s'arrêta sur les maisons impériales d'Autriche, de Baviere, & sur celle de Lorraine. Léopold II. Duc d'Autriche, fils de l'Empereur Albert I. avoit trois filles nubiles, Agnès, Elisabeth & Catherine. Etienne Duc de Baviere-Ingolstat, petit-fils de l'Empereur Louis V. en avoit une nommée Isabelle, & la Princesse de Lorraine sœur du Duc Charles, s'appelloit

1385. aussi Isabelle, & n'avoit guérre plus de seize ans.

Quoiqu'il fût difficile de connoître dans un âge si tendre les mœurs de ces jeunes Princesses, on tâcha de penétrer autant qu'il étoit possible dans leur intérieur; on s'informa curieusement de leur humeur & de leurs dispositions: on sçut plus sûrement leurs qualités extérieures; on fit venir leurs portraits; celui de la Princesse de Baviere effaça tous les autres. C'étoit une brune dont les yeux paroissoient tout de feu. On ajoutoit qu'on ne pouvoit montrer plus d'esprit & de vivacité que cette jeune Princesse, qu'elle avoit déja du goût, & surtout une taille Majestueuse qui inspiroit du respect. Le Roi lui donna la préference, & le Duc de Bourgogne appuya son penchant, ravi que Sa Majesté s'alliât avec une Princesse de la même maison que

la Conteſſe de Nevers, bru de ce 1385.
Duc.

Ce choix fait, on envoya Julien de Naillac Seigneur d'Ouzain à Ingolſtat, pour en faire la demande. Le Roi s'étoit expliqué qu'avant de ſe marier, il vouloit voir la jeune Princeſſe, & que malgré le portrait qui lui avoit tant plû & tout ce qu'on lui avoit mandé d'avantageux, il ne l'épouſeroit pas ſi elle n'étoit à ſon gré. On ſe crut ſi aſſuré de la beauté & des graces de la jeune Princeſſe, qu'on paſſa par deſſus cette difficulté. Le Duc de Baviere répondit tout naturellement qu'il ſe tenoit honoré de la recherche du Roi, qu'elle combloit & même qu'elle ſurpaſſoit ſes eſpérances. Ainſi il l'accorda avec beaucoup de joie & d'empreſſement.

Il ſurvint un obſtacle par rapport à la différence des obédiences. La France reconnoiſſoit le

1385. Pape d'Avignon, la Baviere le Pape de Rome, tous les Princes étoient si convaincus que l'obscurité du droit des deux Papes mettoit tous les fidéles en sûreté de conscience, qu'on convint aisément que la Princesse de Baviere se conformeroit aux volontés de son futur époux. On dressa les articles du Contrat, mais on ne célébra point le mariage par Procureur, peut-être par rapport à la délicatesse des sentimens du Roi, qui vouloit absolument voir la Princesse avant de recevoir sa main.

La Duchesse de Brabant, petite-fille du Roi Philippe le Bel, & tante de la Duchesse de Bourgogne, se transporta à Ingolstat & emmena la Princesse à Bruxelles. Là, pendant trois semaines elle lui fit perdre tout ce qu'elle avoit pû prendre de rude & de grossier à la Cour de son pere, où dominoient les mœurs Allemandes.

Elle

Elle la forma à ces manieres po- 1385.
lies & délicates de la Cour de France. On fut très surpris de voir la Princesse pratiquer en si peu de tems toutes les leçons qu'elle recevoit. Ce prompt succès donna une grande idée de cette Princesse. Elle ne se fit ni moins promptement, ni moins aisément aux usages & aux coutumes de la Cour de France, qui paroît comme un autre monde, non seulement aux Etrangers, mais aux François mêmes qui n'y sont pas assidus. Elle fut bientôt en état d'y paroître avec un air aisé, naturel, & sans y laisser voir rien d'emprunté ni d'embarrassé.

Aprés ce court délai, Féderic, Duc de Baviere-Landshut, oncle de la Princesse, vint joindre à Bruxelles la Duchesse de Brabant, d'où l'un & l'autre suvis de leurs Cours, conduisirent à Amiens Isabelle de Baviere. Le Roi s'y

1385. étoit rendu avec la Duchesse d'Orléans sa tante, les Princes ses oncles, & presque toute la Cour. Le 17 de Juillet le Roi instruit de l'approche de la Princesse, envoya au devant d'elle quelques Seigneurs, dont un lui présenta au nom du Roi, une couronne d'or. Le Roi sortit d'Amiens, il alla au devant d'elle à quelques milles de cette Ville. Aussi-tôt qu'on l'apperçut, la Princesse descendit de carrosse & s'avança vers ce Prince qui avoit mis pied à terre. Elle se jetta à genoux, ainsi que cela se pratique en pareille occasion. Il la releva promptement & l'embrassa. On vit alors dans les yeux de ce jeune Prince briller une joie vive. Ebloui de l'éclat & des charmes de la Princesse, il fut rempli d'admiration, & la trouva bien au dessus de son portrait, quoique naturellement ce portrait dût être flatté. Aussi ne put-il

s'empêcher de le dire au Duc de 1385.
Bourgogne, ajoutant en riant que cette belle personne lui feroit perdre le sommeil.

Elle fit son entrée, ayant sur sa tête la couronne que le Roi lui avoit envoyée, & aux acclammations de tout un grand peuple. Quelque superbement parée qu'elle fût, elle l'étoit bien plus par les charmes inséparables de la beauté & de la jeunesse. Le Roi l'épousa le jour même dans l'Eglise Cathédrale, l'Evêque Jean Roland en fit la cérémonie. Ce jour auguste fut célébré par des festins, des bals & des tournois. Ils durerent trois jours, le Roi paroissant toujours plus gai & plus amoureux. On croit que ce fut alors & dans les appareils de ces fêtes, que l'Ecusson de France fut réduit à trois fleurs de lys. Le Roi partit le 21 pour retourner à Paris, laissant à la Duchesse d'Orléans & au

1385. Comte d'Eu le soin d'y conduire la Reine à petites journées.

Ce tems d'allégresse fut encore signalé par des bienfaits répandus sur plusieurs personnes de la Cour. On accorda à d'Aumont une gratification de deux mille francs d'or. On donna à Gui, Sire de Cousan en Forêt, la charge de Grand Echanson, différente de celle de Grand Bouteiller, dont étoit pourvû le Sire de Coucy.

Secours envoyé au Roi de Castille.

Mariana, Dargent. Le Lab. introduct. P. Ansel.

On reçut alors de fâcheuses nouvelles du secours qu'on avoit envoyé au Roi de Castille D. Juan I. contre D. Juan Grand Prieur d'Avis; les Etats de Portugal l'avoient élu pour Roi en la place de ce Prince. Les Anglois avoient secouru le Grand Prieur; la France, autant par antipathie pour eux, que pour remplir ses engagemens, avoit permis à sa Noblesse de passer en Castille. Robert de Braquemont, Ricon & Partenai,

Seigneurs Bretons, y avoient conduit de bonnes troupes. Le Duc de Bourgogne y en envoya aussi en son nom, commandées par Jean de Rie, Seigneur de Balançon, Gouverneur de la Franche-Comté, & qui avoit aussi caractère d'Ambassadeur, vieillard vénerable âgé de soixante-dix ans, mais encore plein de vigueur, & renommé surtout par son expérience. 1385.

Le sort de la Couronne de Portugal se décida le 14 Août dans les plaines d'Aljubarote. Il y avoit huit cens lances Françoises, les plus déterminés soldats de l'Europe, mais il eût mieux valu pour le Roi de Castille qu'il n'eût eu dans son armée que ses propres sujets. Les François, qui portent par tout l'audace & la témerité, voulurent absolument être placés à l'avant-garde, & l'obtinrent du Roi de Castille qui craignoit de les mé-

1385. L'Amiral de Vienne y revint peu de tems après, sans avoir tiré beaucoup de fruit de son voyage d'Ecosse. Le Roi d'Angleterre, voyant les troupes Françoises & Ecossoises hors d'atteinte par leur retraite dans le nord de l'Ecosse, envoya un défi menaçant à l'Amiral, qui selon son caractère pétulant & audacieux, y répondit avec encore plus de hauteur. Il lui offrit fiérement le combat de dix François contre trente Anglois, ou de cent contre trois cens, ou de cinq cens contre mille. On méprisa dans le Conseil du Roi d'Angleterre ces rodomontades, en répondant que ce n'étoit point à l'Amiral à prescrire des loix.

Retour de l'Amiral.

M. S. D. l. 5. c. 8. Du Tillet. Du Chesne.

Quelque tems après ce Géneral trouva l'occasion d'entrer dans le pays de Galles, & d'y ravager la campagne. Mais il assiégea envain Caërléon, & fut bienheureux en se retirant de ne pas tomber dans

une embuscade que lui avoit dres- 1385.
sée le Duc de Lancastre. Le Roi d'Angleterre obligé de retourner à Londres, conclut une tréve avec l'Ecosse, les deux Rois n'ayant retiré aucune gloire de la guerre qui ne fut funeste qu'à leurs peuples.

L'Amiral étant de retour à Edimbourg, on vit renaître les mécontentemens réciproques de la Cour contre le peu de discipline des François, de ceux-ci contre les mauvais logemens qu'on leur donnoit & la dureté de leurs hôtes. Mais la conduite de l'Amiral, qui continuoit ses familiarités avec une Princesse du Sang qui ne s'en tenoit point offensée, y causa bien une autre rumeur. La Maison Royale s'assembla, & résolut de laver cet outrage dans le sang de cet Etranger. Peut-être eût-il encore méprisé ce danger, si la Princesse plus sage que lui, ne l'en

1385. eût point averti. Alors ouvrant les yeux, & peut-être faisant succéder trop de crainte à trop de sécurité, il demanda à repasser en France, & consentit à des conditions un peu déshonorantes. On accorda des Vaisseaux aux troupes Françoises, aux clauses qu'elles payeroient le dommage qu'elles avoient causé dans le pays selon l'évaluation qui en fut faite, & que l'Amiral resteroit en ôtage jusqu'à ce que toute la somme eût été comptée à Bruges.

Telle fut l'expédition d'Ecosse où l'on avoit envoyé trop peu de monde pour rendre la puissance du Roi respectable, où la valeur & la licence des François ne servirent qu'à leur attirer l'envie & la haine, où enfin le Chef en s'écartant par intervale des régles du devoir, perdit l'estime que lui avoit procurée sa valeur.

A son retour, en instruisant le

Roi de ce qui s'étoit passé, il l'assura que toutes les forces d'Angleterre ne pouvoient monter qu'à huit mille hommes d'armes & à une multitude méprisable d'infanterie. Ce discours enflamma le courage de ce jeune Prince, lui donna des idées de conquêtes & de victoires faciles dans la spéculation, mais souvent impratiquables dans l'exécution. 1385.

Combat de Courtenai.

M. S. D. l. 5. c. 9. Actes publics d'Angleterre. Le Lab. Hist. de Philippe.

La haine croissant entre les deux nations, surtout par les avantages de la France, Richard Roi d'Angleterre, jeune encore, & qui n'avoit pas grand jugement, envoya un cartel au Roi pour l'appeller en duel. On méprisa une démarche si ridicule, on ne l'honora pas même d'une réponse. On eût bien fait de traiter de la même maniere Pierre de Courtnai, Seigneur d'une des premieres Maisons d'Angleterre, qui pour faire sa cour à son Roi, & entrant dans

1385. ses ressentimens, vint à la Cour de France défier le Seigneur de la Tremoille, comme le Seigneur de la plus haute réputation, & dont la défaite établiroit la supériorité des armes de l'Angleterre sur la France.

Ce défi avoit l'air des avantures des anciens Paladins. Le Conseil fut d'avis qu'on ne souffrît pas ce combat entre deux personnes qui n'avoient eu aucune querelle. Mais la Tremoille crut sa réputation intéressée à accepter ce combat, il craignit qu'on ne lui imputât la décision de la Cour. Il pressa si vivement le Duc de Bourgogne de faire agir toute son autorité, qu'il en obtint la permission. On fixa le jour, le lieu & les armes.

Le jour du combat, auquel le Roi assista avec toute la Cour, il tomba une pluie abondante qui dérangea le spectacle. Les deux Chevaliers rompirent plusieurs

lances avec une force & une 1385. adresse égales & sans aucun avantage ; lorsqu'ils voulurent commencer de se battre avec l'épée, le Roi envoya le leur défendre : le combat demeura donc indécis. Le Roi renvoya le Milord avec de grands éloges de sa valeur, & le combla de présens.

Fier de la défense que le Roi avoit faite du combat à l'épée, Milord Courtnai s'imagina qu'on l'avoit craint, & s'en vanta à la Cour de la Comtesse de S. Paul, sœur du Roi d'Angleterre, où il passa en s'en retournant, ajoutant qu'aucun Chevalier François n'avoit osé mesurer son épée avec la sienne pour disputer la gloire des deux nations. Le Sire de Clari, jeune Chevalier François, qui se trouva présent, petit de taille, mais fier & hardi, releva ces paroles téméraires en disant qu'il ne tiendroit qu'à Milord d'éprouver

1385. sur le champ la facilité qu'avoient les François à vaincre les Anglois. La Comtesse leur accorda le champ pour le lendemain avec trop de légereté, & voulut avec toute sa Cour y être présente. Elle se fioit sans doute à la force & à la taille du Milord. Ce fut en effet le combat de Goliath contre David. Aussi eut-il le même sort. Clari eut toujours l'avantage sur l'Anglois. Il lui porta une infinité de coups, & enfin il le désarma. Ainsi Milord Courtnai retourna en Angleterre couvert de confusion.

Qui l'eût pensé, qu'un événement si glorieux dût être si funeste à Clari! La Cour prit de travers ce défi. La Tremoille crut qu'il en tomboit sur lui du déshonneur, & qu'il rappelloit le peu d'avantage de son combat. Le Duc de Bourgogne se plaignit au Conseil qu'un particulier sans la permis-

sion du Roi eût osé compromettre l'honneur de la nation. Il fit donner un ordre pour arrêter Clari, qui fut réduit à fuir & à errer de ville en ville. Il est difficile de se mettre à couvert des traits de l'envie & du pouvoir des Favoris. 1385.

Dès le 12 de Juillet le Pape avoit fait une seconde promotion de huit Cardinaux ; il y en avoit six François, voulant en toute occasion montrer la préference qu'il donnoit à la Couronne. Croyant par cette faveur avoir bien mérité de la France, il imposa une nouvelle taxe sur le Clergé du Roiaume à titre d'*Aide* pour soutenir la dignité Pontificale. Clément n'avoit que la France, l'Ecosse, la Castille, l'Arragon & la Navarre, qui reconnussent son obédience. Il n'osoit encore exercer son autorité sur les quatre dernieres Couronnes, où elle commençoit seulement à s'établir. Il

Exactions de la Cour d'Avign. réprimées.

Fleuri, Hist. Ecclesiast. M. S. D. l. 5. c. 10. Ordonn. Royaux. Pasquier. DuTillet.

1385. ne lui restoit donc que la France pour faire face à tant de besoins que son luxe, sa prodigalité, le luxe des Cardinaux & la pompe de sa Cour rendoient plus grands de jour en jour. Le Pape nomma l'Abbé de S. Nicaise pour Commissaire de cette Aide, lui ordonna de passer en France, & le revêtit de son autorité pour en faire la répartition, & la faire lever même avec pouvoir de destituer les réfractaires.

L'Abbé commença sagement par la Normandie & par la partie de la Bretagne soumise à l'obédience du Pape; il ne trouva aucune difficulté à établir cette imposition sur le Clergé de ces deux Provinces, qui croyoit qu'elle se faisoit du consentement du Roi: à Paris il trouva en son chemin l'Université, ce Corps respectable, alors si autorisé, fécond en tant de grands sujets, qui toujours

en garde contre les entreprises des 1385.
Papes, veilloit sur ses intérêts & sur ceux du Royaume. Il s'opposa de front à la levée de la nouvelle Aide, & porta ses plaintes jusqu'au Trône, accumulant tous les autres griefs de l'Eglise Gallicane contre la Cour d'Avignon. Le Roi les écouta, & ayant mandé le Commissaire du Pape, il le traita rudement, défendit la levée de l'imposition, & lui commanda de sortir incessament de son Royaume.

Surpris de l'entreprise audacieuse du Pape, le Roi convoqua à l'Hôtel de Saint Paul la plûpart des Evêques & des plus grands Seigneurs de France, il y fit avec eux cette mémorable Ordonnance du 6 d'Octobre, qui remédioit & pour le présent & pour l'avenir, à tous les abus que le désordre du schisme & la foiblesse de sa minorité avoient introduits dans les affaires Ecclésiastiques.

1385. Cette Ordonnance portoit que le Clergé de France ne pourroit être contraint à payer aucun aide à la Chambre Apostolique par voie de censure. Elle régla la maniere de lever les anciens droits qu'on réservoit au Pape. On révoqua les contraintes pour cette levée, où on employoit auparavant l'autorité Royale. On défendit aux Officiers du Pape de saisir pour droits non payés les meubles des Evêques, Abbés & Administrateurs d'Hopitaux. On ordonna que suivant les loix du Royaume la succession des Evêques appartiendroit à leurs héritiers & la dépoüille des Abbés aux Monasteres : que le Pape ne pourroit rien prétendre sur les Bénéfices en regale ou en patronage laïque. Enfin on pourvut à la desserte des Bénéfices possedés en France par les Cardinaux, ou par les Officiers de la Cour d'Avignon : que les Séné-

chaux seroient en droit, quand il 1385.
seroit nécessaire, d'en faire saisir les fruits pour les employer à cette desserte, à la subsistance des Religieux & aux réparations. Le droit d'amortissement qui est un droit de la Couronne fut établi sur tous les héritages tombés en main morte depuis quarante ans par acquisition ou par donation.

Voilà ce que produisit l'entreprise du Pape sur le Clergé de France. La dépendance où il étoit de la Couronne l'obligea de dissimuler son ressentiment sur tant d'entraves qu'on mettoit à son autorité. La Cour députa le Premier Président pour lui communiquer tous ces Réglemens sur lesquels il lui fallut plier malgré ses gémissemens secrets. Il reçut ce Magistrat avec toutes sortes d'honneurs, ayant intérêt de le gagner. Il accorda à ses instances une diminution des Décimes ordinaires

de l'Abbaye Saint Denis, qui de quatre cens francs d'or avoient été portées à neuf cens soixante-cinq. Le Premier Président après deux mois de séjour partit d'Avignon le 12 de Janvier.

En ce tems-là le Pape Urbain arriva à Genes. Il s'étoit broüillé par des motifs d'intérêt avec le Roi Charles de Duras, ils en vinrent jusqu'à se proscrire l'un & l'autre, & mettre réciproquement leur tête à prix. Charles avoit assiégé Urbain dans Nocere, & étoit prêt de le prendre prisonnier, lorsque Raïmond des Ursins qui étoit broüillé avec Charles & qui commandoit un Corps de troupes amassées moyennant trente-sept mille florins, tira Urbain de cette place & le mit en sûreté. Ce qu'il y eut de rare dans cet événement, c'est que des Ursins étoit Clémentin, mais dans la plûpart des gens de guerre la Religion se régle sur l'intérêt.

Le Pape Urbain étant à Gênes, 1385
un Hermite François dont on ne dit pas le nom, se présenta devant lui au mois de Mars. Il portoit une grande barbe qui le rendoit vénérable autant que son âge & son air mortifié. Il déclara au Pontife qu'il avoit sçu par révélation que Clément VII. étoit le véritable Vicaire de *Jesus-Christ* : que lui Urbain n'étoit qu'un Antipape, & il l'exhorta à quitter une Dignité usurpée & à rendre la paix à l'Eglise. Cet homme montroit, dit-on, de la piété, le Roi lui avoit témoigné de la considération, ce qui avoit été imité par les Courtisans qui copient toujours le Souverain. Mais il falloit bien pour une démarche si peu mesurée, qu'il fût livré à d'étranges vapeurs.

Urbain, l'homme du monde le moins indulgent, le fit arrêter, & lui fit donner la question, à lui

1585. & à deux de ses domestiques. Il y confessa, forcé par les tourmens, que ce qu'il avoit fait étoit une suggestion du Démon dans laquelle sa malignité l'avoit fait entrer. Sur cet aveu très équivoque, Urbain vouloit l'envoyer au supplice, mais sur les remontrances que lui firent les Cardinaux, que c'étoit un Etranger plus digne de pitié que de haine, & dont la mort pourroit être vengée séverement par le Roi, Urbain se contenta de lui faire faire une réparation publique le 12 de Mars, où l'Hermite renouvella son aveu & reconnut Urbain pour le seul & vrai Pape. Il fut ensuite renvoyé en France où personne ne prit part à son sort, y étant sans doute regardé comme un visionnaire.

Exception de la Majorité.

Regist. du Parlem.

Il s'étoit passé à la derniere ouverture du Parlement faite par le Président de la Grange, le Premier Président étant absent, deux évé-

nemens très remarquables. Le 138[illegible]
premier fut la publication d'une Ordonnance du Roi qui permettoit aux Evêques de disposer de tout leur bien par testament, & adjugeoit leur succession *ab intestat* à leurs héritiers, annulant toutes les prétentions du Pape. Le second fut le refus que le Procureur-Général fit de répondre dans plusieurs causes où le Roi avoit intérêt, sous prétexte de sa minorité. En conséquence de ce refus qui fut approuvé, elles furent renvoyées à la vingt-uniéme année du Roi. Ce qui fait connoître que l'Edit de la majorité du feu Roi n'avoit rapport qu'au Gouvernement de l'Etat: distinction singuliere, qu'un Prince fût majeur à quatorze ans pour gouverner un Royaume où toutes les lumieres de l'âge le plus avancé sont à peine suffisantes pour s'en bien acquitter, & qu'il fût mineur pour ses affaires particu-

1385. lieres presque toutes réglées par les loix. Aussi étoit-il évident que le feu Roi, en dressant l'Edit de la majorité, n'avoit eu en vûe que de prévenir les dangers de la Régence ; dans la suite on pourvut à cette différence ridicule, en établissant dans les Rois la plénitude de leur majorité, même pour les actes où il ne s'agissoit pas des fonctions de la Royauté.

La mort de la Reine de Bohème (a), grande-tante maternelle du Roi, mit la Cour en deuil. Elle mourut à Paris dans un âge avancé. Veuve de Jean de Luxembourg Roi de Bohème, tué à Creci, elle n'avoit pas cru se mésallier en se remariant à Eudes Sire de Grancey d'une des meilleures maisons de Lorraine, elle conserva toujours le titre de Reine de Bohème. Veuve une seconde fois

(a) Béatrix de Bourbon, fille de Pierre I. Duc de Bourbon.

elle

elle s'étoit retirée à Paris auprès 1385.
de la feue Reine. Elle fut enterrée aux Jacobins.

Le Duc de Bourgogne mettoit tout en œuvre pour ramener les Gantois à l'obéissance. Il avoit fait de grands apprêts, & publioit que le Roi alloit rentrer en Flandre pour la troisiéme fois avec toutes ses forces, mais ce Duc étoit bien éloigné de prendre ce parti; il ne vouloit pas ruiner son propre pays, de plus il craignoit toujours que les Anglois accourant au secours, ne s'emparassent eux-mêmes de la Flandre, & ne rendissent la guerre immortelle. Ils avoient déja quelques troupes dans Gand commandées par Milord Burchier, & du Bois l'un des Généraux du peuple, homme violent & extrême, qui leur étoit aveuglément dévoué. Pour éviter ce malheur irréparable, le Duc s'attacha à gagner d'Atremen, l'autre

Gand rentre sous l'obéissance.

M. S. D. l. 5. c. 11. Du Tillet. Le Lab. histoir. de Philippe.

1385. Général Gantois, homme ſage & d'un bon eſprit : celui-ci diſpoſa tous ſes amis, Il trouva tous les bons Bourgeois de Gand las, fatigués de leur état & ſoupirant après la fin des troubles. Un Orfévre oſa parler hardiment de la néceſſité de ſe ſoumettre à leur Prince, dans un Conſeil ſecret tenu à l'inſçu du Milord & de du Bois. La Ducheſſe de Brabant fit auſſi agir ſes créatures qu'elle entretenoit par ſes libéralités pour une pareille occaſion.

Ce fut à Roger de Cremen & à Jacques d'Ardembourg, deux Bourgeois de Gand, qu'on dut le ſuccès de la Négociation. Sages, accrédités, touchés des maux de leur patrie, ils ramenerent tous les eſprits, & ſe conduiſirent avec un ſecret & une habileté au deſſus de leur ſphére. Aſſurés des diſpoſitions du Duc de Bourgogne, par Jean d'Elle, Chevalier, qu'ils

lui envoyerent secretement, ils pri- 1385.
rent toutes les sûretés convenables pour leurs Concitoyens & pour leur parti; ensuite mettant la main à l'œuvre, ils se rendirent au jour qu'ils avoient choisi dans la plus grande place de Gand où ils furent joints par leurs partisans bien armés. Là, ayant tout à coup élevé la Banniere des Comtes de Flandre, ils criérent: *Flandre au Lion.* A l'instant on vit tout le peuple applaudir, s'armer & se ranger en bataille. Du Bois instruit de ce mouvement, assembla promptement ce qu'il avoit d'Anglois, & accourut pour appaiser ce tumulte qu'il croyoit n'être qu'une légere émotion. A la vûe de tant de gens armés, à leur ordre, à leur contenance fiere, il reconnut que ses efforts seroient inutiles, & ce grand corps commençant à s'ébranler pour le charger, il se retira dans son quartier,

1385. Sa retraite, ſigne évident de ſa foibleſſe, laiſſa aux deux libérateurs toute la facilité de conduire leur projet à l'exécution. Le Conſeil s'aſſembla. On ſe remit ſous l'obéiſſance du Roi. On reconnut le Duc & la Ducheſſe de Bourgogne pour Souverains, & on choiſit deux cens des principaux Bourgeois pour aller faire leurs ſoumiſſions à ces Princes au nom de la Ville, de la Province, & conſommer le Traité ſecret que d'Elle avoit conclu avec eux.

Pour cette heureuſe pacification qui ôtoit aux Anglois des Alliés ſi dangereux à la France, le Roi s'étoit rendu à Tournai avec le Duc & la Ducheſſe de Bourgogne. La Ducheſſe de Brabant y vint auſſi pour faire ſa Cour & recueillir le fruit d'une Négociation où elle avoit eu beaucoup de part. Les Députés de Gand ſe proſternerent aux pieds du Roi le

8 de Décembre, lui jurant pour l'avenir une inviolable fidélité, & rejettant le passé sur la fureur d'un peuple insensé & sur la mauvaise conduite du Comte de Flandre. On fut un peu scandalisé sur la magnificence de leur équipage qui tenoit encore de leur ancienne fierté, & qui convenoit peu à des supplians. On ne la releva pas, mais on fut plus embarrassé du refus qu'ils firent de s'humilier devant le Duc de Bourgogne désormais leur Prince, & à qui on vouloit qu'ils demandassent grace. Ils le refuserent opiniâtrement, prétendant qu'il leur suffisoit de l'avoir demandé au Roi. Pour ne pas voir renaître la rébellion, & pour préferer un bien solide à un vain cérémonial, on trouva cet expédient : que les Duchesses de Brabant & de Bourgogne s'acquitteroient de ce devoir envers le Duc au nom des Flamans. Ils le 1385.

1385. tolérerent plûtot qu'ils n'y consentirent. Le Traité bien plus important ne souffrit aucune difficulté. Ils firent les sermens ordinaires au Duc & à la Duchesse de Bourgogne, qui conjointement avec eux prêterent le serment de fidélité entre les mains du Roi. Ils rendirent sans rançon tous les prisonniers, quoique le Roi en exigeât une pour ceux qu'il tenoit. Ils consentirent que les droits de Douane & de Péage fussent rétablis sur l'ancien pied pour les marchands François, & que tous les droits des Comtes de Flandre fussent perçus au nom du Duc & de la Duchesse. Tous les exilés furent rappellés avec restitution de biens, excepté les frais & les meubles consumés : ce qui eut lieu pour les deux partis. Enfin ils renoncerent solemnellement à l'alliance des Anglois.

De leur côté le Roi & le Duc

accordoient une entiere amnistie. 1385.
Le Roi s'obligeoit de rendre toutes les places de Flandre, mais dans un certain tems pour éprouver la fidélité des Flamans. Le Traité fut signé le 18 de Décembre. Le Duc y apposa son sceau, & la Duchesse y mit le sien séparément, le Duc ne signant & ne scellant aucune expédition sans elle, concernant la Flandre qu'il ne possedoit que comme son mari.

Ainsi fut terminée la guerre de Flandre si redoutable aux François par la part qu'y avoit prise l'Angleterre, & par celle qu'elle eût pû y prendre plus intimement, si elle eût mieux connu ses intérêts, ou si les divisions de sa Cour lui eussent permis de les suivre. Milord Burchier sortit de Gand sans la moindre opposition; il emmena ce qu'il y avoit d'Anglois: quelques-uns des Chefs rebelles qui n'espéroient point de grace,

[illegible]

[illegible] en
[illegible] an-
[illegible] Londres
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] les
[illegible]
[illegible] aigus
[illegible]

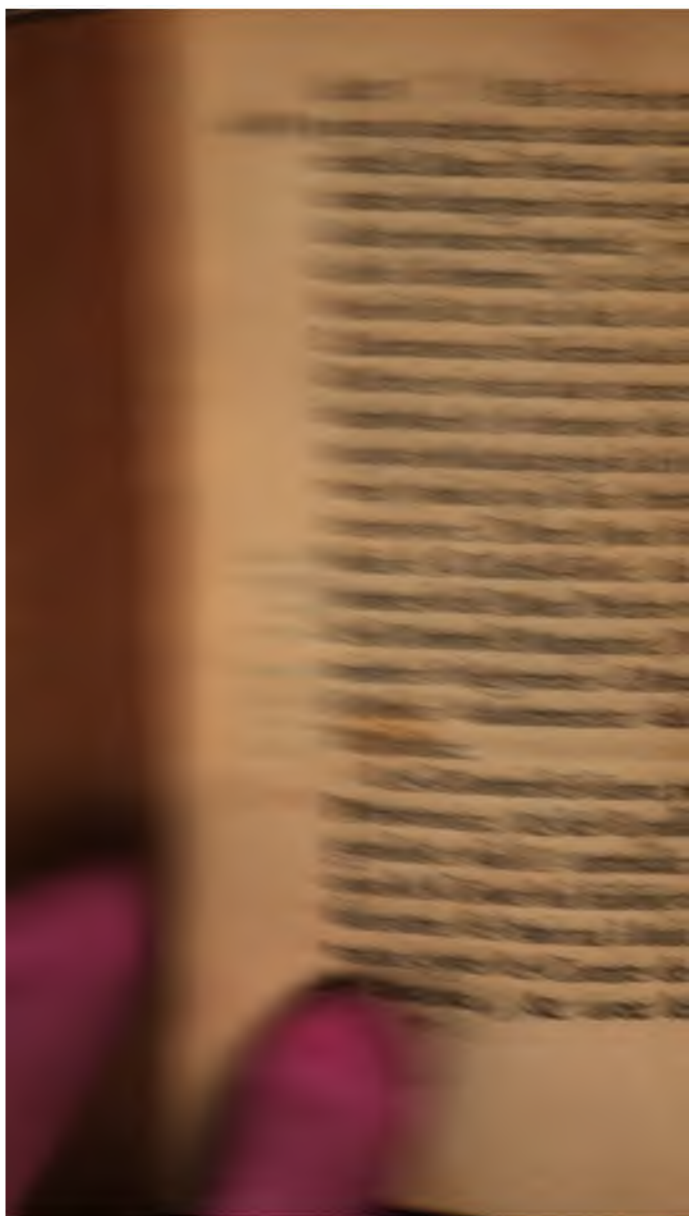
[illegible] Jour-
[illegible] Gand
[illegible] en
[illegible] ement
[illegible]
[illegible] anciens
[illegible]
[illegible]
[illegible] une
[illegible] qui
[illegible] de
[illegible] lum-
[illegible] le
[illegible] rang
[illegible] Cour.

Il obtint en Flandre plus de pouvoir que n'en avoit eu aucun de ses prédécesseurs ; il échoua seulement dans le projet d'y faire reconnoître le Pape Clément. Tous les esprits se souleverent en faveur de l'obédience d'Urbain. Le Duc fut obligé de s'en désister, les Flamans prétendoient avec raison ne lui devoir être soumis que pour les loix civiles, & jusqu'aux Autels exclusivement. 1385.

Cette guerre finissoit à une extrémité du Royaume, lorsqu'à l'autre extrémité on fut sur le point d'entrer dans une autre avec l'Aragon. Dom Juan fils aîné de Dom Pedre IV. Roi d'Aragon, qui en cette qualité l'avoit déclaré Lieutenant Général de l'Etat, avoit épousé malgré son pere, Ioland de Bar, cousine-germaine du Roi. Il se broüilla avec la Reine Sibille de Fortia, seconde femme de Dom Pedre. Sa nouvelle épouse entra

Le Comte d'Ampurie en France.

Mariana. *Mayenne.* *Turquet,* *P. Ansel.*



déclaré privé de toutes les Seigneu- 1385.
ries qu'il possedoit en France, lesquelles furent confisquées. On tut le crime par respect pour la dignité du coupable, mais les gens sensés ne blâmerent pas moins l'irrégularité de cette procédure & la rigueur d'un jugement prononcé contre un Roi, sans d'autres preuves que l'accusation suspecte d'un scélerat. Ce malheureux fut écartelé vif à la Gréve, & tout odieux qu'étoit le Roi de Navarre, bien des gens ne furent pas trop convaincus de sa complicité. Pour faire connoître qu'on ne confondoit pas l'innocence avec le crime, le Roi rendit la liberté aux deux enfans de ce Prince, Dom Pedre & Dona Marie, qu'on avoit jusques-là gardés comme des ôtages de sa foi. Ils demeurerent à la Cour peut-être par les ordres secrets du Roi leur pere, qui prétendoit bien

revenir contre le jugement des Pairs.

1386. Pâques le 23 d'Avr. Puissance du Duc de Bourgogne. Le Lab. histoir. de Philippe. P. Ansel.

On croyoit qu'après le Traité de Tournai le Duc de Bourgogne ayant joint les Comtés de Flandre, d'Artois & de Nevers, aux deux Bourgognes qu'il possedoit déja, iroit tenir à Gand ou à Bruges une Cour superbe, telle qu'il convenoit à un puissant Souverain, telle qu'avec tant d'éclat l'y avoient tenue ses prédécesseurs. Mais l'amour-propre fit en cette occasion illusion à ce Prince. Eblouï de l'autorité que lui procuroit l'administration d'un grand Royaume, il ne balança pas à la préferer à une grandeur plus solide, sans envisager que cette autorité étoit prête à lui échapper sous un Roi qui entroit dans sa dix-huitiéme année, qui étoit marié, & qui de jour en jour devenoit plus capable de régner par lui-même.

déclaré privé de toutes les Seigneuries qu'il possedoit en France, lesquelles furent confisquées. On tut le crime par respect pour la dignité du coupable, mais les gens sensés ne blâmerent pas moins l'irrégularité de cette procédure & la rigueur d'un jugement prononcé contre un Roi, sans d'autres preuves que l'accusation suspecte d'un scélerat. Ce malheureux fut écartelé vif à la Gréve, & tout odieux qu'étoit le Roi de Navarre, bien des gens ne furent pas trop convaincus de sa complicité. Pour faire connoître qu'on ne confondoit pas l'innocence avec le crime, le Roi rendit la liberté aux deux enfans de ce Prince, Dom Pedre & Dona Marie, qu'on avoit jusques-là gardés comme des ôtages de sa foi. Ils demeurerent à la Cour peut-être par les ordres secrets du Roi leur pere, qui prétendoit bien 1385.

1386. celier Jean Cagnard, le plus fameux Avocat du Parlement, à qui il procura depuis l'Evêché d'Arras & qui avoit succédé à Pierre de Dinteville Evêque de Nevers, & à Nicolas de Tholon Evêque d'Autun, Ministres très éclairés. Il avoit mis dans son Conseil les meilleures têtes du Royaume, des personnes du premier rang, le Comte de Saint Paul à qui il faisoit une pension de huit mille francs d'or, Gui Sire de la Rochefoucault qui en avoit une de trois mille, Gui de Pontalier Maréchal de Bourgogne, Jean de Montagu-Sombernon, issu de la premiere maison de Bourgogne & qu'il fit Gouverneur de cette Province, Jean de Vergi Gouverneur du Comté. Jean de Nielle étoit Sur-Intendant de ses Finances : il avoit choisi pour être son Aumônier le célebre Jean Gerson, Docteur de Sorbonne, réputé le plus pieux

& le plus sçavant homme de la France. Parmi ses Chambelans, on comptoit Bertaud de Chartres, maison illustre, il l'avoit fait Gouverneur du Comte de Nevers son fils aîné, à quatre cens francs d'or de pension. 1386.

On ne sçait quelle raison lui aliéna Jean de Châlons Sire d'Arley, l'un des principaux Seigneurs du Comté de Bourgogne, qui venoit d'épouser Marie de Baux fille unique & héritiére de Raimond V. Prince d'Orange : il falloit que cette raison fût bien forte, puisque Châlons entra en armes dans cette Province, & la ravagea. Le Duc le mit bientôt à la raison. Vienne Longvi frere de l'Amiral, le vainquit & le fit prisonnier : Châlons implora la clémence du Duc qui le mit en liberté, & se l'attacha tellement, qu'il fut depuis un des plus passionnés partisans de sa Maison.

1586. Le Duc dans la vûe de perpétuer son autorité, & d'occuper un jeune Roi avide de gloire, & une nation inquiéte, proposa dans le Conseil de pousser la guerre avec vigueur contre les Anglois, pour retirer de leurs mains, Brest & Cherbourg, deux places d'où ils infestoient les côtes de France. Les plus sages opinerent dans le Conseil à négocier plûtot une bonne paix ou à renouveller la tréve. Le Roi d'Arménie dont le bon sens étoit estimé, dit, que le Roi avoit acquis assez de gloire dans ses trois expéditions de Flandre, & qu'il se couvriroit d'une encore plus solide s'il achevoit de rendre ses peuples heureux, en les faisant jouir des douceurs de la paix. Qu'il ne doutoit pas que le Roi d'Angleterre ne fût dans les mêmes sentimens, lui qui avoit tant d'intérêt de vivre & de régner en repos ; que si on souhai-

Le Roi d'Arménie en Angleterre.

M. S. D. l. 6. c. 2.

toit, il passeroit en Angleterre 1386
où il se flattoit de faire goûter ses raisons à la Cour de Londres qui écouteroit plus volontiers un Prince Etranger & impartial.

La proposition fut acceptée, & ce Prince nommé pour aller négocier la paix à Londres. On lui donna plusieurs Seigneurs pour l'accompagner, on pourvut à son Equipage & aux frais de son voyage.

Le Roi d'Arménie n'étoit pas un négociateur désintéressé. Espérant de réussir dans sa négociation, il se flattoit de réunir les forces des deux Couronnes pour remonter sur le Thrône : vaine illusion, mais cette illusion le rendoit plus propre que tout autre à agir avec vivacité auprès du Roi d'Angleterre.

La nouveauté & le rang du Ministre autant que son mérite & ses malheurs, furent un spectacle in-

1386. téressant pour la Cour d'Angleterre. Le Roi Richard envoya plusieurs Seigneurs le recevoir à Douvres à son débarquement, & lui-même alla au devant de lui à quelques milles de Londres. Il lui donna une audience en plein Conseil. Il parla pour la France avec un zéle & une éloquence peut-être trop sincere, & par conséquent imprudente. Il exposa les suites & les dangers de la guerre entre les deux Couronnes ; les progrès des infidéles qui seroient imputés à l'Angleterre, si elle s'éloignoit d'une paix juste : l'inutilité de la guerre pour l'Angleterre qui n'aspiroit pas à s'accroître au-dehors ; la puissance du Royaume de France si riche, si abondant, si peuplé, pourvû de tant de grands Capitaines, & gouverné par un jeune Roi déja favorisé de la victoire.

Ce discours déplut au Conseil Anglois. Le Roi Richard répon-

dit assez séchement, que la paix 1386.
seroit bientôt conclue, si les François lui vouloient restituer les Duchés de Guyenne & de Normandie, légitime héritage de ses ancêtres. Cette premiere audience n'eut pas d'autres suites, mais comme ce Prince étoit bon, peu guerrier, & qu'il avoit intérêt de s'unir avec le Roi, il fut aisément ramené dans les conferences particulieres qu'il eut avec le Roi d'Arménie. Il le fit convenir d'une entrevûe avec Sa Majesté où les deux Rois renonçant à de vaines formalités, & débarrassés de cette foule de Ministres qui font naître des difficultés, régleroient eux-mêmes le sort de leurs Etats & les conditions de la paix. Le Roi Richard en donna sa parole au Roi d'Arménie, le chargea même du soin & du lieu de l'entrevûe. Le reste du séjour du Prince étranger à Londres se pas-

1586. sa en fêtes & en divertissemens. Il revint très satisfait avec une pension de mille livres sterlings qui lui fut assignée sur le Trésor.

Le Roi reçut avec joie le Roi d'Arménie, le félicita sur le succès de son voyage, & se conformant à ce qu'il avoit arrêté, fixa l'entrevûe à l'Elinguen : on le fit sçavoir au Roi d'Angleterre. On convint du jour. Le Roi partit pour Boulogne, afin d'être à portée de s'y rendre avec son Conseil & une partie de sa Cour. Il fut bien surpris d'apprendre en chemin, que le Roi d'Angleterre avoit changé d'avis, & s'étoit contenté de nommer des Commissaires pour traiter avec le Roi.

Sa Majesté indignée d'un manquement de parole où il entroit même quelque chose de plus que de la malhonnêteté, retourna sur ses pas à Paris. Il envoya aussi à l'Elinguen des Députés Plénipo-

tentiaires qui ne furent pas long- 1386.
tems sans reconnoître, que les Anglois renouvellant leurs prétentions surannées, n'avoient pas dessein de traiter sincerement. Ainsi le Congrès fut rompu, & le Duc de Bourgogne fit résoudre dans le Conseil qu'on pousseroit vivement la guerre contre les Anglois.

Guerre contre les Anglois. Siége de Brest.

Les plus sages opinoient à faire les plus grands efforts pour les chasser de ce qu'ils possedoient encore en Guyenne, d'où ils portoient toujours le trouble & le désordre dans les Provinces voisines. Ce plan avoit été constament suivi depuis Philippe Auguste qui les avoit dépouillés de leurs établissemens. Mais on s'arrêta à un nouveau projet plus brillant, quoique moins solide. Ce fut de porter dans l'Angleterre même toutes les horreurs de la guerre, & de lui faire éprouver à son tour

1386. dans son propre sein les maux qu'elle avoit causés à la France depuis deux siécles. Expédient sûr, disoient les auteurs de l'avis, pour l'engager à faire la paix & peut-être même à ceder la Guyenne.

Le Roi, jeune Prince sans expérience, se laissa transporter au désir d'aller attaquer l'ennemi dans ses propres foyers, & d'être le premier des Rois qui y eût porté ses armes victorieuses. La resolution prise, on passa rapidement à l'exécution. Les ordres furent donnés pour faire assembler à l'Ecluse dix mille hommes d'armes & des bâtimens pour les transporter. Les revenus ordinaires ne suffisant pas, on ordonna des emprunts sur les grandes Villes & sur le Clergé. Le Connétable fut nommé Général de cette armée sous Sa Majesté qui vouloit la commander en personne. On agita si le Roi devoit lever

lever l'Oriflame. Mais il s'agissoit 1386.
de conquérir, & non de se défendre. La négative l'emporta. On engagea dans l'alliance de la France par des bienfaits plusieurs Princes & Seigneurs Etrangers; l'Electeur de Mayence, les Comtes de Cléves, de Salins en Ardenne, de la Marck & de Blakenhan. On s'assura du Comte de Hainaut & du Duc de Luxembourg, par des pensions à leurs Ministres.

Pour donner le change à l'ennemi, ou pour occuper les troupes en attendant la fin de tant de préparatifs, on résolut d'assiéger Brest qui tenoit en échec toutes les côtes de Bretagne. Il y avoit plus de quinze ans que le Duc de Bretagne en guerre pour lors avec la France, avoit remis cette place aux Anglois pour sûreté de sa foi & d'une somme de cent mille francs qu'ils lui avoient prêtée. Il avoit voulu depuis retirer Brest

1526. & leur rendre cette somme, ou la payer à leur acquit au Duc de Bourgogne, mais ils avoient refusé de s'en désaisir, sous prétexte qu'il ne remplissoit que la moitié de l'engagement. Ils n'avoient point perdu d'occasion de le chagriner, refusant toujours de lui renvoyer la Duchesse sa femme, & ayant mis en sequestre le Comté de Richemont, dot de cette Princesse.

Il étoit naturel qu'on chargeât ce Prince du soin de ce siége. La place lui appartenoit. La plus grande partie des frais devoit tomber sur lui, & personne n'étoit si intéressé à faire réussir l'entreprise. On le priva de cet honneur par un esprit de défiance. On n'étoit pas bien convaincu de la sincerité de sa réconciliation avec la France, & l'on soupçonnoit qu'il avoit des engagemens secrets avec les Anglois. Malicieusement, ils

avoient fait tomber entre les mains 1386
de quelques Ministres des lettres par où ce Prince paroissoit être en liaison avec eux. Le Duc en avoit justifié la fausseté, mais la cicatrice étoit restée, & on n'osa lui remettre entre les mains le commandement de l'armée. On ne devinoit que trop juste, en soupçonnant que ce Prince étoit encore un peu Anglois dans le cœur. On eût peut-être achevé de le gagner, si on lui eût donné cette marque de confiance, le naturel des belles ames étant de se piquer de reconnoissance, & de se rendre aux bienfaits.

Au défaut de ce Prince, il semble qu'on devoit charger de cette expédition l'un des deux oncles du Roi, avec lesquels le Duc par rapport à leur âge, à leur naissance & à leur rang, n'eût osé entrer en concurrence. Mais soit qu'on ne prévît pas assez les sui-

1386. tes de ce choix, soit qu'on laissât agir le cours ordinaire de la discipline, le Connétable de Clisson fut nommé, & on ne pouvoit en cette occasion, malgré l'habileté & le mérite de ce Général, faire rien de plus desavantageux au succès de l'entreprise.

Clisson étoit né Breton, & sujet du Duc de Bretagne, il l'avoit servi long-tems, il avoit même été honoré de son amitié & de sa confiance. Après le premier Traité de Guérande, ne voyant plus en Bretagne de gloire à acquérir, il s'étoit mis au service du feu Roi, aiguilloné par l'exemple de du Guesclin qu'il venoit d'élever aux premiers honneurs de la guerre. Le Duc en avoit été piqué, soit que Clisson n'eût pas pris son agrément, soit que ce Prince prétendît que sa protection & sa faveur devoit lui suffire. Il l'avoit vû depuis avec

chagrin s'élever, & l'amitié dé- 1386.
daignée se changeant en haine, il vint à le haïr autant qu'il l'avoit aimé. La premiere étincelle de cette haine avoit paru dans l'acquisition de la terre de Gaillac qu'avoit faite le Connétable, & sur laquelle le Duc lui suscita des difficultés qui ne faisoient que trop connoître qu'il ne vouloit pas que Clisson augmentât ses possessions en Bretagne.

Ce fut avec une extrême douleur que le Duc le vit nommer pour venir faire dans ses Etats le siége de Brest, commander sa Noblesse, & le commander lui-même, puisqu'il étoit obligé de joindre l'armée avec les troupes du Duché. Le Connétable de son côté n'apporta aucun ménagement dans l'exercice de son autorité. Il remplit sans politesse les fonctions de sa Charge dans toute son étendue. Le Duc dissimulant son dé-

1386. pit, conduisit son contingent au siége qui commença avec vivacité. On ferma le port des vaisseaux, on les ancra, on les lia ensemble, on les couvrit de grosses poutres chargées de terre, sur lesquelles on éleva des tours & de l'artillerie pour les défendre du côté de la mer, en même tems qu'elles battoient la place du côté de la terre. On fortifia le camp de tranchée, & on éleva encore deux cavaliers contre la Ville. Malgré la vigueur des attaques, la garnison composée de l'élite des troupes Angloises, se défendit si vaillamment, qu'au bout de trois mois, on n'avoit fait que des progrès très médiocres.

On ne sçait si ce fut un bonheur ou un malheur que la flotte d'Angleterre commandée par le Duc de Lancastre, & qui alloit en Galice, vînt mettre fin à ce siége : l'issue en étoit douteuse,

il eût encore été plus honteux 1386.
de le lever par pure impuissance. La flotte parut en Juillet à la rade de Brest, débarqua malgré les François un bon nombre de soldats qui emporterent d'assaut deux des principaux forts des assiégeans, & munirent la place de vivres, d'armes & d'une nouvelle garnison. C'eût été une imprudence manifeste, surtout dans le grand projet qu'on avoit fait pour l'Angleterre, de continuer le siége. Le Connétable ordonna qu'on le levât.

On imputa à mauvaise volonté au Duc de Bretagne d'avoir rasé le premier ses lignes, & de s'être retiré, comme si on eût lû dans son cœur la joie qu'il ressentoit de l'affront qui tomboit sur le Général. Celui-ci lui donna une nouvelle mortification en choisissant pour le rendez-vous des bâtimens de Normandie & de Bretagne, le

1386. port de Lanhaguet où toute la Noblesse de ces Provinces se rendit, & où le Connétable assembla jusqu'à soixante-douze tant grands que petits vaisseaux qu'il vouloit conduire à l'Ecluse. Le Duc se révoltoit toujours intérieurement en voyant son Vassal agir & commander en maître dans ses Etats. Son chagrin fut court, cette flotte ayant mis à la voile quelques jours après.

Les François en Galice.

Mariana. M. S. D. l. 6. c. 5. Du Tillet. Dargent. Du Chesne. Histoire d'Anglet. P. Ansel.

Il est assez surprenant que le Duc de Lancastre choisit ce tems pour conduire en Espagne une partie de ses meilleurs soldats. Les Anglois ignoroient-ils l'entreprise ou la méprisoient-ils? Ce fut au mois de Juillet que ce Prince partit avec la flotte qui fit lever le siége de Brest pour aller conquérir la Castille; projet presque aussi chimérique que celui des François. Les droits de ce Prince venoient de Dona Constance sa seconde fem-

me, fille aînée du Roi de Castille Dom Pedre, sur qui Dom Enrique de Tristemarc son frere naturel avoit conquis ce Royaume. 1386.

Ces droits étoient surannés, la naissance de la Princesse étoit équivoque. Le Roi Dom Enrique avoit laissé sa Couronne à Dom Juan I. son fils, qui possedoit les cœurs de ses peuples : circonstance peu favoroble à un nouveau Conquérant. Aussi le Duc de Lancastre ne fit pas de grands mouvemens pour faire valoir ses droits, jusqu'à ce que la fortune lui procura l'alliance de Dom Juan I. Roi de Portugal, qui pour son propre intérêt offrit au Prince Anglois de l'introduire dans le cœur de la Castille.

Dom Juan I. avoit usurpé le Portugal sur le Roi de Castille, il étoit soutenu de toute la nation si antipathique avec les Castillans : mais quoiqu'il eût gagné une

1386. grande bataille à Albujarote, il reconnoissoit l'infériorité de ses forces, & craignoit de succomber sous celles de son ennemi toujours renaissantes. Dans cette vûe il demanda en mariage au Duc sa fille Philippe, née d'un premier mariage; & lui offrit tous ses ports & toutes les forces de son Royaume pour la conquête de la Castille. Le Traité fut signé en 1385; le Duc partit avec sa famille & une flotte chargée des plus vaillans soldats d'Angleterre, sans trop s'embarrasser du péril que couroit le Roi son neveu; il étoit uniquement occupé de l'idée flatteuse de monter sur un Trône qui seroit autant le fruit de sa valeur, que l'héritage de la Duchesse.

Le Roi de Castille avoit eu le tems de prévoir l'orage. Outre l'armée qu'il avoit en Portugal qu'il s'opiniâtroit toujours d'assujettir, il en leva une seconde,

& s'adressa au Roi pour l'intéres- 1386
ser à le secourir par honneur & par devoir. L'honneur obligeoit la France à maintenir sur le Trône de Castille une Maison qu'elle y avoit placée. Le devoir ne l'y engageoit pas moins, puisque les Traités les plus solemnels unissoient les deux Couronnes contre tous leurs ennemis, & que la Castille avoit toujours envoyé ses flottes au secours de la France contre les Anglois.

Le Roi malgré ses vastes projets, ne balança pas à signer un Traité le 12 Mars 1385, par lequel il prêta cent mille francs d'or au Roi de Castille, lui permit de lever en France, d'une partie de cet argent, deux mille hommes d'armes commandés par Guillaume de Naillac & Gaucher de Passac pour passer en Espagne. Il ordonna une plus grande levée, & en nomma pour Général le Duc de

1386. Bourbon. Enfin il permit à toute sa Noblesse de courir au secours de son Allié, certaine que ces services lui seroient comptés, comme si elle eût servi sa propre personne.

Après cette déclaration, la plus grande partie des Gentilshommes au-delà de la Loire, & plusieurs Seigneurs Bretons, ne balancerent pas à passer les Pirenées. Olivier du Guesclin avoit en Castille de grands établissemens. Il y mena mille lances suivi de Pierre de Vilaines. La Beliere & le Baveux y en conduisirent trois cens.

Cette Noblesse servit utilement le Roi de Castille. Maurice Touchant, & Monmerle, deux Chevaliers, l'un Breton & l'autre Poitevin, firent lever au Roi de Portugal le siége des Forts de Calidon & de la Perade auprès de S. Yren, quoique ce Prince eût

trente mille hommes dans ſon ar- 1386.
mée. Le Baron des Barres ſe ſignala auſſi à la défenſe de Ribadane & de Roie.

Paſſac, qui étoit auſſi Lieutenant Général du Roi en Languedoc, ayant nettoyé cette Province de quelques petits Forts que les Anglois y occupoient, entra en Caſtille par le Guipoſcoa avec ſes deux mille hommes d'armes, & ſe rendit en Galice où on jugeoit que le Duc de Lancaſtre feroit ſes premiers efforts. Paſſac y joignit les autres François qui y étoient déja. Tous enſemble s'oppoſerent, mais en vain, au débarquement de ce Prince qui prit terre le 26 de Juillet. Ils furent plus heureux à défendre la Corogne dont ils lui firent lever le ſiége; il ne voulut pas s'y opiniâtrer, de peur de conſumer ſon armée deſtinée à de plus grands exploits.

1386. Il prit le chemin de Compostelle, & se rendit maître d'Oren où deux jeunes Capitaines Bretons, d'Aurai & d'Epinefort l'occuperent encore plusieurs jours, soutinrent deux assauts, & obtinrent d'être conduits vie & bagues sauves à Vilarpon où étoit du Guesclin. On dit que le Duc chagrin de trouver à chaque pas les François en tête, sonda la fidélité des Chefs pour leur faire changer de parti, mais ce fut inutilement. La nation Françoise n'a presque jamais reçu de reproches, ni sur sa braveure ni sur sa foi.

Le Duc ayant pris Compostelle, qui lui ouvrit ses portes, joignit à Porto le Roi de Portugal, qui y épousa la Princesse Philippe de Lancastre. Les deux armées combinées entrerent dans le Royaume de Léon où plusieurs places de peu de défense les reçurent. Le Roi de Castille vint au-devant d'eux avec

des forces à peu près égales, grossies de tous les petits corps François. Malgré cela, il ne voulut pas risquer une bataille, du Guesclin qu'il estimoit beaucoup, lui représentant sagement que le risque n'étoit pas égal, qu'il falloit du moins attendre l'arrivée du Duc de Bourbon avec ses dix mille hommes, & dont la jonction rendroit la victoire comme certaine. 1386

Morts & Funérailles.

P. Ansel.

En France, les préparatifs pour l'expédition d'Angleterre étoient presque finis. La Cour regretta beaucoup Jean d'Artois Comte d'Eu, Prince du sang, dont les conseils & même le bras n'eussent pas été inutiles dans cette expédition. Il mourut le 6 d'Avril. Fils de ce fougueux Robert d'Artois, dont la révolte avoit causé tant de maux à la France, il avoit par sa sagesse & sa fidélité fait oublier les égaremens de son pere. Il fut enterré dans l'Abbaye de Notre-

[illegible] Dame d'Eu. De ses deux fils, Robert l'aîné s'étoit établi à Na-ples où il avoit épousé Jeanne Du-chesse de Duras, qui l'associa en-core plus aux malheurs de sa mai-son qu'à sa fortune. Philippe le second se proposa son pere pour [illegible], & ne fut guére moins [illegible]. Ils avoient eu pour mere [illegible] de Melun.

Au milieu des embarras d'un [illegible] départ, le Roi s'avisa [illegible] complaisance pour Jeanne du [illegible] qui avoit été sa Gouver-nante, lorsqu'il n'étoit que Dau-phin, & veuve depuis quatre ans [illegible] Pierre I. Seigneur d'Aumont. [illegible] faire à ce Seigneur le 4 [illegible] un service solemnel dans [illegible] des Célestins où le Roi & [illegible] la Cour assisterent : honneur [illegible] pour la maison d'Au-[illegible] avoit si bien mérité de [illegible] honneur encore qui étoit [illegible] pour les autres Sei-

gneurs de la Cour, afin d'en 1386.
mériter de pareils. Le Roi l'accompagna d'une gratification de deux mille francs pour Pierre II. Seigneur d'Aumont, fils & héritier de cet illustre mort.

A cette triste cérémonie succéderent les mois suivans plusieurs fêtes. La plus célébre se fit le 5 d'Août, dans la maison Royale de S. Ouen. Le Roi cédant aux instances du Duc de Berri son oncle, consentit que Madame sœur unique du Roi, épousât le Comte de Montpensier, fils unique de ce Prince, quoiqu'elle n'eût encore que dix ans. Sa Majesté donna son consentement avec peine. Le feu Roi avoit recommandé de se faire des alliés dans l'Empire. Le Mariage de Madame étoit arrêté depuis sept ans par un contrat public avec l'Electeur Palatin (a). Il y a apparence que cet Electeur n'avoit

Mariage de Madame.

DuTillet. M. S. D. l. 6. c. 7. P. Ansel.

(a) Robert de Baviere, depuis Empereur.

1386. pas suivi vivement cette alliance. Le Duc de Berri la desiroit avec tant d'ardeur, qu'en cette considération il avoit fait don au Roi de tous ses biens en cas qu'il ne naquît point d'enfans de ce mariage, ne se réservant que cent soixante mille francs d'or pour la dot de ses deux filles. Madame en eut cent mille pour sa dot, à quoi étoient alors fixées celles des filles de France. On eut soin d'avoir une dispense du Pape. La Princesse demeura auprès de la Reine, jusqu'à ce qu'elle eût douze ans accomplis. Elle laissoit déja voir tant de vertus & de sagesse, qu'on ne pouvoit blâmer l'empressement du Duc de Berri à procurer à son fils une épouse si accomplie & d'un si haut rang.

La grossesse de la Reine déclarée depuis trois mois, sembloit autoriser tous ces divertissemens, le Roi s'y livroit peut-être avec

un peu d'excès. Il commençoit 1386.
aussi d'avoir des maîtresses assez publiquement ; tel est ordinairement le sort des Reines ; mais leur rang leur doit tenir lieu de consolation. Heureuses encore, quand elles possèdent l'estime de leurs maris ! Tout alloit au devant des plaisirs du Roi. Les Princes ses oncles, qui vouloient se ménager sa faveur, ne lui faisoient pas un scrupule de ses dissipations.

Le jour même de ce mariage, ou plutôt de ces fiançailles, le Roi pour faire voir qu'il sçavoit se dérober aux plaisirs, partit pour la Flandre avec le Duc de Bourgogne & presque tous les Seigneurs de la Cour. Il avoit nommé pour Régent du Royaume pendant son absence, Monsieur, qui néanmoins l'accompagna jusqu'à Lille, suivi du Chancelier & du Parlement. Ce Prince encore si jeune ne devoit rien ordonner

Le Roi à l'Ecluse.

M. S. D. l. 6. c. 7. Juvenal des Ursins. Favin. P. Ansel.

1356. cluse & à la sûreté des magasins.

La Ville de bois.

M. S. D. Ibid. Juvenal des Ursins.

Ce qu'il y avoit de plus surprenant, ce que la posterité admire encore comme un fait prodigieux & presqu'incroyable, c'étoit une Ville de bois revêtue de toutes ses fortifications, & capable de contenir toute cette nombreuse armée, soit au dedans de ses murs, soit dans ses dehors, où on pouvoit dresser un camp défendu par l'artillerie de la place. La Normandie avoit produit des arbres d'une hauteur & d'une grosseur suffisante pour la construire. Elle se montoit à vis. Les plus habiles Charpentiers & Architectes de l'Europe y avoient travaillé, rien n'y avoit été oublié. Il y avoit des Bâtimens construits exprès pour l'embarquer, & on comptoit en peu de tems l'élever dans les plaines d'Angleterre après la descente. L'armée eût bravé par là les attaques imprévûës, & eût

choisi son tems pour combattre 1386.
ou pour conquérir, toujours assu-
rée d'une retraite.

Cette machine monstrueuse qui n'avoit à craindre que le feu, venoit de l'imagination du Connétable; mais il avoit renchéri sur l'idée de Guillaume le Conquérant. On assure dans l'Histoire qu'il avoit fait élever trois Forts de bois pour assurer la position de son armée, lorsqu'il débarqua en Angleterre. On n'y lit pas qu'il en eût tiré une grande utilité. Ils ne lui servirent au plus qu'à loger ses troupes plus commodément jusqu'à ce qu'il se fût avancé dans le Pays.

Préparatifs des Anglois. M. S. D. ibid. Du Chesne. H. d'Angleterre. Révolut. d'Anglet.

Au bruit de cet armement formidable, toute l'Angleterre fut dans la consternation. Plusieurs Bourgeois de Londres se retirerent dans le Nord, le Chevalier Burg proposa dans le Conseil de faire transférer à Londres le corps de Saint Thomas de Cantorberi

1386. auquel on croyoit le destin du Royaume attaché. Mais cette premiere terreur s'évanouit bientôt. Le Roi Richard convoqua son Parlement. On connut dans cette occasion ce que peut la nation Angloise, quand ce grand corps est uni à son Chef. Avec une diligence incroyable, on mit en mer quarante grands vaisseaux de guerre. On arma les milices qui borderent les côtes au nombre de cent mille hommes aguerris, & à portée de se joindre. L'armée de terre s'assembla dans le Kent. On distribua dans les villes maritimes les plus renommés Capitaines. Richard Comte d'Arondel fut nommé Amiral de la flotte. Milord d'Holand suivi du brave Caurelée, alla avec cinq cens hommes d'armes renforcer la garnison de Calais; en même tems tous les temples retentissoient de vœux & de prieres pour demander à Dieu

la

la conservation de l'Etat. 1386.

Ces sages précautions rassûrerent tellement les Anglois, qu'on ne daigna pas écouter de nouvelles propositions de paix que le Roi d'Arménie vint faire à Londres, peut-être sans la participation du Roi. On lui répondit fiérement qu'on y feroit attention, lorsque les François auroient désarmé.

A la fierté des Anglois, il sembloit qu'ils devinassent l'avenir. On étoit convenu d'attendre pour l'embarquement le Duc de Berri, d'autant plus qu'il devoit amener un renfort considérable. Cependant ce Prince ne venoit point, le Roi le pressoit envain par des couriers réïterés, il alléguoit mille vains prétextes, & mandoit toujours au Roi que rien ne pressoit, que Sa Majesté ne devoit point s'inquiéter, qu'il arriveroit bientôt. De retour à Paris, il s'y

L'Expédition d'Angleterre abandonnée.

M. S. D. l. 6. c. 7. & 9. Jouv. des Ursins. Du Tillet.

1586. occupoit de mille bagatelles. Ces délais étoient si peu fondés, qu'on osa publier que la Cour de Londres les avoit achetés. Loin de soupçonner un fils de France d'une si lâche manœuvre, les gens sensés croyoient que ce Prince sans lequel on avoit formé cette entreprise, la désaprouvoit, qu'il en pénétroit tous les périls, qu'il vouloit empêcher qu'en transportant le Roi & toutes les forces du Royaume dans une terre étrangére, on ne les exposât à périr, & qu'on ne plongeât la nation dans les plus grands désastres.

Le Roi fut un mois à l'Ecluse dans l'inaction, pendant ce tems-là les provisions se consumerent, preuve certaine qu'il n'y en avoit pas une si grande quantité qu'on l'avoit publié. L'argent manqua; le soldat livré à la licence, s'écarta en maraude dans les deux Provinces de Flandre & de Picardie.

Il les désola, & la patrie essuia 1386.
les horreurs de la guerre préparée contre l'Etranger.

Tout le monde à l'Ecluse crioit contre le Duc de Berri. Le Roi surtout, qui s'imaginoit qu'il lui arrachoit des mains la victoire & des conquêtes certaines. Cédant enfin à son impatience, il ordonna l'embarquement & ne voulut plus attendre. La fameuse Ville de bois fut embarquée, on remplit de munitions & de machines de guerre sept des plus grands bâtimens; mais on éprouva pour lors combien les momens favorables sont précieux. Le tems qui avoit été au beau depuis trois mois, changea tout à coup. Il s'éleva une tempête affreuse qui emporta jusqu'en Zélande ces sept vaisseaux. Le Connétable qui s'étoit déja embarqué relâcha au plus vîte dans le port. L'Ouragan transporta jusques dans la Tamise un des vaisseux sur le-

1386. quel on avoit chargé une partie de la ville de bois. Il tomba entre les mains des Anglois. L'objet de leur effroi devint celui de leur mépris & de leurs railleries.

Enfin le Duc de Berri arriva le 14 de Septembre, il donna de son retardement de très mauvaises raisons, que le Roi prit pour bonnes d'un oncle & d'un Prince pour qui il avoit beaucoup de déférence. Le Duc vit avec plaisir que tout concouroit pour lors à rompre une entreprise qu'il avoit toujours désaprouvée, & dont le succès étoit très équivoque.

Dès le lendemain, il s'éleva une seconde tempête plus furieuse que la premiere, qui dans le port même brisa, détacha & engloutit plusieurs Bâtimens. Les pilotes consultés répondirent que la mer n'étoit plus tenable. A cette tempête succéderent des pluies continuelles qui pourrirent les équipa-

ges & les magasins ; des orages 1386.
terribles qui déracinoient les arbres, renversoient les tentes & les bâtimens. Enfin il n'étoit plus permis avec prudence de penser encore à transporter cent mille hommes sur un bord étranger, contre un ennemi frais & vigoureux, sans vouloir les exposer, & exposer tout le Royaume à une ruine presque certaine.

Naissance du Dauphin. M. S. D. l. 6. c. 8.

Au milieu de ces perplexités, & avant que le Roi eût pris son parti, il reçut avec une grande joie la nouvelle par la Riviere, que la Reine étoit heureusement accouchée d'un fils le vingt-cinq de Septembre. Il donna dans ce moment à la Riviere la Chatellenie de Gournai pour en jouir après la mort de la Duchesse d'Orléans. Toute la France partagea la joie du Roi. On commençoit d'aimer tendrement un Prince de qui on espéroit de si grandes choses.

1586. Le Dauphin fut baptisé par l'Archevêque de Rouen le 17 d'Octobre & tenu sur les Fonts par le Comte de Dammartin qui le nomma Charles. On prit à mauvais augure de ce que le Roi contre la coutume des Rois ses prédécesseurs, n'avoit point fait distribuer d'aumône générale aux pauvres, ni fait d'offrande aux Eglises. Le tumulte d'un camp, & l'incertitude où on étoit encore d'un embarquement, pouvoient bien servir d'excuse à cette omission. Les évenemens pour l'ordinaire réglent la vérité ou l'illusion de ces augures.

Fin du premier Tome.



ARY

to be

